

PARC NATUREL RÉGIONAL
DU MARAIS POITEVIN



Parc naturel régional du Marais poitevin

Rapport
d'activités
2017



Rapport d'activités 2017

Parc naturel régional du Marais poitevin





En 2017, les Parcs naturels régionaux de France ont fêté leurs 50 ans.

Attribué aux territoires dotés d'un patrimoine écologique et culturel remarquable mais présentant un équilibre fragile entre préservation des ressources et développement socio-économique, le label Parc naturel régional est un défi quotidien pour tous les signataires de la Charte.

Le Parc naturel régional du Marais poitevin met ainsi en œuvre un ensemble d'actions concourant à l'atteinte des orientations stratégiques de développement durable identifiées dans sa Charte. Chaque année, ces actions font l'objet d'une programmation budgétaire et d'un bilan d'activité consigné dans le présent rapport.

En 2017, l'activité du PNR du Marais poitevin a été dense ; il a ainsi consacré :

- *42 % de son budget à la préservation et la restauration des milieux, par exemple au travers du programme LIFE Baie de l'Aiguillon ;*
- *34 % de son budget à l'économie, au tourisme et à l'éducation ; le territoire compte près de 200 000 habitants et accueille chaque année environ 1 400 000 visiteurs ;*
- *24 % de son budget à la valorisation des patrimoines des 91 communes classées en Parc naturel régional.*

De par son action, le Parc naturel régional du Marais poitevin représente un véritable levier financier permettant, pour 1 euro investi, de lever pour le territoire un équivalent de 27 euros, rendant ainsi possibles des projets d'ampleur et structurants pour le territoire.

Aux côtés de ses partenaires, signataires de la Charte de Parc naturel régional, et en concertation avec les nombreux acteurs locaux et les habitants investis dans la vie de leur Marais, le syndicat mixte de gestion du Parc du Marais poitevin présente ici un bilan d'activité qui se veut efficient et constructif pour l'avenir.

Pierre-Guy Perrier,

*Président du Parc naturel régional du Marais poitevin,
Vice-Président de la Région des Pays de la Loire*

SOMMAIRE

AXE 1 - Agir en faveur d'un Marais dynamique	9
os1 - Soutenir une agriculture durable	9
Le soutien à l'élevage : une priorité	9
Les marais communaux du Marais poitevin : des partenaires engagés	11
Une marque pour la viande issue des prairies naturelles humides du Marais poitevin	12
Le programme parasitisme	13
Préserver les prairies naturelles des plantes envahissantes	14
Poursuite de la mise en œuvre des MAE pour les exploitants agricoles	15
Une motion pour le versement des MAE	15
Fiche projet – préservation et développement des surfaces de prairies naturelles et de l'élevage à l'herbe	16
os2 - Développer un tourisme rayonnant dans l'espace et dans le temps	17
La promotion de la destination « Marais poitevin »	17
Les actions du collectif de promotion concertée	18
Une offre variée de documents de promotion et d'accueil touristique	19
Le développement de l'itinérance et des découvertes nature	23
Un tourisme de qualité	27
Fiche projet – promotion de la destination Marais poitevin	29
Fiche projet –développement de l'itinérance et des découvertes nature	30
os3 - Favoriser l'émergence d'activités économiques fondées sur la valorisation du patrimoine et des ressources locales	31
La marque : « Valeurs Parc naturel régional »	31
Œuvrer pour la transition énergétique	34
Soutenir la « filière peuplier »	36
Fiche projet – la marque « Valeur Parc naturel régional	37
Fiche projet – Stratégie territoriale énergétique	38

AXE 2 - Agir en faveur d'un Marais préservé 39

OS4 - Préserver la ressource en eau et la zone humide	39
Participer collectivement à la gestion de la ressource en eau	39
Favoriser les projets d'assainissement respectueux de l'environnement et du cadre de vie	41
Les poissons grands migrateurs : indicateurs de la santé des milieux aquatiques dans le Marais poitevin	44
OS5 - Préserver et restaurer le fonctionnement écologique du Marais	47
L'observatoire du patrimoine naturel et son réseau	47
Sur le littoral, le programme Life Baie de l'Aiguillon	50
Préserver le Marais : Natura 2000	54
La gestion conservatoire des sites	55
Les continuités écologiques	56
Fiche projet – mise en œuvre de l'Observatoire du patrimoine naturel	57
Fiche projet – étude et mise en valeur écologique du littoral et réchauffement climatique	58
Fiche projet – restauration et valorisation de la biodiversité et des milieux remarquables	59
OS6 - Préserver et mettre en valeur les paysages identitaires du Marais	60
Le site classé du Marais mouillé poitevin, labellisé Grand Site de France	60
Le Plan Paysage	64
L'aide aux communes : urbanisme, entrées et cœurs de bourgs, espaces verts, aménagements...	66
Affichage publicitaire et signalétique : le PNR vous guide	71
Des habitants fiers de leur cadre de vie et de leur architecture	73
Fiche projet – le plan paysage	75
Fiche projet – amélioration du cadre de vie	76

AXE 3 - Agir en faveur d'un Marais partagé 77

OS7 - Forger une culture du Marais poitevin engagée vers le développement durable	77
La formation et la sensibilisation des acteurs locaux, des scolaires et des habitants	77
La valorisation des patrimoines du Marais	81
Renforcer la découverte du Parc naturel régional et du Marais poitevin	85
Renforcer la connaissance du Marais poitevin	89
œuvrer pour plus de solidarité et de citoyenneté	95
Fiche projet formation et sensibilisation à l'environnement et au développement durable	98
Fiche projet – médiation et partage des ressources identitaires	99
Fiche projet – Unesco	100
OS8 - Organiser la gouvernance territoriale	101
Animer et piloter le Parc naturel régional du Marais poitevin	101
Le rayonnement du Parc naturel régional du Marais poitevin	106
Evaluer l'action du Parc naturel régional	108
ANNEXES	111

AXE 1 - Agir en faveur d'un Marais dynamique

La grande valeur du patrimoine naturel du Marais poitevin est particulièrement déterminée par les activités humaines du territoire. Par conséquent, le Parc porte l'ambition d'une économie dynamique, pilier du développement durable du territoire, fondée sur la valorisation des atouts locaux.

La préservation des surfaces de prairies naturelles est l'enjeu majeur du Marais poitevin. Elles constituent le principal indicateur de l'évolution de l'agriculture et du milieu naturel.

OS 1 - Soutenir une agriculture durable

Le soutien à l'élevage : une priorité



Chaque année, le PNR accompagne et soutient de très nombreuses actions en faveur du pâturage et des prairies, au bénéfice des éleveurs : restauration de prairies (reconversion et entretien), aménagements pastoraux (parcs de contention, abreuvoirs,...), développement de partenariats (marais communaux, éleveurs par bateau), accompagnement à la mise en place de dispositifs d'aides financières (MAE), conseil et soutien technique aux porteurs de projets (Chambre d'agriculture, CIVAM,...)...

La mission « agriculture et environnement du PNR » est à l'écoute des besoins des socio-professionnels (éleveurs, pasteurs, vétérinaires..) et des acteurs qui œuvrent sur les prairies du territoire (communes, associations de préservation des espèces ou des milieux, associations culturelles, etc.).



L'aménagement du parcellaire permettant de faciliter le travail des éleveurs est primordial pour garantir l'entretien des marais mouillés. Sur ce programme, les aménagements pastoraux se sont concrétisés par la pose de :

- 20 équipements de franchissements installés sur les prairies réhabilitées dans le but de les relier à des îlots déjà existants, tout en conservant une libre circulation des eaux et des espèces dans les fossés. Ces équipements sont généralement réalisés à partir de tuyaux béton d'un diamètre adapté au gabarit du fossé (de 600 à 1000 mm) ;
- 2 parcs de contention pour bovins à usage collectif desservant des ensembles de prairies naturelles ;
- 7 700 mètres de clôtures posées sur les prairies réhabilitées dans le but de protéger la ripisylve de fossés restaurés du piétinement des bovins et de les contenir dans les parcelles.



Par exemple, 11 communes du PNR ont été concernées par la restauration de prairies et d'habitat naturel à l'Est du Marais : La Ronde, Saint-Hilaire-la-Palud, Arçais, Le Vanneau-Irleau, Sansais, Magné, Frontenay Rohan-Rohan, Bouillé-Courdault, Damvix, Le Mazeau et Benet.

Exemple de parc de contention pour bovins à usage collectif

En 2017, les interventions du Parc, en faveur de l'élevage à l'herbe ont permis, sur l'ensemble du territoire (Marais mouillés et Grands marais) :

- | | |
|---|----------------|
| - la restauration de prairie : | 57,30 hectares |
| - le curage de voies d'eau : | 8,4 kilomètres |
| - la pose de clôtures : | 7,7 kilomètres |
| - la restauration de mares/abreuvoirs : | 2 unités |
| - la valorisation de « baisses » grâce à la mise en place de batardeaux : | 2 unités |
| - l'équipement de franchissements de voies d'eau (passages busés/ponts): | 20 unités |
| - la mise en place de parcs de contention du bétail : | 4 unités. |

Le soutien de l'élevage à l'herbe constitue le principal champ d'action du Parc en matière d'agriculture durable. La majorité des actions du Parc cible les exploitations d'élevage et les surfaces de prairies naturelles.

Les marais communaux du Marais poitevin : des partenaires engagés

En 2017, le Parc a accompagné les 20 communes ayant des marais communaux en pâturage collectif ; ce qui représente une surface d'environ 2 000 hectares de prairies naturelles, pâturées du printemps à l'automne. Ce patrimoine écologique, historique et socio-économique est exceptionnel. Il mobilise de nombreux acteurs publics et privés depuis des décennies mais il reste un patrimoine fragile et exposé à de multiples facteurs : la gestion d'un pastoralisme atypique, la gestion des risques sanitaires des troupeaux, le suivi des invasions floristiques, la gestion de l'eau... mais également la mobilisation de fonds publics pour le maintien des activités pastorales et pour le maintien des qualités environnementales des sites.

L'action du Parc se porte sur de nombreux volets, depuis l'accompagnement et le conseil auprès des communes ou des socio-professionnels, jusqu'à la réalisation d'équipements pastoraux, le creusement d'abreuvoirs ou la mise en place d'aménagements hydrauliques (batardeaux de baisse), les suivis sanitaires et les suivis biologiques, les expérimentations grandeur nature et le financement de recherches scientifiques, etc.



Le Parc organise également, à la demande des communes et en mutualisant la prestation, une surveillance permanente des plus grands communaux du Marais poitevin par un éco-pasteur à cheval.

L'expérience, innovante sur ce territoire, a aujourd'hui prouvé son intérêt par son efficacité. Chaque année, l'éco-pasteur informe les éleveurs des multiples incidents survenus et des blessures affectant leurs bêtes, assurent un relevé des invasions de plantes (la Jussie terrestre notamment), assurent un comptage de l'avifaune etc.

Ce soutien indéniable à l'élevage est également un véritable atout pour la préservation des prairies naturelles du Marais et de toutes les richesses environnementales et paysagères qu'elles représentent.

Comme chaque année, le PNR s'est mobilisé auprès des communes, des associations locales, des éleveurs et des vétérinaires pour la préparation des « ouvertures des marais communaux du Marais poitevin » (mise en estive du bétail, communal par communal). Certaines « ouvertures » sont, de tradition, festives. Associations locales et population y participent activement.



Les marais communaux du Marais poitevin constituent un patrimoine exceptionnel. Leur préservation passe par le maintien des usages et une attention constante à la fragilité de ces systèmes complexes et de ces milieux prairiaux humides très rares.



En 2017, l'objectif était de **relancer la dynamique partenariale** entre les communes propriétaires et gestionnaires de communaux, la Ligue de Protection des Oiseaux, les Chambres départementales d'Agriculture, investies aux côtés des éleveurs et le Parc naturel régional, coordinateur et soutien du projet.

Le PNR a d'abord rencontré l'ensemble des communes concernées pour évoquer leurs attentes et faire le point sur leurs difficultés. Ensemble, ils ont cerné les services que pouvait rendre le Parc aux communes et déterminé la manière la plus efficace de collaborer.

Le Parc a conduit le même type de réflexion avec les partenaires du programmé « communaux » et de nouvelles conventions multipartites de gestion concertée ont pu être signées pour 10 ans, le 1er décembre 2017, lors de l'Assemblée générale du Parc, à Sain-Jean-de-Liversay.



Une marque pour la viande issue des prairies naturelles humides du Marais poitevin

Afin de soutenir la filière bovine, depuis l'élevage jusqu'à la commercialisation de la viande, le Parc s'est engagé dans une démarche de marquage de la viande bovine issue d'un élevage à l'herbe. Grâce à la marque "Valeurs Parc Naturel Régional", les Parcs naturels régionaux ont la possibilité de valoriser les productions identitaires et les productions respectueuses de leur territoire et de l'environnement.

Sur l'exemple du Parc naturel régional de Brière, qui avait également engagé la démarche, le Parc du Marais poitevin a élaboré le cahier des charges de la marque pour la viande bovine issue du Marais poitevin.

Les objectifs du marquage sont multiples :

- valoriser la production et le savoir-faire des éleveurs du territoire,
- soutenir et promouvoir les acteurs locaux de la filière bovine afin que les éleveurs puissent proposer un produit de qualité qu'ils vendront au meilleur prix,
- participer à la sauvegarde des prairies du Marais poitevin. Le cahier des charges de la marque impose que les animaux passent au moins 6 mois au pré et que la ration doit être majoritairement être composée d'herbe produite sur le territoire.

Le programme « parasitisme »

2017, est également l'année de lancement du programme « parasitisme ». Conscient de l'importance de la problématique parasitaire dans les prairies humides du Marais poitevin, le Parc a initié, avec l'aide de ses partenaires, un programme expérimental pluriannuel.

Ce programme innovant consiste en :

- un partenariat conventionné entre le Parc naturel régional, les Chambres d'agriculture, la LPO et le Groupement technique vétérinaire des Deux-Sèvres (GTV) ;
- une phase de formation des vétérinaires du Marais poitevin ; la première session a eu lieu le 13 octobre 2017 à Fontenay-le-Comte, conduite par Philippe Camuset, docteur vétérinaire représentant la Société nationale des groupements techniques vétérinaires (SNGTV) et a rassemblé 15 participants ;
- la mise en place d'un réseau expérimental reliant 20 exploitations d'élevage qui seront "auditées" et dans lesquelles les vétérinaires vont pouvoir mettre en œuvre les méthodes enseignées lors de la formation ;

La première formation a rencontré un vif succès et montre l'intérêt porté par les vétérinaires locaux à la démarche initiée par le Parc sur l'amélioration des pratiques d'élevage en conditions spécifiques.



Préserver les prairies naturelles des plantes envahissantes

Depuis 2014, le Parc accompagne les communes de Lairoux et de Curzon pour une gestion expérimentale des zones contaminées par la Jussie terrestre.

La Jussie est une espèce exotique envahissante strictement aquatique dans le Marais poitevin jusqu'en 2011. Depuis cette date, elle s'observe sous forme « terrestre », c'est-à-dire en période exondée, dans des dépressions des communaux de Lairoux et de Curzon.



Ludwigia grandiflora

En Marais poitevin, elle reste cantonnée aux communaux mitoyens de Lairoux et Curzon, mais elle progresse, couvrant aujourd'hui une surface de près de 5 hectares.

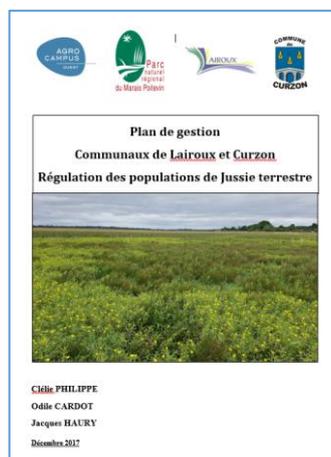


application de saumure, FDGDON

décapage avec enfouissement

ramassage manuel, Lairoux, 18 juillet 2016

Le PNR a poursuivi en 2017 le programme expérimental de lutte contre cette forme terrestre de Jussie en partenariat avec l'Agrocampus Ouest, la FDGDON et la FREDON, l'association « les Rouches », l'Institution interdépartementale du Bassin de la Sèvre niortaise et les communes.



Un plan de gestion est proposé aux communes et partenaires au terme de ces 4 années expérimentales. Le PNR continuera en 2018 à s'engager aux côtés des communes pour initier ce plan de gestion et mesurer les derniers résultats des expérimentations de lutte.

Ce plan de gestion et les différents rapports présentant les résultats des expérimentations sont téléchargeables sur le site de l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin.

Poursuite de la mise en œuvre des MAE pour les exploitants agricoles

Depuis 2015, un nouveau dispositif MAEC issu de la PAC 2015-2020 a été massivement engagé par l'EPMP sur le territoire, sous la forme d'un Programme agro-environnemental et climatique du Marais poitevin, en partenariat avec les trois Chambres d'agriculture et le PNR. Ce dernier a participé à l'animation du dispositif et à la réalisation des diagnostics biologiques des prairies nécessaires à leur contractualisation en MAE. Plus de 500 exploitations agricoles ont été accompagnées et expertisées par les services du PNR. En 2017, 1.245 hectares de prairies ont été expertisés, dont 314 hectares en mesure « Maintien de l'eau dans les parties basses des prairies », la plus favorable au maintien de la biodiversité sur les milieux prairiaux.



Une motion pour le versement des MAE

Depuis la signature de leur contrat MAE en 2015, les éleveurs du Marais poitevin attendaient le versement des aides 2015 et 2016 (entre 150 et 300 € par hectare). Pour certaines exploitations, ce défaut de paiement représente une part importante de leur revenu. Aussi, afin de dénoncer cette situation, les communes du Marais poitevin et le Parc ont proposé la ratification d'une motion pour soutenir les éleveurs du territoire. Parallèlement, d'autres PNR ainsi que la Fédération des PNR ont également rédigé une motion qu'ils ont présenté aux Ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique et solidaire.



Motion de la Fédération des Parcs naturels régionaux

Bureau du 20 septembre 2017

Les Parcs demandent un signal fort sur l'engagement de l'Etat à court et long terme dans le paiement des services environnementaux des MAEC et de l'agriculture biologique

Les Parcs naturels régionaux encouragent les modes de production agricole les respectueux de l'environnement et les plus sains pour les consommateurs. Aux côtés accrus de leur territoire, ils assurent la promotion, voire l'animation, des mesures environnementales et s'impliquent pour développer l'agriculture biologique qui est développée dans le Parc qu'ils ont (7% de la surface agricole en bio contre 4 % au niveau national en 2015).

Les Parcs sont fortement engagés dans la mise en œuvre des mesures agro-environnementales depuis leur création. Ils ont été force de proposition de la nouvelle programmation et portent des projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) et proposent aux agriculteurs de leur territoire. Malheureusement, les retards de paiement des mesures, accumulés depuis trois ans, mettent en péril les exploitations et démotivent les agriculteurs.

La Fédération se réjouit de l'annonce récente d'une décision de verser des avances trésorerie remboursables (ATR) sur 80 % des aides ICHN, MAEC et Bio et d'augmenter de 10 % celles sur les aides du premier pilier. Cependant, cette décision ne règle pas tout. En effet, pour en bénéficier, les agriculteurs doivent faire la demande d'ATR avant le 15 août 2017 ; et les agriculteurs qui n'avaient pas demandé d'ATR en 2015 et 2016 sont toujours en attente de leur aide Bio et MAEC pour ces périodes. De plus certaines aides ponctuelles, (linéaires, API, PRM) ne bénéficient pas des ATR.

La Fédération demande expressément à l'ASP de tout mettre en œuvre pour l'ensemble des agriculteurs puisse bénéficier des financements MAEC dans les meilleurs délais.

De plus, dans un contexte de demande citoyenne de productions plus respectueuses de l'environnement et plus saines, de changement climatique avéré où l'agriculture bio apparaît comme une des composantes de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il est peu concevable pour la Fédération que le soutien financier à la bio puisse ne pas être en adéquation avec les besoins identifiés.

La Fédération souhaite que l'Etat et les Régions continuent à soutenir l'agriculture biologique de façon à permettre un maximum de conversions et d'accompagnement.

Le Marais poitevin dénonce la situation provoquée par le retard de paiement des MAEC

Après avoir alerté les pouvoirs publics en 2016, le PNR du Marais poitevin a maintenu ses actions auprès des services compétents et auprès des médias. Plusieurs actions ont été conduites en 2017 : des courriers adressés aux Conseils régionaux (février), un communiqué de presse (22 juin) et une motion de soutien des communes et des éleveurs envoyée à toutes les communes du Marais poitevin (21 juillet).

Le PNR du Marais poitevin, avec une dizaine d'autres PNR de France, a rencontré (6 juillet) les services des Ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique et solidaire pour évoquer les difficultés rencontrées par les communes et les éleveurs de son territoire. C'est à l'issue de cette rencontre que la motion Marais poitevin a été rédigée. Portée par les communes concernées par les marais communaux, la motion dénonçait les effets financiers et les effets induits jugés catastrophiques pour les éleveurs et pour les communes gestionnaires de prairies.

Parallèlement, au niveau national, à une motion plus générale, a été portée par d'autres PNR et par la Fédération des PNR de France. Adressée aux Ministères compétents (20 septembre) la motion nationale de soutien cherchait à débloquer la situation et à aider à sortir de la crise les agriculteurs les plus engagés dans des activités respectueuses de l'environnement.

« [...] La Fédération demande expressément à l'ASP de tout mettre en œuvre pour que l'ensemble des agriculteurs puissent bénéficier des MAEC dans les meilleurs délais. [...] »

111 - Préservation et développement des surfaces de prairie naturelle et de l'élevage à l'herbe

Articulation avec la charte du Parc :

AXE 1 : AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS DYNAMIQUE et **AXE 2** : AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PARTAGE

Orientations Stratégiques : **1** *Soutenir une agriculture durable* ; **5** *préserver et restaurer le fonctionnement écologique du Marais* ; **6** : *préserver et mettre en valeur les paysages identitaires*

Présentation du projet : Objectifs :

- Préserver, augmenter les surfaces de prairie naturelle du Marais poitevin en tant qu'enjeu du territoire,
- Sauvegarder la biodiversité liée aux prairies,
- Préserver, entretenir la trame paysagère constituée des prairies,
- Soutenir, faciliter l'activité des systèmes d'élevage à l'herbe,
- Développer l'élevage,
- Impliquer les acteurs de l'agriculture au service de la charte en matière de prairie et d'élevage.

Contenu de l'action : Le projet « Préservation et développement des surfaces de prairie naturelle et de l'élevage à l'herbe » regroupe les actions qui concourent à l'atteinte des objectifs.

Gestion des communaux :

- Assister les communes dans la gestion de leurs prairies communales,
- Assister les éleveurs sur les aspects pastoraux, sanitaires en particulier,
- Promouvoir les modalités de gestion des communaux,
- Assurer la prévention, la maîtrise des développements et la diffusion de la Jussie terrestre,
- Assurer la surveillance des grands communaux de Vendée.

Mise en œuvre des MAE :

- Réaliser les diagnostics biologiques préalables au dépôt des dossiers par les éleveurs,
- Participer aux instances de programmation locales et nationales des MAE,
- Sensibiliser, informer les éleveurs sur les MAE,
- Réaliser les diagnostics biologiques préalables au dépôt des dossiers par les éleveurs,
- Participer aux instances de programmation locales et nationales des MAE,
- Sensibiliser, informer les éleveurs sur les MAE.

Programmes de valorisation écologique des marais desséchés :

- Aménager, restaurer les habitats naturels associés aux prairies,
- Réaliser des aménagements pastoraux favorables à l'activité des éleveurs.

Localisation / spatialisation : Ensemble du Marais poitevin

Gouvernance, partenariats : Les Chambres d'agriculture, les éleveurs, les syndicats de marais, les associations de défense de l'environnement, l'Etablissement public du Marais poitevin.

Calendrier prévisionnel : 2017-2020

Résultats attendus, indicateurs : Surfaces restaurées, évolution des surfaces de prairie du Marais poitevin.

OS 2 - Développer un tourisme rayonnant dans l'espace et dans le temps.

Le Marais poitevin bénéficie d'une notoriété grandissante et le tourisme est devenu le deuxième pilier de l'économie du Marais. Pour autant, il convient d'accroître les retombées économiques générées par cette activité, dans le respect du Marais, de son environnement et de son identité. Le Parc œuvre donc, aux côtés de tous les acteurs locaux, pour développer un tourisme durable, rayonnant dans l'espace et dans le temps.

La promotion de la destination « Marais poitevin »

> Un site internet, porte d'entrée du Marais poitevin

Principal outil de communication sur le Marais poitevin, le site tourisme du PNR est un véritable portail de marketing territorial, une interface de séduction et d'immersion pour les touristes potentiels, au cœur de la destination « Parc naturel régional du Marais poitevin ».

Par ce site internet, le Parc naturel régional souhaite faire la promotion d'un tourisme de nature, s'appuyant sur des activités de loisirs de plein air telles que la promenade en barque (produit touristique phare et identitaire du territoire), les balades à vélo, le tourisme ornithologique et les activités de pêche, dans un espace préservé riche d'une grande biodiversité.

En 2017, le Parc a lancé un blog et a mis en ligne une trentaine d'articles présentant le tourisme dans le Marais (promenade en barque, carte touristique, hébergements, quelques espèces phares...). Les sujets ont été choisis en fonction des mots clés les plus souvent tapés dans les moteurs de recherche afin d'accroître le référencement et le trafic du site internet. Au 31 décembre 2017, le nombre de visites était en hausse de 28% et celui des utilisateurs, de 34%.

De nouveaux articles seront rédigés et mis en ligne durant l'année 2018, pour continuer d'augmenter la fréquentation du site mais également apporter de l'information concrète aux internautes.





> Des réseaux de plus en plus prisés et activés

Le Parc du Marais poitevin s'investit de plus en plus dans les réseaux sociaux afin de fournir régulièrement au grand public l'actualité du territoire.

En 2017, sur Facebook, 10 636 fans suivent la page « Marais poitevin » (soit + 15%) et 2608 fans,

la page « Parc naturel régional Marais poitevin » et sur Twitter, ce sont 1398 abonnés qui ont suivi le « Marais poitevin » et 1423 la page du PNR.

Sur Facebook, pour la page Marais poitevin, 530 posts ont été édités soit 1,45 par jour et 215 pour le PNR. Pour Twitter, ce sont 125 posts mis en ligne et plus de 57 000 impressions par les abonnés, soit une hausse de 121%. Pour le PNR : 90 tweets ont été postés.

Les actions du collectif de promotion concertée

Depuis près de 10 ans, le Parc, les agences de développement touristique des 3 départements, les Offices de Tourisme Aunis-Marais poitevin, Niort-Marais poitevin-Vallée de la Sèvre niortaise et Sud Vendée Tourisme mènent des actions communes de promotion de la destination touristique du Marais poitevin.

Stéphane Villain, 1^{er} vice-président du Parc naturel régional du Marais poitevin, en charge du tourisme, anime le collectif de promotion concertée et porte les actions de promotion de la destination Marais poitevin.



En 2017, 3 actions ont été réalisées :



> La diffusion de teasers au cinéma

Les vidéos de promotion de la destination réalisées en 2015 et 2016 ont été diffusées durant tout le mois de mai, avant le film, à toutes les séances dans les salles de cinéma CGR de la région Nouvelle-Aquitaine et de la région parisienne.



535 000 personnes ont ainsi pu voir ces teasers.

La promotion concertée du Marais poitevin devient peu à peu l'atout fort de la promotion touristique du territoire, grâce au collectif de professionnels animé par le Parc naturel régional.

> Des encarts dans la presse

L'insertion de 2 encarts publicitaires. Le premier : un publi-reportage d'une demi-page dans Gala en mai 2017, accompagné d'un article diffusé durant 3 mois sur le site gala.fr dans la rubrique « voyages ».

Ce magazine a été imprimé à 2,5 millions d'exemplaires et le trafic du site internet est de 35 millions de vues par mois.

Le deuxième encart était inséré dans l'hebdomadaire l'Express-supplément Tourisme en France. La diffusion de ce magazine est nationale, le tirage de 110 000 exemplaires et l'audience de plus de 2 millions de lecteurs.



> Une campagne digitale

Afin d'accroître le trafic du site internet www.parc-marais-poitevin.fr, le collectif de promotion concertée du Marais poitevin a lancé une campagne digitale.

La campagne s'est déroulée de fin juin à début septembre 2017 et a consisté en 3 phases :

- 1ère phase : générer du trafic grâce à la diffusion lors de campagnes Facebook ads et Youtube ads,
- 2ème phase : collecter les coordonnées des internautes via une page dédiée où l'internaute donne ses coordonnées pour télécharger la carte touristique du Marais poitevin,
- 3ème phase : diffuser les teasers sur différents sites internet avec renvoi sur le site internet.

Cette mission a été complétée par une page d'atterrissage permettant de pouvoir comptabiliser le nombre d'internautes captés par les différentes actions mises en place. Cette page présentait les « 12 choses à faire cet été dans le Marais poitevin ».

Cette campagne digitale, qui a duré 3 mois, a permis d'obtenir :

- 3,5 millions d'impressions du message, c'est-à-dire le nombre de vues des posts, bannières ou vidéos « Marais poitevin » sur Youtube, Facebook et les sites partenaires retenus par l'agence dans les catégories « nature », « parc naturel », « tourisme », « voyage »,
- près de 35 000 clics sur la page d'atterrissage « Les 12 choses à faire cet été dans le Marais poitevin ».



Une offre variée de documents de promotion et d'accueil touristique

Le Marais poitevin est un territoire à forte fréquentation touristique mais un territoire réparti sur 2 régions et 3 départements. Afin que les touristes puissent préparer au mieux leur séjour dans le marais, un certain nombre d'outils, faisant abstraction des limites administratives, sont conçus et mis à leur disposition par le Parc naturel régional en collaboration avec les opérateurs départementaux et locaux du tourisme.

> La carte touristique du Marais poitevin

La carte touristique du Marais poitevin est un classique incontournable de l'accueil sur le territoire.

Toutes les activités touristiques en un coup d'œil.

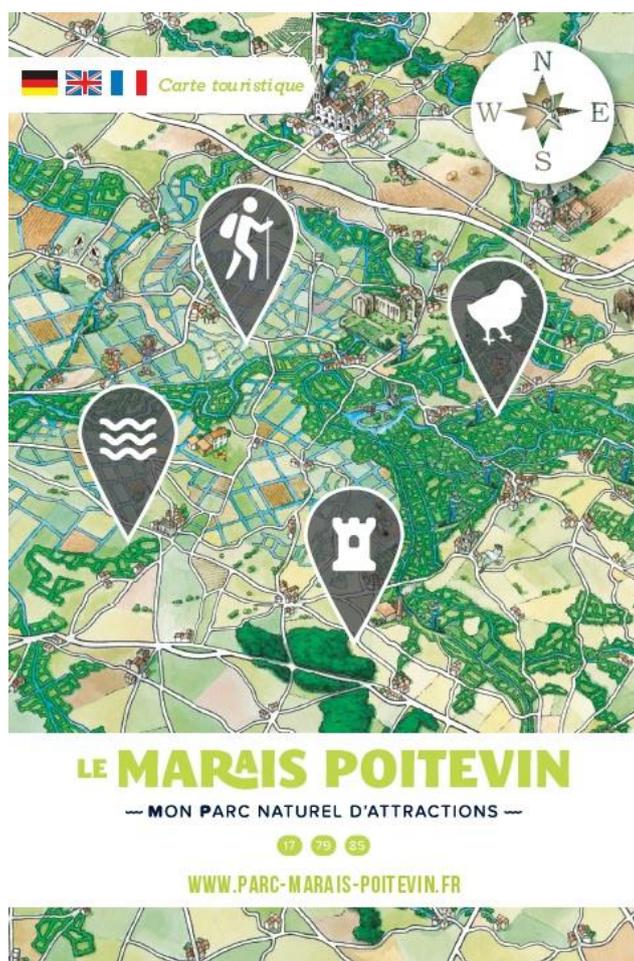
Éditée à 20 000 exemplaires, elle recense l'ensemble des activités pouvant se pratiquer dans le Parc naturel régional du Marais poitevin : la promenade en barque, canoë ou vélo, les loisirs équestres, les musées et sites de visite ainsi que les sites d'observation des oiseaux. Depuis les Marais mouillés à l'Est du territoire jusqu'à l'océan à l'Ouest.

Le trait d'union entre tous les territoires, tous les publics, en toute occasion.

Diffusée dans les Offices de Tourisme et sites de visite du Marais poitevin et des alentours et mise à disposition des Agences départementales de développement du Tourisme pour les salons organisés en France et à l'étranger, elle s'adapte aux publics étrangers grâce aux traductions en anglais et allemand.

Le passeport indispensable.

Un passeport pour le Réseau des sites de visite du Marais poitevin est intégré à la carte touristique et permet aux visiteurs de bénéficier d'un tarif réduit dès la visite d'un deuxième équipement. Un atout pour tous les opérateurs locaux et un « bon plan » pour les visiteurs.





> Une application mobile : Baludik

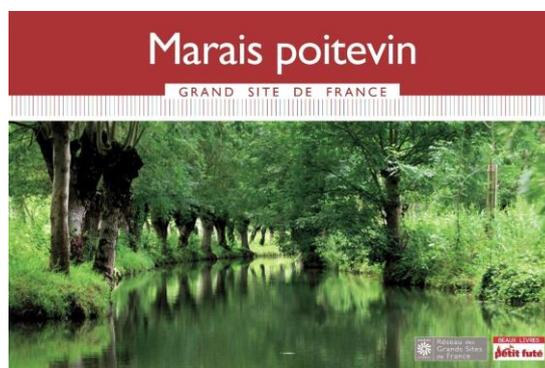
Baludik est une application gratuite sur tablette et téléphone permettant de visiter des territoires sous forme de jeu de piste. Le but du jeu est de découvrir les richesses emblématiques les plus secrètes en suivant des indices. Elle a vocation à remplacer les classiques circuits d'interprétation en les rendant plus ludiques.

Cette application a été retenue par le Parc pour mettre en valeur les richesses architectures, naturelles et culturelles de son territoire. Un partenariat financier avec le Crédit Mutuel Océan a été contracté pour une période de 3 ans. En 2017, 2 balades ont été créées : une, pédestre, dans le centre de Coulon : « La Sèvre niortaise vous conte » et une, en vélo, dans le secteur de Sansais-Le Vanneau-Coulon : « La tournée d'Alphonse en vélo ». Ces balades rencontrent un vrai succès car ce sont celles de l'application Baludik dont le taux de complétude est le plus élevé.

Dès 2018, le Parc travaillera en partenariat avec Sud Vendée Tourisme et les Offices de Tourisme du secteur pour mettre en place cette application qui a également été retenue pour faire la promotion du territoire. D'ici fin 2019, le Parc proposera une vingtaine de balades sur l'ensemble du Marais poitevin.

> « Le Marais poitevin, Grand Site de France », suivez le guide Petit futé

Le Parc, gestionnaire du label Grand Site de France, est membre du Réseau des Grands Sites de France. En 2016, le Parc a édité un ouvrage avec les éditions « Petit Futé » en partenariat avec les Grands Sites de France. Ce guide est en vente dans les sites de visite, librairies, commerces et Offices de tourisme participant à l'opération.



Depuis 2017, 279 exemplaires ont été vendus via ce réseau et d'autres par la boutique en ligne Le Petit Futé.

> La carte nautique



Le Parc édite depuis 2001, en partenariat avec l'Institut Géographique National (IGN), une carte nautique du Marais poitevin qui répertorie les voies d'eau balisées et utilisables pour les randonnées en canoë ou en barque sans guide.

Une réédition a été faite en 2017 et 2 000 exemplaires ont été imprimés. Au 31 décembre, 165 cartes ont été vendues.

> Les cartes des itinéraires cyclables

A vélo à travers l'Europe, la France, le Marais poitevin...

Les grands itinéraires cyclables et les réseaux d'itinéraires régionaux ou départementaux comme « la Vendée à vélo »... sont mis à l'honneur dans les cartes éditées par le Parc et mises en vente dans les réseaux touristiques habilités : les Offices de Tourisme et sites de visite participant à l'opération ainsi que les prestataires adhérant au label « Accueil Vélo ».

Les cartes sont en vente à l'unité (1,5 €) ou par 4 dans une jaquette (4 €). En 2017, 4 567 cartes et 1 997 jaquettes ont été vendues.



Les boucles cyclables sont également promues sur les sites www.espaceloisirs.ign.fr et www.cirkwi.com où les touristes peuvent, soit imprimer la randonnée qu'ils ont choisie, soit télécharger les traces gpx afin d'avoir toutes les informations sur leur portable.



Le développement de l'itinérance et des découvertes nature

Favoriser les modes doux de déplacement

Soucieux de développer l'écotourisme par le développement de l'activité vélo, le Parc assure la promotion des itinéraires cyclables balisés sur son territoire ainsi que la promotion des grands itinéraires européens de découverte douce : « la Véloodyssée » (de la Norvège au Portugal), « la Vélo Francette » (de Ouistreham à La Rochelle) et les réseaux d'itinéraires régionaux ou départementaux comme « la Vendée à vélo ».

Le Parc est également évaluateur du label « Accueil Vélo ». Ce label est attribué aux prestataires touristiques situés à moins de 5 kilomètres à vélo d'une véloroute et répondant à un cahier des charges national. En 2017, 14 nouvelles structures ont été auditées par le Parc (agent habilité). Au total, 88 sont labellisées sur l'ensemble du territoire du Marais poitevin : 17 chambres d'hôtes, 12 gîtes, 17 campings, 11 hôtels, 1 hébergement collectif, 7 loueurs ou réparateurs de vélo, 10 sites de visite et 13 Offices de Tourisme.



Préserver les sentiers de la circulation des véhicules à moteur

Dans le cadre des aménagements visant à créer ou restaurer des itinéraires de déplacements doux et actifs, le PNR informe et incite les communes à réglementer la circulation des véhicules à moteur sur les itinéraires localisés en sites naturels, afin de réserver ces sentiers aux cyclistes, aux piétons ou aux randonneurs à cheval.

En effet, en appliquant la loi encadrant la circulation des véhicules à moteur sur ces sentiers par arrêté motivé, le maire peut interdire l'accès de certaines voies de la commune aux véhicules dont la circulation est de nature à compromettre, soit la tranquillité publique, soit la qualité de l'air, soit la protection des espèces animales ou végétales, soit la protection des espaces naturels, des paysages ou des sites ou leur mise en valeur à des fins esthétiques, écologiques, agricoles, forestières ou touristiques.

Dans ce cadre, en 2017, 4 nouvelles communes ont été rencontrées et informées de la possibilité de réglementation de la circulation des véhicules à moteur sur les espaces naturels.



De bons repères sur le terrain

Le Parc assure le suivi du travail de l'association d'insertion AIPEMP (Association pour l'Insertion par la Protection et l'Entretien du Marais Poitevin) qui s'occupe de l'entretien des itinéraires de découverte soit des :

- 300 kilomètres de pistes cyclables du plan vélo des Deux-Sèvres,
- 390 bornes sur les circuits vélo de Vendée et des
- 320 balises de la signalisation nautique.



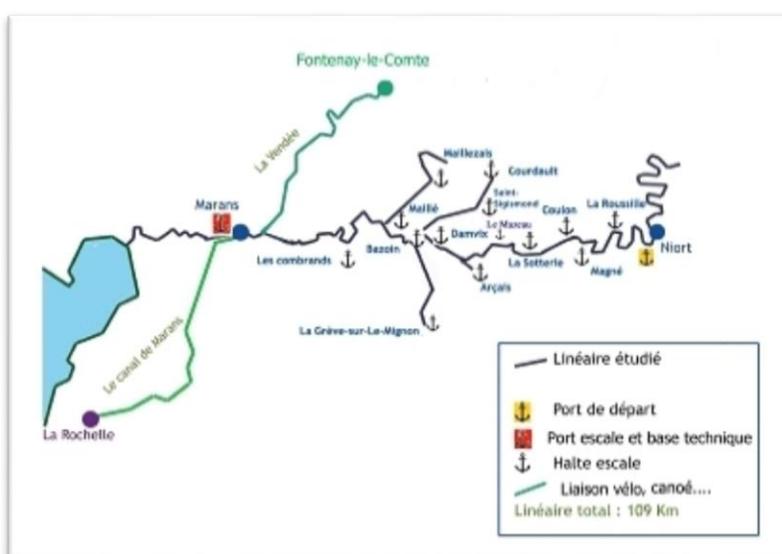
Favoriser les activités nature liées à l'eau

La navigation sur la Sèvre niortaise

➤ Une stratégie globale et collective

Le développement touristique du Marais poitevin, au départ centré sur la promenade en barque, s'est appuyé sur une stratégie de diversification et de qualification des activités pour augmenter la durée des séjours, mieux répartir la fréquentation dans l'espace et le temps et offrir aux visiteurs une découverte sensible du site, une immersion dans ses paysages, sa nature, son histoire. C'est dans ce contexte que se sont développées de nombreuses offres de circulation et de découverte douce du territoire.

Véritable épine dorsale du Marais poitevin, la Sèvre niortaise est le lien hydraulique et historique entre la ville de Niort et l'océan. Pourtant, elle échappait souvent aux projets stratégiques de développement touristique. Forts de ce constat, les acteurs du développement touristique, le Parc naturel régional, les comités départementaux du tourisme et l'Institution Interdépartementale de la Sèvre Niortaise (gestionnaire de la voie d'eau), se sont interrogés sur la possibilité de relancer la navigation touristique sur le fleuve, par ailleurs toujours classé dans les voies navigables de France.



L'idée force : redonner à la Sèvre niortaise une place centrale au sein du Marais poitevin et s'appuyer sur sa navigabilité pour valoriser l'ensemble du territoire, ses ressources et ses autres modes doux de découverte.



➤ *Un projet conduit étape par étape*

L'étude engagée en 2013 et confiée à un cabinet spécialisé a confirmé l'opportunité et la faisabilité de la remise en navigation touristique de la Sèvre et de ses affluents, aux conditions de remettre en état les ouvrages hydrauliques, d'aménager des haltes nautiques et les deux ports têtes de ligne du réseau, de coordonner les activités de navigation avec les activités touristiques terrestres présentes sur le territoire et de proposer pour la navigation un bateau spécifique, adapté à la fois aux contraintes techniques des ouvrages (tirant d'air, tirant d'eau, longueur, largeur...) et aux spécificités paysagères et naturelles de la navigation dans un site "classé" (intégration visuelle, propulsion électrique...).

En 2017, le comité de pilotage, qui réunit le Parc, les principaux acteurs du tourisme, les gestionnaires de l'eau, les services déconcentrés et les collectivités concernées, a validé l'engagement des procédures liées à la conduite du projet de tourisme fluvial sur la Sèvre. Deux procédures ont été engagées en parallèle : d'une part, celle relative aux travaux de constructions des haltes escales nautiques et des aménagements des ouvrages hydrauliques et, d'autre part, celle relative au recrutement d'une entreprise spécialisée dans la création et la gestion de produits touristiques fluviaux, pour proposer la location de bateaux habitables.

Ainsi, le 14 février 2017 la procédure de marché public pour la consultation de la maîtrise d'œuvre pour les travaux a été lancée. Elle a permis de retenir le cabinet SCE associé à TICA en Juillet 2017.

Les études préliminaires à la construction des pontons et à la modification des passerelles ont été engagées aussitôt, avec une première phase d'analyse des enjeux environnementaux nécessaires à l'instruction des autorisations réglementaires. Celles-ci ont été restituées en janvier 2018.

Enfin, pour le recrutement de l'opérateur de tourisme fluvial chargé de mettre en place et de gérer le produit, la procédure a été lancée le 10 mars 2017 sous la forme d'une concession de service. A la clôture de l'appel d'offre le 10 juillet 2017, aucun opérateur n'avait remis d'offre, jugeant notamment la durée de la concession trop courte pour leur permettre de couvrir les investissements nécessaires.

Durant la fin de l'année 2017, un nouveau cahier des charges a été rédigé et validé par le comité de pilotage, présidé par le Président du Parc, Pierre-Guy Perrier. Un nouvel appel d'offre a été lancé en janvier 2018.

La pêche sportive et de loisirs

La pêche de loisirs, forte de 4 millions de pratiquants en eau douce et en mer, est en train de subir une modification des pratiques dans le sens où le pêcheur recherche davantage une activité sportive et dans la mesure où il cible des poissons combattants atteignant parfois de grandes tailles. Ces nouveaux passionnés de pêche ont le souci de relâcher leurs prises dans les meilleures conditions et font donc de cette activité, à la fois attractive et sportive, un atout du développement du tourisme durable.



Dans ce sens, le Parc a aidé les guides de pêche professionnels du Marais à participer à un salon national spécialisé, à Clermont-Ferrand en janvier 2017 ; ce qui a permis de faire la promotion de la destination Marais poitevin auprès d'une nouvelle clientèle.

Un tourisme de qualité



La démarche Qualité Tourisme

La Démarche Qualité Tourisme a été déployée en Charente-Maritime et Deux-Sèvres pour les sites de visite dès 2015.

Depuis 2017, les prestataires touristiques situés en Vendée peuvent également prétendre à cette marque.

En 2017, 4 nouvelles structures ont obtenu la marque :

- le Pôle nature du Marais poitevin à Taugon,
- le Parc ornithologique les oiseaux du Marais poitevin à Saint-Hilaire-la-Palud,
- l'embarcadère des écluses de Bazouin à La Ronde,
- l'embarcadère du parc ornithologique à Saint-Hilaire-la-Palud.

Ce sont donc 9 sites de visite et embarcadères qui sont aujourd'hui marqués Qualité tourisme. Le Parc les a accompagnés techniquement mais également financièrement en prenant à sa charge les audits.

Enfin, en tant que membre du Comité Régional de la Labellisation de la Marque, le Parc participe au recrutement de l'agence en charge des audits et est présent lors des comités de labellisation et des réunions de restitution.

Le label « Tourisme et Handicap » et l'accessibilité des personnes en situation de handicap



Depuis 2005, le Parc dispose d'un évaluateur du label « Tourisme et Handicap » (chargée de mission formée) ; label qui a pour but d'inciter les prestataires touristiques à effectuer quelques aménagements parfois restreints pour pouvoir accueillir des personnes à mobilité réduite. Les établissements doivent répondre aux critères pour au moins 2 des 4 types de handicap (mental, moteur, visuel ou auditif).

Le Parc a participé aux 2 commissions régionales « Tourisme et Handicap » qui se sont tenues en juin et novembre 2017. Dans le Marais poitevin, cette année, le Parc a accompagné la labellisation d'un meublé à Niort et de 3 meublés (relabellisés pour 5 ans) à Magné et à Saint-Hilaire-la-Palud.

Toujours concernant l'accessibilité des personnes en situation de handicap, le Parc a accompagné les 2 embarcadères marqués Qualité Tourisme en 2017 (embarcadère du Parc ornithologique à Saint-Hilaire-la-Palud et des Ecluses de Bazouin à La Ronde) pour la réalisation d'un livret permettant aux personnes ayant une déficience mentale légère de pouvoir disposer d'un support adapté lors d'une promenade en barque.



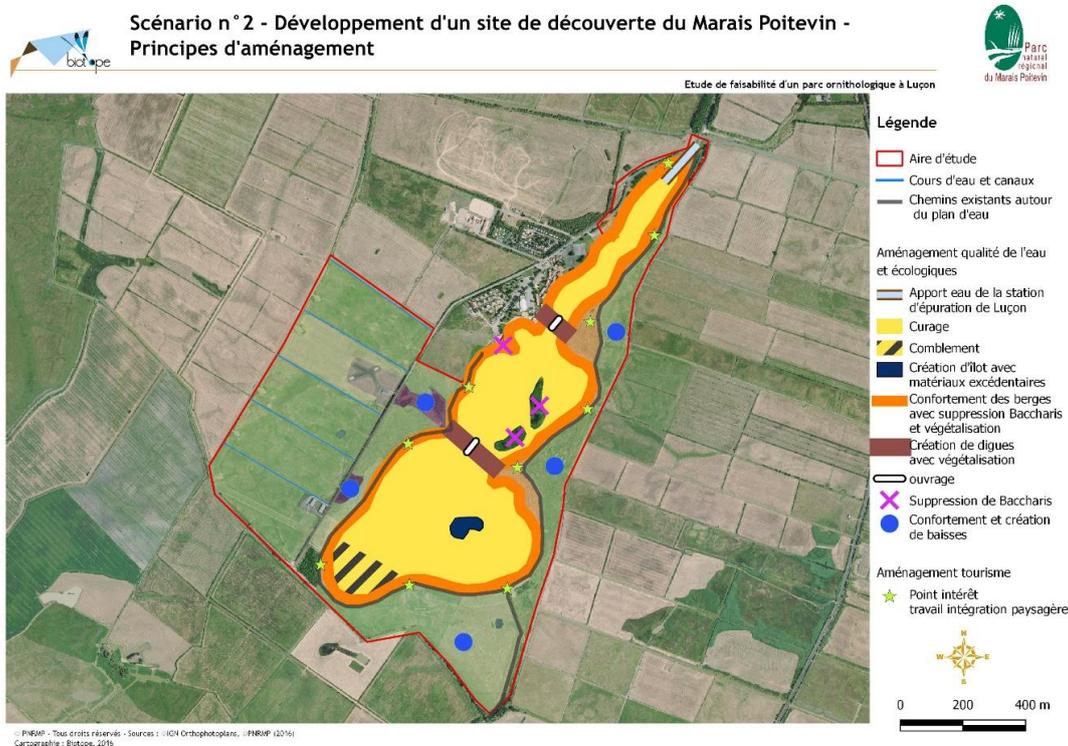
Le renouveau qualité du pôle touristique des Guifettes, à l'ouest du Marais

Dans les années 80, la ville de Luçon a fait creuser un plan d'eau afin de créer un espace touristique dans le sud Vendée. Différentes activités nautiques et de loisirs y étaient pratiquées composant ainsi un complexe touristique complet avec activités sportives et hébergement à proximité.

Le plan d'eau des Guifettes est aujourd'hui gravement touché par un problème de qualité de ses eaux. Toutes les activités qui y sont liées sont donc interdites ou fortement limitées.

Pour faire face à ce vaste problème, le Parc naturel régional a accompagné, à sa demande, la ville de Luçon dans la conduite d'une étude de faisabilité, la rencontre des partenaires et utilisateurs du site (la ville de Luçon, la CCSVL, le CREGENE, l'ULM, l'Aéromodélisme, le Village Vacances, la LPO, la Fédération de Pêche), la recherche de financements et le travail de définition des stratégies liées à la conduite du projet. L'objectif de développement poursuivi à terme : faire du plan d'eau des Guifettes un site éco-touristique du Marais poitevin. Pour y arriver, le comité de pilotage s'est fixé des objectifs intermédiaires :

- améliorer la qualité du plan d'eau,
- maintenir et promouvoir les usages et activités existantes,
- améliorer le potentiel écologique (créer des habitats favorables à l'accueil d'une biodiversité faunistique et floristique)
- améliorer la qualité paysagère, notamment l'intégration paysagère des bâtiments,
- faire du site une porte d'entrée éco-touristique du Marais poitevin.



121 - Promotion de la destination Marais poitevin

Articulation avec la charte du Parc :

AXE 1 : AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS DYNAMIQUE

Orientation Stratégique : 2 *Développer un tourisme durable rayonnant dans l'espace et dans le temps*

Présentation du projet : Objectifs :

- Accroître la fréquentation touristique du Marais poitevin notamment en avant et après saison.

Contenu de l'action :

Le Parc participe à la promotion de la destination Marais poitevin par deux actions :

- d'une part, via le collectif qu'il anime : le Parc est associé à Charente-Maritime Tourisme, Vendée Tourisme et à l'Agence touristique des Deux-Sèvres, à Sud-Vendée Tourisme, aux offices de tourisme Niort-Marais poitevin et Aunis-Marais poitevin... afin de mutualiser et d'harmoniser les moyens dédiés à la promotion en développant de nouvelles actions communes,

- et d'autre part, en éditant des supports de promotion touristique, en développant de nouvelles applications pour le site internet, en poursuivant la mise en œuvre de l'application Baludik.

En 2018, il est également proposé que le Parc se dote d'outils permettant la mise en œuvre d'un observatoire du tourisme.

Localisation / spatialisation : l'ensemble du Marais poitevin

Gouvernance, partenariats : Offices de tourisme, Agences départementales du tourisme, Comité régionaux du tourisme.

Calendrier prévisionnel : 2017-2020

Résultats attendus, indicateurs :

122 - Développement de l'itinérance et des découvertes nature

Articulation avec la charte du Parc :

AXE 1 : AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS DYNAMIQUE

Orientation Stratégique : 2 *Développer un tourisme durable rayonnant dans l'espace et dans le temps*

Présentation du projet : Objectifs :

- Faire rayonner la fréquentation touristique sur l'ensemble du marais,
- Développer le slow-tourisme et l'éco-tourisme,
- Diversifier l'offre touristique pour allonger les séjours.

Contenu de l'action :

Le Parc travaillera à l'amélioration des liaisons douces (pédestre, cyclable, équestre) entre les lieux de visite et veillera à préserver leur qualité.

En parallèle du projet de mise en navigation de la Sèvre Niortaise, le Parc portera un projet de développement de l'offre nature sur les grands marais à partir d'un site d'accueil grand public aux Guifettes dont il convient de définir les contours.

Le Parc sera, d'autre part, associé au projet Littoralis porté par la Région des Pays de la Loire.

Le Parc pilotera également le projet de refonte de la Maison du Marais poitevin en pôle touristique et culturel en accompagnement des collectivités impliquées.

Localisation / spatialisation : L'ensemble du territoire

Gouvernance, partenariats : Offices de tourisme, Agences départementales de tourisme, Communauté de communes, communes, Départements, Régions, État...

Calendrier prévisionnel : 2017-2020

Résultats attendus, indicateurs :

OS 3 – Favoriser l'émergence d'activités économiques fondées sur la valorisation du patrimoine et des ressources locales

Si l'activité économique du Marais est liée pour une part à l'agriculture et pour une autre part au tourisme, le modèle économique territorial est finalement fragile, car peu diversifié et peu identitaire. Pourtant, le Marais poitevin dispose d'un atout exceptionnel : ses ressources naturelles. Il convient donc de soutenir les modalités de valorisation économique durable de ces richesses.

Pour cela, le Parc conduit des actions visant à favoriser l'émergence et le développement d'activités économiques, fondées sur la valorisation du patrimoine (réhabilitation d'anciennes friches industrielles) et des ressources naturelles mais aussi sur la valorisation des savoir-faire locaux.

La marque : « Valeurs Parc naturel régional »

Le Parc naturel régional du Marais poitevin, conformément aux objectifs de la charte « Valeur Parc naturel régional » de la Fédération des Parcs, et particulièrement dans le cadre de sa politique de développement économique, a décidé de soutenir les professionnels du territoire qui s'engagent dans des démarches de valorisation de leurs productions et services (hébergement, savoir-faire...).

La marque est associée à trois des valeurs des PNR et elle traduit les engagements des bénéficiaires envers des enjeux forts de leur charte sur le territoire. Dans le Marais poitevin, les critères suivants ont été retenus :

- le respect de l'environnement et des patrimoines culturels :
 - participer à la préservation des milieux naturels, de la faune et de la flore,
 - participer au maintien de la trame paysagère locale,
- le respect d'une forte dimension humaine et sociale :
 - favoriser l'écoute, se préoccuper du bien-être des salariés des entreprises, des habitants, des touristes,...
 - partager sa passion,
 - jouer la carte du collectif et de la solidarité au sein du territoire,
- l'attachement au territoire :
 - contribuer au développement du territoire (y compris développement économique),
 - proposer des produits qui valorisent le patrimoine et les savoir-faire locaux.



**PARC NATUREL RÉGIONAL
DU MARAIS POITEVIN**

Le Parc propose l'attribution de la marque « Valeur Parc naturel régional » pour les produits, savoir-faire et services issus de son territoire qui répondront aux caractéristiques arrêtées par le Syndicat mixte. Ces caractéristiques sont élaborées par types de produits (agricoles, artisanaux, touristiques...) et font l'objet de référentiels-cadres validés par une commission d'experts au sein de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

Chaque PNR rédige et propose à la Fédération une interprétation locale des exigences nationales par produit et/ou service. Le dossier-cadre ainsi établi sert de référentiel d'utilisation de l'audit et sert pour décliner les conventions signées avec chaque entreprise pour une durée de 5 ans.

La Commission « Marque » du PNR instruit les demandes des entreprises. Elle vérifie que celles-ci répondent à l'interprétation locale des exigences nationales pour le produit ou service présenté.

Le PNR réalise l'audit des entreprises et signe la convention d'utilisation de la Marque avec l'entreprise. Il assure ensuite la promotion de la Marque et des produits marqués et anime toute la démarche en continu.



Les atouts de la démarche :

- valoriser le travail et le savoir-faire des entreprises qui font vivre le territoire et partagent les valeurs du développement durable,
- identifier les productions et services du territoire Marais poitevin pour mieux les vendre,
- vendre aux meilleurs prix les produits et services marqués (plus-value économique),
- intégrer un réseau national,
- rapprocher le monde de l'entreprise et celui des collectivités territoriales en général et celui du PNR en particulier.

En 2017, la dynamique engagée par le PNR du Marais poitevin touche notamment :

- la viande bovine :
 - dossier cadre validé par la commission le 21 septembre 2017,
 - élaboration (en cours) de la filière, en lien avec les Chambres d'Agriculture,
- les prestations d'hébergement touristique et de restauration :
 - dossier cadre validé par la commission nationale des PNR, le 23 février 2017,
 - 4 dossiers instruits par la commission du PNR du Marais poitevin, le 25 septembre 2017 ;

ainsi que les produits et services suivants dont les référentiels et dossiers-cadres sont en cours d'élaboration :

- le miel et les confitures de petits fruits,
- la promenade en barque et les sites de visite du Marais poitevin,
- les prestations d'éducation à l'environnement et au développement durable,
- les savoir-faire et les produits des artisans des métiers d'art.



Œuvrer pour la transition énergétique

En accompagnant professionnels, collectivités et particuliers dans la prise en compte de la transition énergétique, le Parc agit sur différents leviers pour soutenir la maîtrise de l'énergie, l'écoconstruction, la valorisation des circuits courts et de l'emploi de ressources locales ainsi que pour accentuer la sensibilisation du grand public ou des acteurs socio-professionnels.

Le Parc accompagne, conseille, sensibilise et conforte les projets des acteurs publics et privés s'ils sont structurants pour le territoire et s'ils favorisent les économies d'énergies.

Vers une stratégie énergétique territoriale

En 2016, le PNR a conduit, en collaboration avec la Communauté de communes Aunis atlantique, un diagnostic énergétique sur la partie de son territoire située en Charente-Maritime. Le diagnostic a permis à la Communauté de communes, en collaboration avec le Parc, de s'engager dans une démarche de Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) dans le cadre d'une convention avec l'État. La convention TEPCV permet le versement de 500 000 euros à la Communauté de communes pour le financement d'actions concernant la mobilité mais aussi la biodiversité. Le Parc est cosignataire (le 20 mars 2017) de cette convention pour le volet biodiversité.

En 2017, le Parc a poursuivi son accompagnement auprès de la Communauté de communes Aunis Atlantique par la rédaction de sa candidature à l'appel à projets ADEME / Région : Territoire à énergie positive (TEPOS) dont elle a également été lauréate. Ce succès va permettre de mettre en œuvre une politique ambitieuse en matière de transition énergétique et va permettre le financement d'un équivalent temps plein.

Afin d'atteindre l'objectif qu'il s'est fixé de « faire du Marais poitevin un territoire exemplaire en matière de maîtrise de l'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables » et fort de l'expérience conduite en 2016 sur la partie charentaise de son territoire, le Parc a missionné l'Agence Régionale d'Evaluation environnement et Climat (AREC) pour réaliser le diagnostic énergétique de l'ensemble de son territoire. Les résultats de l'étude ont été présentés en commission d'élus, le 23 mai 2017. Le diagnostic a permis de connaître la consommation d'énergie par types d'activités économique et la production d'énergie par type d'énergie.

- La consommation énergétique annuelle sur le territoire du PNR du Marais poitevin, principalement sur les postes transport (35%) et résidentiel (33%), est de 4 963 GWh. On note que ce sont les produits pétroliers qui dominent le mix énergétique (52%).
- La production d'ENR sur le territoire est de 640 GWh, soit 12,89% de l'énergie consommée. On note une prédominance du bois énergie puis de l'éolien.

A titre de comparaison, la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte donne comme objectif pour 2030 de baisser la consommation d'énergie finale de 20% (soit - 1000 Gwh sur notre territoire) et d'augmenter la part des énergies renouvelables à 32% (soit + 630 GWh sur notre territoire).

L'accompagnement des porteurs de projets

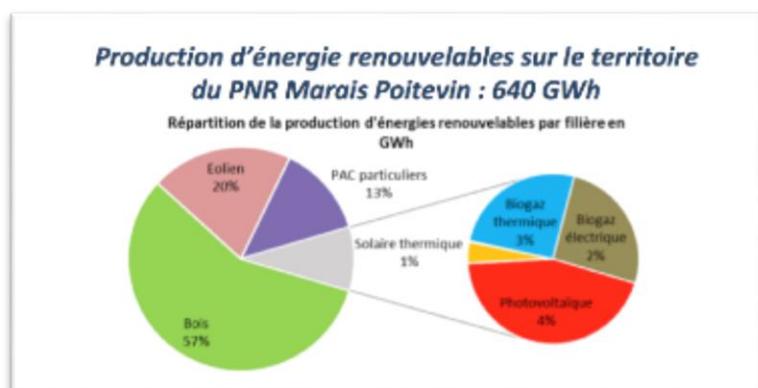
Le Parc naturel régional est consulté sur les projets de production d'énergies renouvelables soumis à étude d'impact environnemental sur son territoire :

- par les services de l'Etat pour rendre des avis sur les études d'impact des projets envisagés,
- directement par les porteurs de projets pour apporter son expertise en amont des demandes d'autorisation aux services de l'Etat.

Ce travail se fait dans le cadre de la commission « Avis réglementaires » du Parc, qui réunit les élus désignés par le bureau. L'objectif est de permettre aux projets d'aboutir dans les meilleures conditions possibles tout en respectant le paysage bâti, les espaces naturels et la biodiversité.

En 2017, 2 avis concernant des projets de production d'énergies renouvelables ont été émis. Ils concernaient l'exploitation d'une unité de méthanisation à Mareuil-sur-Lay-Dissais (avis complémentaire du 04 avril 2017) et un projet de parc éolien à Priaires (avis du 6 juillet 2017).

Le Parc a également poursuivi en 2017 l'accompagnement de la commune de la Grève-sur-Mignon et de la Communauté de communes Aunis Atlantique pour l'aménagement et la gestion de l'ancienne Briqueterie de La Grève-sur-Mignon, site patrimonial et emblématique du Marais poitevin, réhabilité en Pôle de l'Écohabitat et des énergies renouvelables du Marais poitevin.



500 TERRITOIRES à ÉNERGIE POSITIVE
POUR LA CROISSANCE VERTE ET POUR LE CLIMAT

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour le
CROISSANCE VERTE 2018

Fonds de financement de la transition énergétique
Convention particulière d'appui financier

Soutenir la « filière peuplier »

Le peuplier est l'un des éléments essentiels du paysage du Marais mouillés du Marais poitevin. Depuis le 19^{ième} siècle, il est exploité et il participe à l'identité du territoire. Planté en pourtour de parcelle, le peuplier complète la trame paysagère composée du réseau hydraulique et des alignements de frênes têtards.



La tradition populicole a connu différentes périodes et dynamiques d'exploitation depuis près de 150 ans. Dans les années 1970, les scieries traditionnelles se sont tournées vers la fabrication de contreplaqué et une activité industrielle dynamique est née. Certaines scieries ont pris une envergure importante sur le marché de l'ameublement et de l'emballage. A cette époque, alors que la demande en peupliers augmente, des surfaces de peupleraie significatives ont été implantées (plantation dite « en plein »).

Aujourd'hui, la diminution de la ressource inquiète les acteurs de la filière. Les propriétaires, les industriels et les collectivités, en particulier la Région Nouvelle Aquitaine, se mobilisent. C'est dans ce contexte que le PNR a lancé l'inventaire de la ressource et qu'il accompagne le syndicat des propriétaires fonciers pour la plantation.

Caractérisation et cartographie de la ressource dans le Marais poitevin

Le PNR a confié à l'IGN la réalisation de l'inventaire de la ressource. Peupleraies en plein et alignements ont ainsi été identifiés en comparant les photos aériennes (prises de vue infrarouge par l'IGN) prises à trois dates différentes : 1997-1998, 2006-2007 et 2013-2014. Cette technique d'inventaire des peupliers est innovante dans la mesure où elle est inhabituelle pour caractériser les arbres. La densité forestière et la taille très réduite des parcelles de marais obligeait à adapter la méthode. Le travail de caractérisation et de cartographie a permis d'estimer le volume de bois de peuplier disponible pour une exploitation forestière ainsi que d'identifier les types de plantation et leur évolution sur la période (15 ans).

Pour la première fois, une carte précise de l'implantation des peupliers a été établie. Sur les 32 524 hectares inventoriés (secteur du Marais où se trouvent la grande majorité des peupliers), le diagnostic fait apparaître 313 497 arbres en 2006-2007, puis 265 582 en 2013-2014. L'analyse des données fait penser que le nombre de peupliers a augmenté jusqu'au début des années 2000 et diminue depuis, progressivement, du fait du désintéressement des propriétaires. Les arbres sont aujourd'hui vieillissants et la ressource est susceptible de manquer dans les années à venir.

Le soutien à la plantation

Pour le renouvellement des alignements de peupliers en pourtour de parcelles, le PNR accompagne le syndicat des propriétaires fonciers. En 2017, ce sont 2.177 peupliers qui ont pu être plantés (partenariat public privé : Région Nouvelle Aquitaine, entreprises DARVA, Archambaud et Joubert). Le dispositif, piloté par le Syndicat des propriétaires fonciers, offre ainsi la possibilité aux propriétaires de parcelles qui le désirent, de se faire indemniser 5 € par arbres sur un coût de 8 €. Depuis l'origine du programme, ce sont près de 20 000 arbres qui ont ainsi été implantés !



131 - Développement de la marque « Valeur Parc naturel régional »

Articulation avec la charte du Parc :

AXE 1 : AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS DYNAMIQUE

Orientation Stratégique : 3 *Favoriser l'émergence et le développement des activités économiques*

Présentation du projet : Objectifs :

- Apporter une plus-value et une distinction aux produits, services, savoir-faire répondant aux valeurs des Parcs.

Contenu de l'action :

Le label Parc Naturel Régional peut être déclinable en marque commerciale collective «valeurs Parc Naturel Régional» permettant d'apporter une plus-value aux produits, services ou savoir-faire locaux. Le Parc souhaite développer cette marque sur l'hébergement touristique et les balades en barques, sur les prestations pédagogiques, ainsi que sur les produits agricoles (viande, vin...) en partenariat avec les Chambres d'agriculture. Les bénéficiaires de la marque seront accompagnés par le Parc en matière de formation, promotion, communication...

Localisation / spatialisation : Ensemble du territoire

Gouvernance, partenariats : Chambres d'agriculture, réseaux socio-professionnels

Calendrier prévisionnel : 2017-2020

Résultats attendus, indicateurs :

132 - Stratégie territoriale énergétique

Articulation avec la charte du Parc :

AXE 1 : AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS DYNAMIQUE

Orientation Stratégique : 3 Favoriser l'émergence, le développement d'activités économiques fondées sur la valorisation du patrimoine et des ressources naturelles

Présentation du projet : Objectifs :

- Favoriser la mise en place d'une stratégie territoriale de diminution des dépenses énergétiques et d'utilisation des énergies renouvelables disponibles sur le territoire grâce à la réalisation d'un document de référence et d'orientation territoriale de l'énergie dans une dynamique partenariale,
- Assister les Établissements publics de coopération intercommunale dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur démarche en faveur de la transition énergétique (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte, Territoire à Énergie Positive..) et coordonner ces dynamiques à l'échelle du PNR,
- Poursuivre l'accompagnement de la commune de la Grève-sur-Mignon et de la Communauté de communes Aunis Atlantique pour l'aménagement et la gestion de l'ancienne Briqueterie de La Grève-sur-Mignon, site patrimonial et emblématique du Marais poitevin réhabilité par le Parc en Pôle de l'Éco-habitat et des énergies renouvelables.

Contenu de l'action :

1- Animation (plusieurs volets) :

- La définition et la mise en œuvre d'une stratégie de transition énergétique respectueuse du paysage et de l'environnement sur le territoire du Parc grâce à l'élaboration et la diffusion d'un document de référence et d'orientation. En 2018, l'action portera sur la réalisation d'une étude opérationnelle du potentiel d'énergies renouvelables et la rédaction d'un premier document ciblé sur l'énergie éolienne. Il constituera un référentiel pour l'appréciation de la qualité des projets éoliens dans le cadre des avis consultatifs demandés par l'État. En 2019 et 2020 les autres sources d'énergies renouvelables identifiées dans l'étude des potentiels énergétiques feront l'objet d'actions spécifiques,
- L'accompagnement et la structuration des expérimentations s'inscrivant dans le cadre de cette stratégie de territoire relative à la baisse des consommations du territoire et au développement des énergies renouvelables,
- En tant que structure consultée par les services de l'État, l'apport d'une expertise aux porteurs de projets d'énergie renouvelables en amont des avis et l'élaboration des avis sur les projets ENR envisagés sur son territoire,
- L'accompagnement de la Communauté de communes Aunis Atlantique dans la poursuite de l'aménagement du site de la Briqueterie et la mise en œuvre d'un TEPOS (territoire à énergie positive).

2- Communication/Sensibilisation :

Élaboration et diffusion d'outils de communication du document de référence territorial pour les énergies renouvelables à destination des élus et du grand public.

Localisation / spatialisation : Ensemble du PNR

Gouvernance, partenariats : Communes, EPCI, acteurs locaux concernés par ce domaine et en particulier les socio-professionnels.

Calendrier prévisionnel : 2017-2020

Résultats attendus, indicateurs : Nombre et types de projets collectifs et/ou stratégiques contribuant à la transition énergétique accompagnés par le PNR. Part des ENR dans la consommation finale du territoire (en % et en Gwh). Part du territoire concernée par une démarche territoriale d'excellence environnementale (TEPOS, PCAET, TEPCV).

AXE 2 - Agir en faveur d'un Marais préservé

Le Marais poitevin n'est pas un territoire uniforme, c'est un complexe d'unités écologiques et paysagères diverses et variées qui interagissent pour former un ensemble multifonctionnel.

Préserver le Marais poitevin, c'est préserver ses fonctions de zone humide et agir pour la conservation de la bio-diversité et la protection des paysages.

OS 4 - Préserver la ressource en eau et garantir la multifonctionnalité de la zone humide

Participer collectivement à la gestion de la ressource en eau

Accompagner la signature des Contrats territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA)



Le PNR est signataire des CTMA, aux côtés de nombreux acteurs.

Le 5 septembre 2017, à Sainte Eanne, dans les Deux-Sèvres, Séverine Vachon, vice-présidente du Parc naturel régional du Marais poitevin et élue référente pour les questions d'environnement et d'agriculture, participait à la signature du Contrat territorial milieu aquatique (CTMA) Guirande-Courance-Mignon (2016 – 2021).





Les partenariats PNR / EPMP

L'Établissement public du Marais poitevin (EPMP), établissement public de l'État en charge de la gestion de l'eau et de la biodiversité sur l'ensemble du bassin versant du Marais poitevin œuvre pour la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité dans le Marais poitevin et son vaste bassin versant.

Depuis la création du Parc naturel régional en mai 2014, 6 élus du bureau du Parc siègent au Conseil d'administration de l'EPMP, au titre des collectivités territoriales.

Le Parc participe, pour la partie de territoire correspondant à la zone humide dans le vaste bassin versant du Marais poitevin, à la politique de l'EPMP en faveur de la valorisation de la zone humide et de la préservation de son exceptionnelle biodiversité.

Le partenariat entre le PNR et l'EPMP est formalisé depuis 2014 par une convention dans laquelle les objectifs, les modalités d'intervention et les rôles de chacun sont spécifiés. Cette convention a été révisée en 2017 sous forme de convention-cadre et des conventions opérationnelles liées aux missions déléguées ou à certains projets, la complètent. Le PNR est notamment missionné par l'EPMP pour mettre en œuvre les dispositifs suivants :

- Natura 2000,
- l'Observatoire du patrimoine naturel,
- les Mesures Agri-environnementales.

D'autre part, au quotidien, le Parc et l'EPMP ont adopté une méthode de travail permettant d'articuler concrètement les actions des deux structures :

- une cellule inter-services pour partager et orienter les programmes d'actions ;
- des groupes de travail (réflexion générale ou technique) qui se réunissent régulièrement.

En 2017, le directeur de l'EPMP a été sollicité par le Conseil scientifique et prospectif du PNR pour une présentation de l'établissement, d'une part, et pour une présentation de la problématique de la gestion de l'eau dans le Marais poitevin et de ses principaux acteurs, d'autre part.

Favoriser les projets d'assainissement respectueux de l'environnement et du cadre de vie

Un état des lieux de l'assainissement dans le Marais poitevin

Début 2017, le PNR a réalisé un état des lieux de la situation de l'assainissement collectif et non collectif dans le Marais poitevin. L'état des lieux a porté sur :

- l'état de conformité des stations de traitement des eaux usées (cartographie établie d'après les données nationales établies au 31.12.15) ; ce travail d'inventaire établit une valeur initiale dans le dispositif d'observation de l'évolution du territoire durant la période de classement en PNR ;
- l'état des compétences en matière d'assainissement collectif et non collectif sur l'ensemble du territoire.

L'ensemble des données recueillies ont été intégrées à l'observatoire territorial du Marais poitevin ; elles pourront être actualisées au fur et à mesure de l'avancement des projets.

Capacités nominales et conformités des stations de traitement des eaux usées en 2015



Compétence en matière d'assainissement collectif et non collectif

EPCI	Compétence	
	Assainissement collectif	Assainissement individuel
CA La rochelle	Oui	Oui
CA Niortais	Oui	Oui
CC Aunis Atlantique	Non ; compétence du Syndicat mixte des eaux de Charente-Maritime	
CC Aunis Sud	Non ; compétence du Syndicat mixte des eaux de Charente-Maritime	
CC Pays de Fontenay Vendée	Non ; compétence des communes	Oui
CC Moutierrois	Ex Moutierrois	Oui ; délégation à la Saur
	Ex Talmondais	Non ; compétence des communes
CC Sud Vendée Littoral	Non ; compétence des communes	Oui ; délégation à la Saur
CC Vendée Sèvre Autizes	Non ; compétence des communes	Oui

L'aménagement de Zones de Rejet Végétalisées

Parallèlement au travail de diagnostic, le PNR a conduit ou accompagné des projets de Zone de Rejet Végétalisée (ZRV) en complément de l'assainissement collectif existant. En 2014, le Parc avait conduit en maîtrise d'ouvrage l'aménagement d'une Zone de Rejet Végétalisée à Taugon, en 2017, il a reproduit l'expérience à La Ronde.



Conduits en partenariat étroit avec le Syndicat mixte des eaux de Charente-Maritime, compétent sur le secteur, ces 2 projets sont des initiatives relativement innovantes dans le Marais poitevin. Ces aménagements semi-naturels, encore expérimentaux sur le territoire, semblent adaptés au milieu et à ses caractéristiques particulièrement complexes (régime d'écoulement, milieu naturel sensible, etc.).



A La Ronde, la ZRV a été aménagée dans un boisement humide d'environ 0,8 hectare, sur une propriété du Syndicat des Eaux de Charente-Maritime.

En mettant les plantes (espèces hélophytes déjà présentes naturellement dans la zone humide du Marais poitevin) au service de l'assainissement, les 2 partenaires des projets, le PNR et le Syndicat des eaux de Charente-Maritime, visent un objectif commun : la préservation de la qualité de l'eau (surface et nappes).

La Régie des services des eaux (Rése) de Charente-Maritime a pu effectuer des analyses de qualité de l'eau dans les ZRV et les résultats étaient très satisfaisants. Ces dispositifs améliorent significativement la qualité de l'eau.

Pensés globalement, les projets de ZRV permettent d'atteindre d'autres objectifs que l'unique épuration des eaux usées. En renforçant la végétation naturelle et en maintenant certains niveaux d'eau, les ZRV participent à la préservation de la biodiversité, aux continuités écologiques et offrent des opportunités de découverte, d'observation ou de quiétude aux visiteurs (habitants, écoles, touristes...).

C'est le cas à Taugon, où, en proximité du Pôle nature du Département de la Charente-Maritime, le PNR a pris en charge, en 2017, la réalisation d'un ponton d'observation intégré au paysage de la roselière (ponton sur pilotis) et connecté aux circuits de promenade déjà en place et en lien avec le Pôle nature géré par la communauté de communes Aunis Atlantique.





Les Zones de Rejet Végétalisées : les plantes au service de l'assainissement, un outil supplémentaire pour la préservation des milieux naturels

Le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime gère un parc de 181 stations d'épuration, de différentes tailles, avec des filières de traitement différentes. Quelle que soit la taille de la station, les contraintes environnementales dictent les performances épuratoires à atteindre ainsi que les modalités de rejet.

En effet, la mise en place d'une unité de traitement des eaux usées est autorisée par la Préfecture sur la base d'une étude d'impact ou d'incidence qui permet de démontrer que la filière qui sera mise en place ne dégradera pas le milieu récepteur dans lequel les eaux traitées seront rejetées.

On entend par milieu récepteur, un cours d'eau ou, en cas d'absence de réseau hydrographique, un débit faible en période d'étiage de ce cours d'eau, la nappe par infiltration de ces eaux traitées.

La ZRV, une solution alternative

Il s'agit de bassins d'infiltration en terre de lagrins, au lieu de bassins munis de charreaux, ou des zones qui sont plantées d'espèces aquatiques adaptées à ce type d'environnement. On utilise ainsi des F15, des roseaux.

Le rôle de ces plantes va être double :

- Participer à l'épuration des eaux traitées par la consommation des éléments nutritifs carbonés et azotés encore présents dans les eaux traitées.
- Consommer l'eau et ainsi préserver et favoriser l'infiltration des eaux dans le sous-sol.

La station d'épuration de Meursac

La commune de Meursac était équipée d'une station d'épuration de type lagunage pour traiter les eaux usées de la commune.

Afin de faire face à l'augmentation de population sur la commune et de faciliter le rejet des eaux traitées, un nouveau projet a été lancé en 2016. Un traitement par filtres plantés de roseaux a été mis en place en amont des lagunes existantes destinées à finaliser le traitement bactériologique.

La nature des sols en place étant moyennement perméable à l'infiltration, une zone de rejet végétalisée a été réalisée. Des saules ont été plantés en bordure du canal, des espèces héliophytes type juncs, roseaux ou niveau des chicanes.

La ZRV a vu le jour en avril 2017.



L'expérience de Taugon : un partenariat entre le Syndicat des Eaux et le Parc Naturel Régional du Marais poitevin mutuellement profitable

Afin de mieux valoriser le patrimoine et pédagogiquement une partie du Parc Naturel Régional du Marais poitevin a engagé une réflexion sur la restauration et l'aménagement, en zone humide, d'une parcelle de marais classifiée située entre la station d'épuration existante et le plan d'eau communal.

De son côté, le rejet des eaux traitées de la station de lagunage s'effectuait dans le canal du Prévic, à quelques dizaines de mètres du projet. Le régime d'écoulement du canal étant fluctuant suivant les contraintes d'exploitation du marais, le rejet en direction de la future zone humide, permettait de limiter les rejets directs au milieu naturel tout en favorisant le bon développement des plantes.

C'est donc, assez naturellement qu'un partenariat a été initié en 2014 entre le Syndicat et le Parc pour la réalisation du projet.

La chose s'est portée sur la mise en œuvre d'une succession d'une surface d'environ 1 ha, plantée d'héliophytes (Juncus, roseaux, massettes) et munie d'une succession en direction du canal.



Le ponton de levage.



Après 2 ans de fonctionnement, les objectifs attendus sont globalement atteints : développement progressif d'un écosystème type « zone humide », quasi-absence de rejet en période de temps sec, le canal va la surverse aménagée.

Fort de cette première expérience, le même type de partenariat est en cours sur la commune voisine de La Flèche (fin des travaux prévue début 2017).



Le site à l'origine.



Deux ans après l'opération.



Un projet novateur au niveau d'assainissement qui a pu voir le jour grâce au concours du Parc naturel régional du Marais Poitevin.

Les poissons grands migrateurs : indicateurs de la santé des milieux aquatiques dans le Marais poitevin

Le PNR est l'animateur du pôle « poissons » de l'Observatoire du Patrimoine naturel du Marais poitevin. A ce titre, le Parc coordonne les suivis des populations de poissons grands migrateurs. Il participe aux différentes instances locales, nationales et européennes concernant cette thématique :

- animation du réseau de partenaires pour le pôle poissons de l'OPN du Marais poitevin,
- monitoring anguille : dispositif d'évaluation du plan de gestion national anguille (PGA),
- participation aux : COGEPOMI (Comité de gestion des poissons migrateurs), PLAGEPOMI (plan de gestion des poissons migrateurs), groupe technique « espèces » du COGEPOMI,
- participation aux travaux du GRISAM (Groupement d'Intérêt Scientifique sur les poissons Amphihalins).

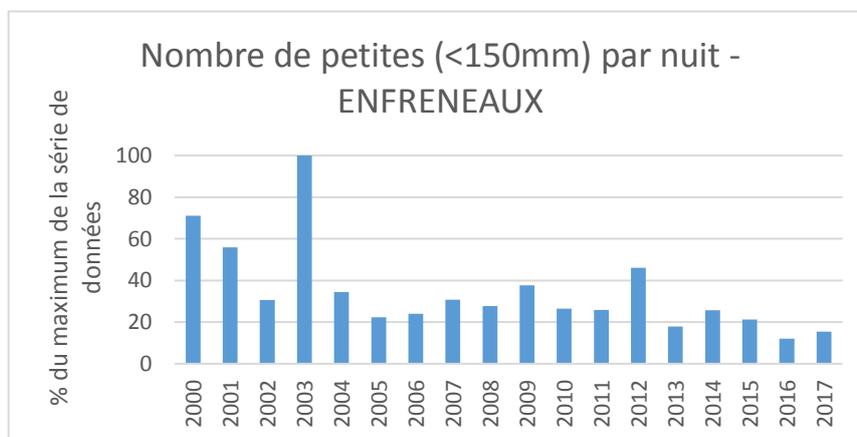
Dans le Marais poitevin, un accent particulier est porté sur l'Anguille européenne, espèce emblématique du territoire, d'une part, mais aussi, en raison de la désignation de la Sèvre niortaise comme « rivière de référence » pour l'évaluation du Plan de Gestion Anguille national, d'autre part.

En 2017, le PNR a conduit, en partenariat avec les acteurs compétents du territoire, plusieurs actions de suivi des populations de poissons grands migrateurs :

- le suivi de l'anguille argentée sur la Sèvre niortaise (suivi de 2 pêcheries scientifiques à Niort),



- le suivi des passes à anguilles (encadrement de stagiaire + analyse de données),



- le suivi de l'anguille adulte (jaune) et du peuplement piscicole par pêche électrique : suivi technique et administratif,
- le suivi de la station de comptage de la passe à poissons du Marais Pin (suivi vidéo + encadrement d'un service civique),
- le suivi des poissons migrateurs (suivi des frayères et des points de blocage).



Le Parc naturel régional du Marais poitevin remplit également un rôle de conseil et d'assistance auprès des gestionnaires pour les questions liées aux espèces halophiles dans l'élaboration et la mise en œuvre des outils de politique publique :

- les programmes « continuités écologiques » et TVB,
- les Contrats Territoriaux de Milieux Aquatiques (CTMA),
- les règlements d'eau,
- les contrats de marais,
- les SAGE.



Préserver et restaurer le fonctionnement écologique du Marais

L'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin et son réseau

L'Observatoire du Patrimoine naturel du Marais poitevin, outil à la disposition du territoire et des socio-professionnels de la nature, s'est fixé comme objectif de suivre l'évolution de la biodiversité sur le territoire du Parc naturel régional. Coordonné par le PNR, avec le soutien d'une trentaine de partenaires et des financements d'État (EPMP), l'OPN permet de recueillir et de partager des données précises et validées par tous sur le patrimoine naturel du Marais poitevin.



L'OPN est opérationnel depuis 14 ans et est maintenant bien identifié par les acteurs de l'environnement. La preuve en est, la participation à la journée annuelle de restitution des résultats qui a eu lieu le 30 janvier 2018 et a rassemblé 143 professionnels et 50 étudiants au théâtre le Millandy à Luçon. Ce temps fort, animé cette année par Laurent Godet, biogéographe et ornithologue, membre du Conseil scientifique et prospectif du PNR du Marais poitevin, est l'occasion pour les membres de l'OPN d'assurer eux-mêmes la présentation des résultats de leurs travaux et surtout d'échanger et de partager leurs analyses et questionnements entre pairs.

En 2017, l'OPN s'est attaché à suivre 18 indicateurs. Au-delà des suivis conduits tous les ans comme les Busards cendrés, les Guifettes noires, les poissons migrateurs, les hérons nicheurs, etc., les partenaires de l'OPN ont engagé des suivis importants comme la cartographie des pelouses calcaires, la caractérisation des Habitats de l'estran, la synthèse des connaissances sur les oiseaux de plaine et les orthoptères... Les résultats des suivis engagés doivent permettre d'évaluer l'efficacité des politiques publiques.

A titre d'exemple, de l'étude de 2015 – 2016 sur les limicoles nicheurs sur les prairies du Marais, dont les résultats ont été analysés en 2017, il ressort quelques points très importants :

- 1 300 couples de limicoles sont présents sur le territoire. Les effectifs sont stables par rapport à la dernière enquête de 2005 / 2006. Si des espèces comme le Vanneau huppé, la Barge à Queue noire ou le Chevalier gambette diminuent, l'Échasse blanche et l'Avocette élégante sont en augmentation ;
- 80% des limicoles nicheurs sont identifiés dans le site Natura 2000 Marais poitevin ;
- 77% des limicoles nichent dans les prairies en contrat MAEC avec des mesures sans engrais et avec du pâturage extensif ou de la fauche au 10 juin. Une part importante de ces limicoles fréquentent dans les prairies qui conservent des points bas en eau en fin d'hiver et au début du printemps. Les MAEC sont donc primordiales pour la survie de ses espèces comme elles le sont aussi économiquement pour de nombreux agriculteurs et éleveurs ;
- en 10 ans, la distribution des couples sur le territoire semble s'être concentrée. Il se dégage trois grands secteurs favorables aux limicoles nicheurs : l'Ouest du Lay (Angles et Longeville), le Nord des Iles (de Saint-Denis-du-Payré à Sainte-Radegonde-des-Noyers) et le secteur entre Marans et la Baie de l'Aiguillon.

Connaître et caractériser les habitats naturels du Marais poitevin

Dans le cadre du pôle « flore » de l'Observatoire du Patrimoine naturel du Marais poitevin, a été rédigé en 2015 et 2016 un catalogue des habitats naturels des communes du Parc naturel régional du Marais poitevin. Ce travail de synthèse des études et référentiels existants, a été confié, en 2017, pour relecture aux Conservatoires botaniques nationaux.

Cet ouvrage de 135 fiches descriptives est à présent téléchargeable sur le site de l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin.



Ce premier référentiel sur le Marais poitevin constitue un outil pour cartographier et suivre les milieux naturels. Il s'agit d'un document de travail amené à évoluer au fur et à mesure des études et suivis en phytosociologie sur le territoire.

Le catalogue des habitats naturels du Marais poitevin servira également pour accompagner les études d'impact environnementales.

La sortie de ce catalogue a été annoncée en janvier 2018, lors de la Journée de l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin.

Par ailleurs, une mission d'inventaire et d'évaluation des pelouses de coteaux calcaires et d'ourlets de boisements thermophiles sur l'ensemble du territoire du Parc a été confiée en 2017, aux Conservatoires botaniques nationaux.

Cette étude, assortie d'une cartographie, sera rendue en 2018 et permettra d'ajuster le programme Trame verte et bleue et une stratégie de conservation sur ces espaces en déprise agricole présentant un intérêt européen prioritaire, tant ils sont menacés.



Coteau calcaire à Auzay



Orchidées et sauges sur pelouse calcicole

Assurer le suivi des mammifères du Marais poitevin

Dans le cadre du pôle « mammifères » de l'Observatoire du Patrimoine naturel du Marais poitevin, divers suivis d'espèces sont réalisés chaque année. En 2017, l'année a été marquée par l'identification de la Musaraigne aquatique, une campagne de détection de la présence du Vison d'Europe et la mise en place de nouveaux équipements de franchissements pour la Loutre d'Europe.

Le Vison d'Europe

Une vaste campagne de suivi du Vison d'Europe se déroule actuellement en France. Elle est organisée par la DREAL Nouvelle Aquitaine et l'ONCFS dans le cadre du Plan National Vison d'Europe (PNA).

Le PNR a été chargé de rechercher la présence du Vison d'Europe sur certaines zones du Marais poitevin. Ce travail s'est déroulé durant les mois de novembre et décembre 2017 sur 4 sites en Vendée. Aucun Vison d'Europe n'a été détecté. Cette étude va se poursuivre jusqu'en 2019. Elle sera désormais entièrement réalisée par les agents de l'ONCFS.



La Loutre d'Europe

Les données de collisions routières ayant entraîné la mort de Loutres d'Europe sont régulièrement collectées dans le Marais poitevin tout au long de l'année. Elles sont intégrées par le Parc ou par les membres de l'OPN dans la base de données de la nature : SERENA et dans le SIT/SIG (système d'information géographique) du PNR.



Dans le cadre du Plan National d'Actions (PNA) en faveur de la Loutre d'Europe, le PNR est intervenu, durant l'été 2017, à la demande du Conseil départemental des Deux-Sèvres, auprès de ses services, afin d'apporter conseil et assistance à la création d'un nouveau passage à Loutre situé sur la commune du Bourdet. Les travaux ont été réalisés durant l'automne, sous la maîtrise d'œuvre du Conseil départemental.

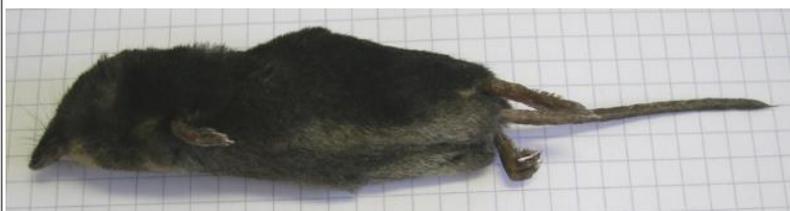
En parallèle, le PNR a instruit sous sa propre maîtrise d'ouvrage la programmation d'un projet de passage à Loutre situé sur la commune de Taugon. Les travaux, qui ont un impact direct sur l'amélioration des corridors de déplacement de la faune sauvage, sont attendus pour l'année 2018.

La Musaraigne aquatique

Une nouvelle donnée sur cette espèce a été confirmée pour l'observation d'un individu mort sur la commune du Mazeau. La confirmation a été précisée par analyse génétique.



UNE NOUVELLE DONNÉE !
Un spécimen au ventre sombre
découvert en juillet 2017 a été confirmé
***Neomys fodiens* par analyse génétique.**



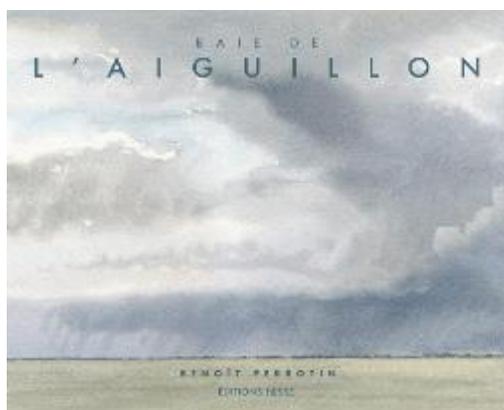
Sur le littoral, le programme européen Life Baie de l'Aiguillon

En janvier 2016, le PNR du Marais poitevin et ses partenaires, la LPO et l'ONCFS, gestionnaires de la Réserve naturelle nationale de la Baie de l'Aiguillon, ont engagé le programme d'action de préservation et de restauration des habitats naturels de la façade littorale du Marais poitevin. Le PNR assure la coordination du projet dans le but d'atteindre les objectifs fixés par le collectif et d'obtenir des résultats pertinents.



Au cours de cette seconde année d'exercice, 19 actions ont été initiées parmi les 24 actions du programme, conformément au calendrier proposé à la Commission européenne.

Quelques-unes des actions conduites en 2017 :



Edition d'un livre illustré sur la Baie de l'Aiguillon

Confié à l'aquarelliste, Benoît Perrotin, ce magnifique ouvrage se veut être un outil de communication et de sensibilisation auprès des différents partenaires et élus du territoire.



Edité à 1.500 exemplaires à l'automne 2017 ; ce livre a été valorisé dans la presse et a fait l'objet de plusieurs présentations au public et de séances de dédicaces par l'auteur :

- 12/10/2017 : Interview de l'auteur par une radio locale (RCF)
- 14/10/2017 : Présentation La Roche-sur-Yon
- 26/10/2017 : Article de presse locale (Nouvelle République - Deux-Sèvres)
- 31/10/2017 : Présentation au Festival International du Film Ornithologique de Ménigoute
- 10/11/2017 : Présentation et dédicace lors de la soirée LIFE (plus de 100 personnes)
- 25/01/2018 : Présentation aux membres du Comité consultatif des réserves de la Baie de l'Aiguillon
- 26/01/2018 : Présentation aux élus de PNR lors d'une Assemblée Générale



Expositions sur les richesses de la Baie

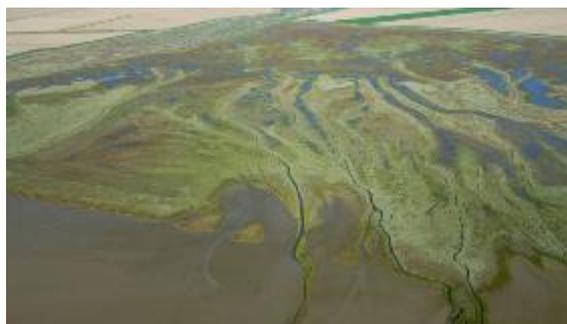
Une exposition photographique dédiée aux richesses de la Baie de l'Aiguillon a été éditée en février 2017, en partenariat avec le Centre Beautour et inaugurée le 8 mars 2017, à La Roche-sur-Yon. Par la suite, l'exposition a été présentée et utilisée à plusieurs reprises :

- du 8 mars au 2 juillet 2017, exposition temporaire, Centre Beautour, La Roche-sur-Yon ;
- 10 novembre 2017, à la soirée LIFE, à L'Aiguillon-sur-Mer ;
- du 16 au 19 novembre 2017, aux Rencontres des naturalistes et gestionnaires d'espaces naturels des Pays de la Loire, à Angers ;
- 26 janvier 2018, Assemblée générale du PNR, à Saint-Michel-en-L'Herm ;
- 30 janvier 2018, 11^{ème} journée de l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin, à Luçon.

Etude de la dynamique sédimentaire de la Baie de l'Aiguillon

En 2016, un relevé topographique des vasières de la Baie de l'Aiguillon (LIDAR) a permis d'établir l'état initial de la situation sédimentaire des vasières et un modèle numérique de terrain (MNT).

L'analyse de ces données et l'étude de la dynamique sédimentaire ont été confiées à l'Université de La Rochelle en février 2017. Cette étude a été livrée à l'automne 2017 et révèle que la Baie de l'Aiguillon constitue une zone présentant de très forts taux de sédimentation, soit $1,4 \pm 0,5$ cm/an de 2000 à 2016. Elle est aussi caractérisée par une avancée très rapide du trait de végétation, soit de $6,3 \pm 0,3$ m/an depuis 1972.



Suivi de la qualité de l'eau en Baie de l'Aiguillon

La mise en place d'un suivi de la qualité de l'eau en Baie de l'Aiguillon s'est poursuivie en 2017, en partenariat avec l'IFREMER, les gestionnaires de la Réserve naturelle nationale (RNN) et l'établissement public du Marais poitevin (EPMP) : mesures discrètes (oxygène dissous, carbone dissous et particulaire, azote dissous et particulaire, phosphore dissous et particulaire, nitrates et phosphates, pH, alcalinité), mesures de salinité, mesures de température haute fréquence.

Un volet quantitatif a été adjoint à ce programme qualitatif. Ainsi, cette étude constitue un véritable programme de recherche sur la dynamique spatio-temporelle des flux de nutriments et de carbone en Baie de l'Aiguillon. L'ONCFS, en tant que bénéficiaire associé du LIFE, porte le volet qualitatif et l'EPMP porte le volet quantitatif. L'IFREMER assure un rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage, chargé du volet scientifique.

Un tout premier exposé du programme a été présenté le 30 janvier 2018, lors de la Journée de l'Observatoire du patrimoine du Marais poitevin.

Etude sur l'utilisation de la Baie et des marais périphériques par les anatidés hivernants

Afin de renforcer les connaissances sur les liens entre les zones de gagnages et les zones de remises des anatidés hivernant et ainsi de mieux comprendre l'aire fonctionnelle des anatidés présents dans la Baie de l'Aiguillon et dans les prairies du Marais poitevin, une étude scientifique a été lancée en 2017.

Trois axes d'amélioration des connaissances sont étudiés :

- les ressources alimentaires : analyse de graines présentes dans les prairies,
- le régime alimentaire : étude du contenu des jabots de canards,
- la distribution géographique des anatidés : pose d'émetteurs sur des canards pour étudier leurs déplacements.



Travaux d'aménagement hydraulique sur le site de la Prée Mizottière

Des travaux d'aménagement hydraulique ont été effectués fin novembre 2017 sur le site de Prée Mizottière dans le but de favoriser la présence des oiseaux d'eau.



Les partenaires du PNR du Marais poitevin dans le cadre du programme Life Baie de l'Aiguillon

Film « Baie de l'Aiguillon, protégeons nos habitats littoraux et la biodiversité de la Baie »

En 2017, le PNR a produit un film de 9 min réalisé par Philippe Garguil : « Baie de l'Aiguillon, protégeons nos habitats littoraux et la biodiversité de la Baie ».

Ce film présente les sites concernés par le programme LIFE et les richesses exceptionnelles de la Baie de l'Aiguillon. Il est diffusé sur le site Internet du LIFE : <https://life.reserve-baie-aiguillon.fr/>.

Une version courte est diffusée sur le compte Facebook du LIFE et il est régulièrement projeté lors de diverses réunions.

Soirée publique « Baie de l'Aiguillon »

Les partenaires du Programme LIFE Baie de l'Aiguillon ont organisé, fin 2017, une soirée d'informations sur le projet LIFE autour du thème de la préservation des richesses naturelles de la Baie de l'Aiguillon.

Le 10 novembre 2017, à L'Aiguillon-sur-Mer, les partenaires du projet, des élus et des habitants des communes littorales se sont retrouvés pour s'informer et échanger sur les enjeux du programme et les problématiques du littoral du Marais poitevin.

A cette occasion, le film sur la Baie a été projeté ainsi que le livre et l'exposition. Cette soirée a rassemblé une centaine de personnes.



Reportages et communication sur le Programme Life

En 2017, plusieurs articles et reportages TV ont été réalisés. Les articles parus sont consultables sur le site internet du Programme : <https://life.reserve-baie-aiguillon.fr/documents-a-telecharger/>



Le Réseau InterLife 2017



L'équipe coordinatrice du Programme LIFE a participé à l'InterLife 2017 qui s'est tenu en fin d'année sur l'île de la Réunion et regroupait la plupart des équipes techniques qui portent et animent ces programmes européens sur le territoire français (métropole, DOM et TOM).

En 2018, les mises en œuvre opérationnelles seront poursuivies, avec notamment l'organisation d'un colloque scientifique international portant sur les conséquences du changement climatique sur les marais littoraux en partenariat avec le Forum des Marais Atlantiques et avec la réalisation de travaux de stabilisation et de restauration des dunes de la Pointe de l'Aiguillon.



LIFE14 NAT/FR/000603

PROGRESS REPORT 01

Covering the project activities from 01/01/2016 au 31/12/2016

Reporting date
31/03/2017



Data project

Project location	France
Project start date	01/01/2016
Project end date	31/12/2020
Total budget	3.317.727 €
EU contribution	1.960.627 €
% of eligible costs	300 %

Data beneficiary

Name beneficiary	Parc naturel régional du Marais poitevin
Contact person	M. CHAUVAUD
Postal address	2 rue de l'Église, 85200 COGNET
Telephone	05.49.35.15.33
E-mail	Lchaugaud@parc-marais-poitevin.fr
Project Website	https://life.reserve-baie-aiguillon.fr



Préserver le Marais : Natura 2000

Le site Natura 2000 du Marais poitevin couvre les deux-tiers de la zone humide avec 68 023 ha. Le Parc naturel Régional du Marais poitevin est animateur du document d'objectifs pour ce site aux côtés de l'Établissement public du Marais poitevin, opérateur pour le compte de l'État.



Fin 2015, a été publié l'évaluation du DOCOB 2004-2014. Pour la rédaction du prochain DOCOB, les acteurs concernés du territoire ont lancé la démarche fin 2017. Une convention a été signée entre l'Établissement public du Marais poitevin et le Parc naturel régional du Marais poitevin. Cette réécriture s'appuiera sur une large concertation territoriale grâce à des groupes de travail thématiques (enjeux environnementaux, agriculture, hydraulique, tourisme, pédagogie, ..) et des entretiens individuels. Le Comité de pilotage, présidé par le Directeur de l'Établissement Public du Marais poitevin reste l'organe décisionnel.

Chartes et contrats Natura 2000

La démarche de conservation du patrimoine naturel européen en site Natura 2000 s'appuie sur une démarche contractuelle. Le Parc naturel régional accompagne les propriétaires pour s'engager dans des chartes ou des contrats Natura 2000 signés pour 5 années avec l'Etat.

En 2017, une charte a été signée sur la commune de Champagné-les-Marais et le PNR a accompagné deux contrats signés : par la commune de la Faute-sur-Mer sur la canalisation des estivants et l'entretien des plages et par une exploitante agricole sur la commune de Triaize pour gérer le Baccharis et les Thuyas.

Les études d'incidences

En 2017, le Parc a accompagné 50 porteurs de projets dans des dossiers d'études d'incidences obligatoires au titre de Natura 2000. Ces projets sont répartis sur l'ensemble du territoire et concernent autant des dossiers relevant de la Loi sur l'eau, que des retournements de prairies, des aménagements urbains ou de transport, des ouvertures de voies de fréquentation touristique ou encore des manifestations sportives ou festives.

La cartographie des habitats du Marais poitevin

Le laboratoire ECOBIO de Rennes a présenté en 2016 les résultats de la cartographie des habitats naturels dans le Marais poitevin et plus particulièrement sur le site Natura 2000. Cette première définition réalisée à partir d'une analyse par télédétection et sur la base de 600 relevés de végétation a été affinée en 2017 par l'EPMP. Le Parc naturel régional a accompagné l'EPMP dans cet ajustement à raison de 16 jours de terrain.

La gestion conservatoire des sites

Le Parc naturel régional du Marais poitevin participe à la gestion conservatoire des sites naturels, soit au service de partenaires, en tant que gestionnaire délégué, soit en tant que propriétaire d'espace naturel sensible.

Sur les propriétés du Conservatoire du littoral (CDL)



Par convention, le PNR du Marais poitevin est gestionnaire des propriétés du CDL situées sur les communes de Longeville-sur-Mer, Angles, Les Magnils-Reigniers et Luçon. La mission du PNR consiste à encadrer les actions annuelles de gestion auprès de 23 agriculteurs, de porter conseils et assistance au Conservatoire et de co-animer les réunions de travail au fil de l'année. Selon les besoins, des programmes de travaux à objectifs pastoraux et/ou environnementaux sont conduits chaque année. Ceci a été particulièrement le cas en 2017 : 9 chantiers de travaux ont été réalisés, encadrés par le PNR et financés par le Conservatoire du littoral.

Exemple de curage de fossé avec conservation de la bordure rivulaire ; ici une roselière.

Sur la Réserve naturelle régionale du marais communal du Poiré-sur-Velluire

Le PNR du Marais poitevin est gestionnaire délégué de la RNR du Poiré-sur-Velluire. Il apporte à la commune, propriétaire et gestionnaire, son assistance technique pour la mise en œuvre de toutes actions portant sur la gestion environnementale de la RNR. De nombreuses actions ont été conduites au cours de l'année 2017 : l'organisation et la coanimation du comité consultatif de gestion de la réserve, une animation lors de l'ouverture festive du marais communal en avril, la rédaction du rapport d'activités annuel, des conseils techniques, l'organisation et les suivis de travaux, la mise en œuvre d'une étude d'aménagement et l'animation de l'interface avec les différents partenaires...



Exemple de création de batardeau en terre afin de contrôler l'évacuation d'une « baisse » sur la RNR du Communal du Poiré

Sur les propriétés du PNR et sur les autres sites à vocation conservatoire

Le PNR du Marais poitevin intervient en complément de l'action des gestionnaires et en partenariat avec eux pour les actions suivantes :

- actions ponctuelles de conseil en gestion environnementale auprès du Conservatoire régional des espaces naturels (CREN) de Poitou-Charentes avec notamment en 2017 le suivi de la dernière acquisition du CREN sur la commune de Villedoux ;
- participation ponctuelle aux comités de gestion de RNN et de RNR ;
- actions ponctuelles d'accompagnement dans le cadre des APPB (organisation et comptage des nids de hérons dans l'APPB du Pain Béni, suivi de l'APPB du coteau calcaire de Chaillé-les-Marais, travaux sur le site de l'APPB du coteau calcaire du Fief Bodin).

Les continuités écologiques

Dans la continuité des « Schémas régionaux de continuités écologiques » (SRCE) et en cohérence avec eux, le Parc a souhaité mettre en œuvre une stratégie à l'échelle du Marais poitevin pour faciliter l'appréhension du sujet par les EPCI de son territoire, pour faciliter l'intégration des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme et pour réaliser des actions de restauration ou de valorisation des trames vertes et bleues.

Le programme repose sur :

- l'élaboration d'un guide technique « TVB Marais poitevin » (document pédagogique présentant les enjeux et les actions à conduire),
- l'accompagnement, la sensibilisation, voire la formation, des acteurs du territoire (EPCI, Chambres d'agriculture...) compétents en matière de trames vertes et bleues,
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnel à l'échelle du Marais poitevin.

Le PNR s'est associé aux Chambres d'agriculture afin que ces dernières élaborent les projets 2018-2020 qui concernent les exploitations agricoles. Ce partenariat a pris la forme d'une convention.

Le PNR a finalisé le projet de document de référence (« guide technique TVB Marais poitevin ») qui présente les enjeux « Continuités écologiques » à l'échelle du Marais poitevin.

Sur le volet « accompagnement des acteurs du territoire, le PNR a été sollicité par les communes de Marans et Angliers pour les assister ponctuellement dans la mise en œuvre de leur programme TVB (dispositif TVB Niveau II de l'ex Région Poitou-Charentes).

Le PNR est intervenu à la demande Conseil départemental des Deux-Sèvres durant l'été 2017, auprès de ses services afin d'apporter conseil et assistance dans la création d'un nouveau passage à loutre situé sur la commune du Bourdet.

D'un point de vue opérationnel, un certain nombre d'opérations a été engagé en maîtrise d'ouvrage par le Parc. Les premiers travaux ont débuté fin 2017 :

- la restauration de corridors de berges réalisés sur la commune de Nuillé-d'Aunis,
- l'instruction d'un projet d'installation d'un passage à loutres,
- la commande de travaux de débroussaillage du tertre (coteau calcaire) à Saint-Hilaire-la-Palud,
- des travaux d'aménagement pastoral pour la reconversion en prairie d'un îlot de 38 hectares de culture sur la commune de Saint-Georges-de-Rex,
- la plantation de haies et la réhabilitation de 2 mares sur la commune de Saint-Hilaire-la-Palud.

Enfin, le PNR s'est associé aux Chambres d'agriculture afin que ces dernières élaborent des projets d'actions 2018-2020 discutés avec les agriculteurs et qui répondent aux enjeux TVB.

251 – Mise en œuvre de l'Observatoire du patrimoine naturel (OPN)

Articulation avec la charte du Parc :

AXE 2 : AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PRESERVE

Orientation Stratégique : 5 *Préserver et restaurer le fonctionnement écologique du Marais*

Présentation du projet : Objectifs :

- Mesurer l'évolution des espèces et des habitats du marais, identifiés comme « indicateurs »,
- Restituer les résultats aux acteurs pour une meilleure préservation des richesses naturelles, tant faunistiques que floristiques,
- Produire les données utiles aux EPCI dans le cadre de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme,
- Disposer de connaissances pour orienter les actions du Parc et des acteurs du territoire en matière de protection ou de restauration de milieux naturels, de continuités écologiques...,
- Orienter les maîtres d'ouvrages de projets d'aménagements ou d'infrastructures.

Contenu de l'action :

Le Parc naturel régional du Marais poitevin se positionne en tant que structure fédératrice de l'Observatoire du Patrimoine Naturel pour :

- Assurer le lien entre les différents pôles,
- Fédérer les financements,
- Apporter un soutien technique et méthodologique aux partenaires,
- Coordonner, structurer l'acquisition et l'échange de données,
- Rédiger les rapports d'activités de l'observatoire et organiser les comités de validation,
- Valoriser, autant que possible, la démarche de l'observatoire et communiquer cette démarche auprès de leurs partenaires,
- Faciliter le partenariat entre les membres de l'observatoire...

L'OPN regroupe les inventaires et suivis des espèces et des habitats naturels remarquables du Marais poitevin, réalisés par pôle sur la base du protocole partagé dans le document d'objectif Natura 2000 : « avifaune », « flore habitat », « entomologie », « mammifères », « ichtyofaune », « amphibiens, reptiles », « invertébrés » et « espèces allochtones ».

Le Parc naturel régional du Marais poitevin assure la valorisation et la diffusion des connaissances auprès des acteurs en charge de l'aménagement des territoires et du grand public par le biais de la journée annuelle de l'OPN, de la production des rapports d'études, de son site internet dédié (<http://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr>), de la production de documents pédagogiques, d'expositions...

Localisation / spatialisation : Ensemble du Marais poitevin

Gouvernance, partenariats : Le Parc assure la maîtrise d'ouvrage de l'OPN. L'OPN repose sur la collaboration des associations de défense de l'environnement, des fédérations de chasse et de pêche, de bureau d'études, des collectivités, des universités...

Calendrier prévisionnel : 2017-2020

Résultats attendus, indicateurs : évolution de la biodiversité et des habitats, nombre d'acteurs associés ou ayant exploité les données de l'OPN.

252 – Etude et mise en valeur écologique du littoral et réchauffement climatique

Articulation avec la charte du Parc :

AXE 2 : AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PRESERVE

Orientation Stratégique : 5 *Préserver et restaurer le fonctionnement écologique du Marais*

Présentation du projet : Objectifs :

- Restaurer et protéger les habitats perturbés de la Baie et de la Pointe de l'Aiguillon,
- Comprendre les interactions écologiques entre la zone humide du Marais poitevin et la Baie de l'Aiguillon pour orienter les stratégies de gestion,
- Promouvoir la richesse de ce complexe écologique, appréhender son fonctionnement et son rôle tant d'un point de vue biologique que physique,
- Faire prendre conscience du rôle des habitats littoraux dans une logique de résistance passive aux submersions,
- Appréhender et partager les effets du réchauffement climatique sur le Marais poitevin.

Contenu de l'action :

1- Coordination générale du programme

- Suivi des partenariats avec les bénéficiaires associés au programme (outils communs de gestion, suivi du temps de travail, etc.), en particulier ceux initiés dans le cadre du LIFE Baie de l'Aiguillon,
- Coordination et organisation des comités techniques et des comités de suivi des principales actions,
- Suivi administratif et financier,
- Organisation du second comité de pilotage (PNR, ONCFS, LPO, partenaires financiers, institutions en charge de la gestion de l'eau, représentants de la profession conchylicole, le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et du Pertuis Charentais, l'Agence des aires marines protégées...),
- Participation des actions du réseau Life,
- Mise en œuvre du diagnostic socioéconomique et écosystémique du programme.

2- Mise en œuvre opérationnelle

- Participation au suivi des actions de restauration des habitats de vasières engagées par la LPO,
- Coordination de la mise en œuvre des actions de valorisation écologique sur le site de la Prée Mizottière,
- Coordination de la mise en œuvre des actions de restauration des habitats dunaires de la Pointe de l'Aiguillon,
- Participation au suivi des études engagées par l'ONCFS (utilisation de la baie par les anatidés, suivi de la qualité de l'eau de la baie de l'Aiguillon),
- Coordination de la mise en œuvre du diagnostic socioéconomique et écosystémique du programme.

3- Communication autour du projet

- Coordination et réalisation d'outils et d'actions de communication du Life,
- Contribution au bon fonctionnement du site Internet,
- Coordination de la mise en œuvre des panneaux d'informations Life.

Localisation / spatialisation :

Gouvernance, partenariats :

Calendrier prévisionnel : 2017-2020

Résultats attendus, indicateurs :

253 - Restauration et valorisation de la biodiversité et des milieux remarquables

Articulation avec la charte du Parc :

AXE 2 : AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PRESERVE

Orientation Stratégique : 5 *Préserver et restaurer le fonctionnement écologique du Marais*

Présentation du projet : Objectifs :

- Conservation et valorisation de la biodiversité remarquable du Marais poitevin,
- Restauration ou aménagement milieu naturel,
- Mise à jour et mise en œuvre de documents d'objectifs de sites en gestion conservatoire et du site Natura 2000,
- Accompagnement des porteurs de projet pour la prise en compte des enjeux patrimoine naturel.

Contenu de l'action :

- Conseil et assistance des partenaires gestionnaires d'espaces naturels sensibles (Conservatoires Régionaux, Conseils Départementaux, Communautés de Communes, Communes, Fédérations des Chasseurs, ONCFS, associations...) afin de faciliter la mise en œuvre des plans ou des objectifs de gestion,
- Gestion des sites propriété du PNR, propriété du Conservatoire du littoral, d'« arrêtés préfectoraux de protection de biotope » (APPB)...),
- Mise en œuvre de programmes de restauration ou d'aménagement d'espaces naturels,
- Élaboration ou mise à jour des objectifs de préservation des espèces et des habitats remarquables du Marais poitevin (docob Natura 2000...).

Localisation / spatialisation : Ensemble du Marais poitevin

Gouvernance, partenariats :

Calendrier prévisionnel : 2017-2020

Résultats attendus, indicateurs : Nombre de documents d'orientations produits, surface restaurée ou aménagée

OS 6 - Préserver les paysages identitaires du Marais

Préserver la zone humide, c'est aussi préserver les paysages identitaires du Marais. Ces paysages sont le fruit de la rencontre entre une culture et un espace façonné par les hommes et leurs rapports à l'eau, ils évoluent sous l'effet des activités humaines. Aussi, compte tenu de leur fragilité devant l'activité de l'homme, les paysages, qu'ils soient bâtis ou naturels, font l'objet d'une attention toute particulière et parfois réglementaire ce qui favorise leur évolution qualitative.



Le Parc contribue à préserver et mettre en valeur les paysages identitaires de la ruralité maraîchine, si singuliers et uniques.

Le site classé du Marais mouillé poitevin, labellisé Grand Site de France

Bilan positif, avis unanimes, renouvellement du label !



Pour le site classé du Marais mouillé poitevin, labellisé Grand Site de France du Marais mouillé poitevin, l'année 2017 a été consacrée, d'une part, à la rédaction rigoureuse d'un bilan de l'activité et des résultats obtenus durant la période de labellisation de 2010 à 2016 et, d'autre part, à la rédaction d'un nouveau dossier de candidature au renouvellement du label Grand Site de France proposant un bilan et un plan d'actions pour les 6 années à venir.

Elaboré en concertation avec les acteurs locaux et les services des DREAL, le dossier de candidature a suivi la longue procédure d'attribution de ce label exigeant remis aux structures de gestion pour la qualité des actions menées en faveur du développement durable.

Une délégation composée d'élus du PNR (François Bon, Yann Héлары et Catherine Tromas), de Mme le Préfet des Deux-Sèvres, Isabelle David, et de leurs services respectifs s'est rendue à Paris, le 19 octobre 2017, pour présenter le projet de Grand Site du Marais mouillé poitevin.



Le parcours de candidature au label Grand site de France a ponctué l'année 2017 de rencontres, de visites de terrain et de grands oraux devant les différentes commissions et instances qui instruisent les dossiers :

- présentation aux trois Commissions départementales de la nature, des paysages et des sites de la Vendée, des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime, les 13 avril et 3 et 4 mai 2017 : avis favorables à l'unanimité,
- accueil de la délégation du Réseau des Grands Sites de France représenté par Wanda Diebolt, administratrice, et Anne Vourc'h, Directrice, le 9 mai 2017 ; cette visite de terrain est préalable à la formulation de l'avis du Réseau sollicité par l'Etat dans le cadre de la procédure d'instruction : avis favorable,
- accueil de l'Inspecteur Général du Ministère de la transition écologique et solidaire, Denis Clément, le 19 juin 2017 : avis très favorable,
- présentation du dossier en Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages, le 19 octobre 2017 ; avis favorable unanime,
- dernière étape, le 23 janvier 2018, Nicolas Hulot, Ministre de la Transition écologique et solidaire, renouvelle par décision ministérielle, pour une durée de 6 ans, la labellisation du Marais poitevin comme Grand Site de France sur les 23 communes du site classé (11 en Deux-Sèvres, 2 en Charente-Maritime et 10 en Vendée).

Le label Grand Site de France est attribué au syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin début 2018 ; il reconnaît la valeur patrimoniale du territoire et la qualité du projet de gestion et de mise en valeur proposé pour l'avenir tout en soulignant la qualité de présentation du dossier.



Accueil de la délégation du Réseau des Grands Sites de France : Wanda Diebolt, administratrice, et Anne Vourc'h, Directrice, par Pierre-Guy Perrier, Président du Parc naturel régional du Marais poitevin et les élus référents, François Bon et Catherine Tromas, vice-présidents.



Accueil de Denis Clément, Inspecteur Général du Ministère de la transition écologique et solidaire ; visite du site de Bazoin avec Jean-Pierre Servant, maire de La Ronde et membre du Bureau du Parc.

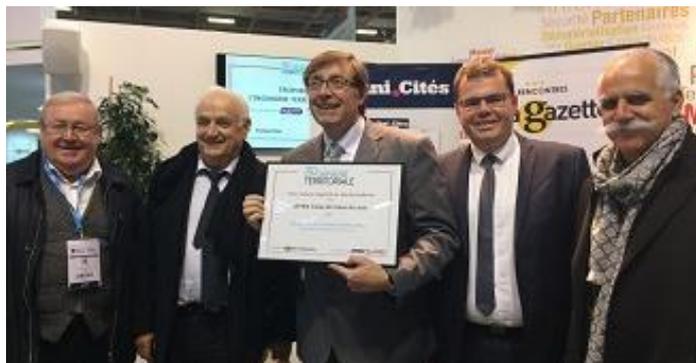
La valorisation du Grand Site de France et son rayonnement



Durant l'année 2017, le PNR du Marais poitevin s'est investi dans la valorisation de son action, notamment au niveau national, et la qualité des actions a été remarquée à plusieurs reprises.

En novembre 2017, à l'occasion du tournage du film « 50 ans de PNR Nouvelle Aquitaine » par France télévisions, le PNR a pu témoigner et éclairer le public sur les enjeux de préservation et de valorisation du territoire et, en particulier, de son paysage emblématique.

Le 21 novembre 2017, dans le cadre des Trophées de l'ingénierie territoriale (organisée par La Gazette des communes et Technicité dans le cadre du Congrès national de maires de France), Pierre-Guy Perrier, Président du Parc naturel régional a reçu le prix « coup de cœur du jury » pour la présentation de la démarche innovante et largement concertée : « paysage de demain » visant à renouveler progressivement la trame arborée de frênes têtards.



Yann Héлары, délégué Grand Site de France pour le PNR, vice-président du Réseau des Grands Sites de France

En lien avec le Réseau des Grands sites de France, l'opération « escapade nature sans voiture » dans le Marais poitevin, mise sur pied en 2016 par le Parc et le Réseau est devenue lauréate des Palmes du tourisme durable 2017.

Du 7 au 9 mai 2017, le PNR a accueilli le tournage d'un film de présentation de la démarche menée pour préserver et valoriser le territoire avec le Réseau des Grands Sites de France. Ce film sera diffusé à partir de mars 2018.

D'autres reportages (presse papier et TV) ont ponctué l'année, au fil de l'actualité des actions et au fil de l'avancement de la procédure de labellisation Grand Site de France.

Enfin, à de nombreuses reprises, les services du PNR ont eu l'occasion de présenter la démarche « paysage de demain » et les actions du Grand site aux élus et partenaires locaux mais également à de nombreux interlocuteurs nationaux : réunion publique à Saint-Sigismond, présentations régulières du dossier et de son avancement au Conseil scientifique et prospectif du Parc, présentation au Président de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux, Michaël Weber, lors d'une visite de site exposant les différents enjeux du PNR, du marais mouillé au littoral (ci-contre), présentation aux Inspecteurs des sites de la DREAL Nouvelle Aquitaine (le 14 novembre), présentation à l'association Famille Rurale de Maillezais (le 20 novembre 2017)...



La préservation et la restauration du patrimoine lié à l'eau

En 2017, le Parc naturel régional du Marais poitevin a poursuivi le suivi des études et travaux de mise en valeur du patrimoine lié à l'eau et des modes de découverte « douce » du patrimoine dans les communes du site classé, Grand Site de France.

Par exemple, en 2017 :

- à Coulon, sur les quais, de nouvelles billetteries ont été mises en place pour chaque embarcadère touristique ;
- à Saint-Georges-de-Rex, les travaux de requalification du port et de ses liens au cœur du village ont été finalisés ;
- à Bouillé-Courdault, les travaux de cheminement pédestre ont été achevés ; ils permettront une découverte en mode doux de la commune et du marais.



Enfin, les cahiers des charges préalables à l'embellissement du Grand port de Souil à Saint-Pierre-le-Vieux et à la requalification des ports de Liez ont été rédigés par les services du PNR qui accompagnent les communes dans leurs projets.

L'exemple des travaux de restauration et de réaménagement du Port de St Georges-de-Rex en avril 2017.



Le plan paysage du Marais poitevin

Conscient des questions paysagères dans le Marais mouillé et soucieux de préserver la qualité, les usages et l'économie qui y est liée, le Parc naturel régional du Marais poitevin s'est investi en 2015, aux côtés des communes, des opérateurs locaux et surtout des usagers du marais et de la population dans une dynamique de réflexion et d'anticipation de l'avenir, tout à fait unique et exceptionnelle.



Le site du marais mouillé poitevin (23 communes et 18 620 hectares) classé pour sa trame hydraulique et arborée, composée majoritairement de frênes têtards, plantés par les maraîchins depuis le 19^{ème} siècle, présente un patrimoine végétal vieillissant et est menacé par l'arrivée de la Chalarose, un champignon parasite létal pour le frêne, qui se propage en France depuis une dizaine d'années.

Afin de trouver des solutions partagées par tous et d'échanger sur l'avenir de cette trame arborée, intimement liée aux usages et à l'eau, le Parc a missionné (2015-2016) un collectif

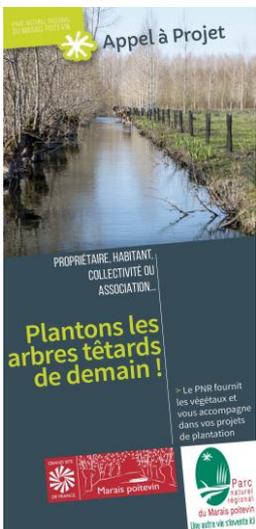
d'études (paysagistes, photographes, écologues, agronomes...), en partenariat avec l'État qui a financé cette action (DREAL Nouvelle Aquitaine).

À l'échelle des communes du site classé, le Parc naturel régional a lancé une démarche participative inédite pour explorer, débattre, proposer, anticiper collectivement le paysage de demain. Cette démarche s'est finalisée en 2016 avec la validation d'un plan d'actions mis en œuvre dès l'année suivante.

Le plan d'actions porte sur différents volets : le suivi sanitaire des frênes, la sensibilisation du public, la mobilisation des propriétaires, des exploitants, des écoles... En 2017, le PNR a notamment concentré son action sur le volet

plantation du programme. Une vaste campagne de plantation a été lancée le 18 janvier 2017 sous forme d'un appel à projets incitant les particuliers et les propriétaires fonciers à planter les 6 essences d'arbres – saules blancs, peupliers noirs, érables champêtres, chênes pédonculés, ormes résistants, charmes – identifiées comme adaptées au Marais et répondant aux usages locaux.

François Bon et Catherine Tromas, vice-présidents du PNR et élus en charge du plan paysage, ont souvent été sollicités par les médias pour expliquer les enjeux et la nécessité de planter pour renouveler progressivement la trame arborée si emblématique du Marais poitevin.



Dans ce cadre, le PNR prend à sa charge le coût des plants et leur mise ne œuvre et les propriétaires à en assurer l'entretien pour former les futurs arbres têtards.

En 2017, 3 campagnes de plantation ont été réalisées durant l'année (soit environ 100 arbres) et 17 projets sont en cours durant l'hiver 2017-2018 (soit environ 1700 arbres supplémentaires).

En complément et afin d'expliquer concrètement les caractéristiques de la Chalarose, son mode de propagation et les signes de reconnaissance de la maladie, le Parc a organisé 2 formations, sur les sites de Bessines et de Damvix. 50 personnes ont participé à ces formations.



Un autre temps fort de sensibilisation à la problématique paysagère est régulièrement organisé sur le territoire (« la fête du frêne têtard »), en novembre, à Amuré, et sert d'occasion d'échanges avec la population sur les enjeux du renouvellement progressif de la trame arborée typique du Marais mouillé poitevin et sur la Chalarose, cette maladie létale pour l'arbre emblématique du Marais. Organisée par la commune d'Amuré, cette fête accueille 3 à 4000 personnes. L'occasion pour le Parc d'aller à la rencontre des habitants de son territoire, de répondre aux questions et de présenter

l'appel à projet et les nouvelles essences proposées.

Parallèlement à ces actions à destination du grand public et des acteurs locaux, le Parc du Marais poitevin, en partenariat avec l'INRA de Nancy, en charge pour la France du suivi de la maladie du frêne, a mis en place un suivi "Chalarose". Ce suivi consiste à marquer 10 placettes de 50 arbres chacune et à assurer le suivi de l'évolution de la maladie sur ces zones témoins pendant les 10 années à venir.



Stades d'évolution de la Chalarose



L'aide aux communes : urbanisme, entrées et cœurs de bourgs, espaces verts, aménagements...

Dans le Marais poitevin et comme dans de nombreux territoires d'exception, cadre de vie et cadre juridique sont souvent liés. Le Parc naturel régional accompagne et conseille donc toutes les collectivités de son territoire en responsabilité sur les questions d'urbanisme, de paysage et d'architecture, d'affichage publicitaire, de signalisation, de circulation des véhicules à moteur... et, d'une manière générale, de préservation du cadre de vie, dans le respect des cadres juridiques et dans le respect de l'environnement.



Des documents d'urbanisme de qualité et en conformité avec la charte de PNR

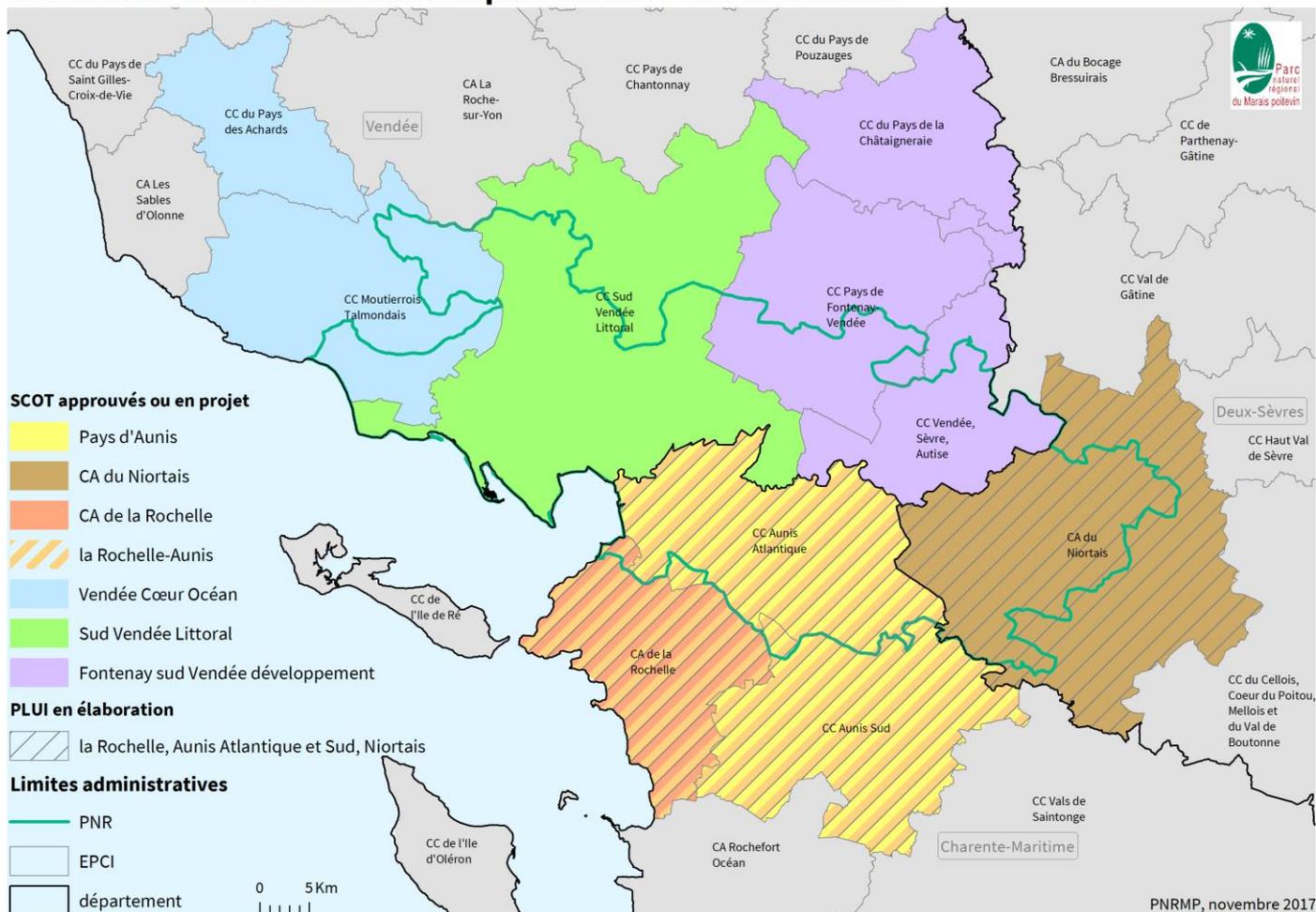
Conformément à la réglementation et aux orientations de la charte du PNR, le Parc a accompagné les modifications, révisions ou élaborations des documents d'urbanisme des communes, communautés de communes et communautés d'agglomérations de son territoire, en conseillant les collectivités tout au long de leur procédure et en s'assurant de la bonne prise en compte des enjeux du territoire :

- la préservation de la zone humide et des grandes fonctionnalités du marais,
- la prise en compte de l'identité paysagère et du patrimoine,
- le renforcement de l'urbanisation dans les cœurs de villes et villages plutôt qu'en périphérie, afin de préserver les espaces naturels et agricoles.

Le Parc intervient en amont du projet en proposant un appui technique sur les thématiques environnementales, paysagères et patrimoniales pour aider les porteurs de projet à transposer les orientations de la Charte de Parc.

En 2017, l'ensemble des communes du Parc se sont engagées dans l'élaboration de Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT). A cette occasion, le Parc a assisté les porteurs de SCOT dans leur démarche, par des réunions techniques et en participant aux ateliers de concertation organisés. En 2020, le Parc sera couvert par 5 SCOT qui devront être compatibles avec les orientations de la Charte. Un accompagnement similaire a été opéré en Charente-Maritime et en Deux-Sèvres pour la réalisation des 4 PLU intercommunaux actuellement en cours : PLU de la CDA de La Rochelle, de la CDC Aunis Sud, de la CDC Aunis Atlantique et de la CDA du Niortais.

Documents intercommunaux de planification et d'urbanisme



En parallèle, le Parc a poursuivi l'accompagnement qu'il met en œuvre depuis 2014 en tant que Personne Publique Associée (PPA) auprès des communes souhaitant modifier, réviser ou élaborer leur document d'urbanisme et émet un avis lorsque le projet est arrêté.

En 2017, les procédures de modifications ou d'élaboration des documents d'urbanisme de La-Faute-sur-Mer, Sainte-Radegonde-des-Noyers, Le Langon, Coulon et Esnandes ont reçu un avis favorable, assorti de recommandations paysagères et environnementales de la Commission "Avis réglementaires" composée d'élus membres du Bureau du syndicat mixte du Parc ; cette année, 6 avis ont été rendus.



L'embellissement des entrées et des cœurs de bourgs

Le Parc conseille et accompagne ses communes pour la qualité paysagère mais aussi architecturale de ses villages et ensembles urbains ; notamment, l'amélioration des entrées de bourgs ou de villes et la mise en valeur des cœurs de bourgs. Il s'agit d'apporter une aide technique pour l'aménagement d'espaces publics ou l'intégration de projets urbains d'ensemble, de projets architecturaux ou de projets d'infrastructures.

L'accompagnement technique dispensé par le Parc intervient le plus souvent dès le début du projet (faisabilité réglementaire, esquisses, images de référence, enveloppe financière...) et permet une bonne sensibilisation des acteurs aux enjeux patrimoniaux du territoire.

Dans les villes-portes du Marais poitevin

En février 2017, le bureau d'études missionné par le Parc en 2016 pour la réalisation d'une étude de faisabilité de la requalification paysagère des entrées de villes-portes de Fontenay-Le-Comte, Luçon et Niort a restitué les travaux de réflexion conduits, en concertation avec tous les acteurs concernés, ville par ville.

La démarche impulsée par le PNR vise à sensibiliser et à aider les villes-portes à améliorer la qualité paysagère de leurs entrées de villes en contact avec le Marais poitevin.

L'étude réalisée pourra constituer un "fil rouge" pour de futurs travaux.

Dans les communes rurales du PNR

Un travail similaire, de sensibilisation et d'études, mené ces dernières années par le Parc auprès de ses communes rurales pour les aider à embellir leurs entrées de bourg, a permis d'aboutir, en 2017, à la réalisation des travaux.

25/ Principes d'aménagement

État actuel



État actuel



Avril 2017 - Page 12

PNR de Poitou-Charentes - D. de la faisabilité de requalification d'entrées de villes

31/ Principes d'aménagement

Planifier, professionnaliser les espaces publics et les aménager de façon durable.

Appréhender l'entrée de bourg comme un lieu de vie et non seulement comme un lieu de passage. Intégrer les enjeux de paysage et de patrimoine dans les projets d'aménagement.

Mettre en œuvre des aménagements durables et innovants.

Travailler sur la qualité paysagère.

Offrir des espaces publics de qualité et de proximité.



État actuel

VUE 1 - ROND-POINT ALLÉE DU NUIS-TRÈS-RENNES



Des aménagements durables et innovants ont été réalisés sur le rond-point de l'allée du Nuis-Très-Rennes. Le projet d'aménagement a permis de créer un espace public de qualité et de proximité. Cette œuvre a été financée par le PNR de Poitou-Charentes et la commune de Niort.

PNR de Poitou-Charentes - D. de la faisabilité de requalification d'entrées de villes

Avril 2017 - Page 17

La commune d'Arçais a fait réaliser des aménagements complets et intégrés pour son entrée de bourg en direction de la route du Vanneau-Irleau et la commune de Saint-Hilaire-La-Palud pour son entrée depuis la route de Niort ; 2 nouveaux exemples réussis de mise en valeur du cadre de vie : effacement des réseaux, cheminement doux, plantations, traitement des limites, réduction de la vitesse de circulation routière...

L'aide aux communes dans leurs projets d'aménagement et de mise en valeur du cadre de vie

Le Parc poursuit son assistance technique aux communes qui le sollicitent pour valoriser les éléments patrimoniaux singuliers du marais dans leurs projets d'aménagements.

A titre d'exemples, en 2017, les conseils formulés les années précédentes ont abouti à la réalisation de différents projets, comme les espaces de loisirs de Sainte-Radegonde-des-Noyers sur l'ancien terrain de football requalifié ou le préau situé à proximité du camping municipal de Damvix.



Sainte-Radegonde-des-Noyers, aménagement de l'espace de loisirs.



Damvix, construction d'un préau

Détail sur les constructions



Les plantations

LA HAIE ARBUSTIVE	
Alisier terminal	Sorbus terminalis
Charme commun	Carpinus betulus
Cornouiller sanguin	Cornus sanguinea
Fusain d'Europe	Euonymus europaeus
Nerprun purgatif	Rhamnus cathartica
Noisetier	Corylus avellana
Pommier commun	Malus domestica
Saule des vanniers	Salix viminalis
Saules marsault	Salix caprea
Sureau noir	Sambucus nigra
Troène commun	Ligustrum vulgare
Viorne cobler	Viburnum opulus

En parallèle de ces réalisations, des projets émergents ont été accompagnés par les services du Parc à la demande des communes.

Encore au stade des pré-études, les projets suivants ont été examinés et les réflexions des communes accompagnées : la mise en valeur de la place du four à Nuailled'Aunis, la requalification paysagère de la Zone d'Activité Commerciale de Ferrières-d'Aunis, la mise en valeur des patrimoines paysager et bâti de Magné, les jardins partagés de Bessines...

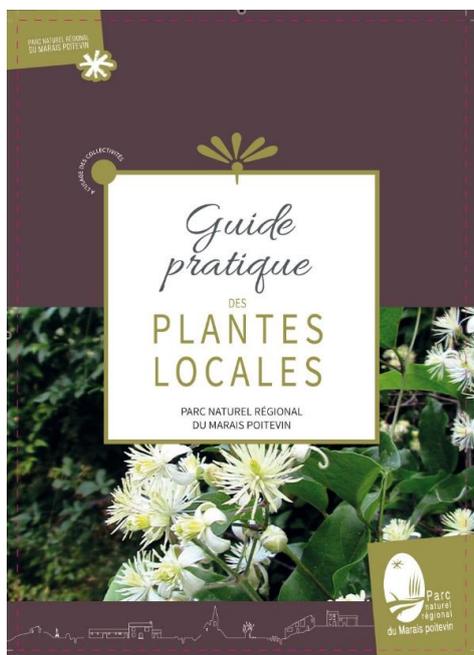
Images de référence et ambiances



Bessines, projet de création de jardins partagés (extrait du dossier de pré-étude)

Un guide pour la qualité des espaces verts des communes

Afin d'aider les personnels des communes, des communautés de communes et les professionnels (jardiniers, paysagistes, horticulteurs...) dans leurs démarches de préservation et d'embellissement du cadre de vie et de l'environnement, le Parc naturel régional du Marais poitevin a conçu et édité un guide pratique des plantes locales.



Ce guide, édité à 300 exemplaires a largement été distribué sur le territoire. Il se veut un outil d'aide quotidien pour les services techniques des collectivités notamment. Il suggère une large liste de plantes locales utilisables dans les espaces verts et permettant de respecter l'interdiction d'utilisation des pesticides dans les espaces verts et le principe d'économie d'eau. La qualité des espaces verts participe au maintien de la biodiversité et facilite les continuités écologiques au sein des bourgs.

Les plantes ont également été sélectionnées pour leur attrait visuel (forme, couleur, graphisme). Elles participent pleinement à l'embellissement des cœurs de bourgs tout en répondant parfaitement aux besoins (couvre-sols, milieux secs, milieux frais et humides...). De même, un certain nombre d'essences d'arbres et d'arbustes ont été repérées au sein de la palette végétale spontanée de la grande région qui entoure le Marais poitevin.

Les végétaux sont donc suggérés pour leur qualité locale, leur robustesse et leur rusticité et le soutien qu'ils apportent aux écosystèmes locaux. Parfois complétés par des essences, horticoles mais rustiques, leur mise en œuvre est accessible, leur entretien facilité et leur impact visuel et paysager, renforcé.



Le Parc agissant pour la préservation et la mise en valeur du cadre de vie s'efforce notamment d'accompagner au plus près des besoins et de promouvoir des solutions douces ou alternatives.

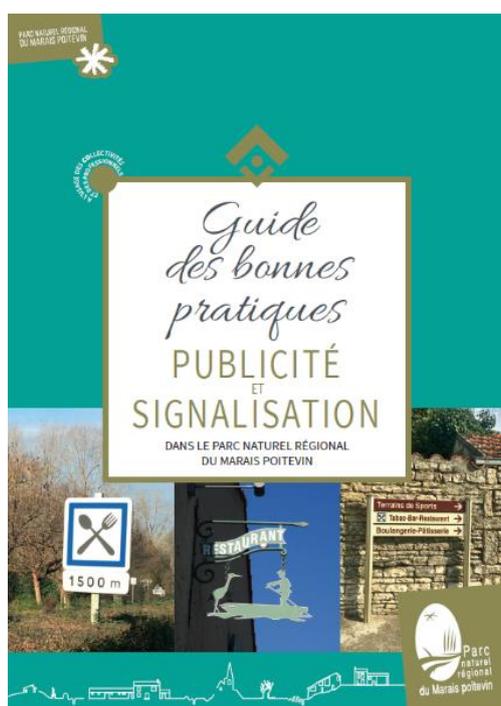
Affichage publicitaire et signalétique : le PNR vous guide

Dans le cadre de la mise en conformité des affichages publicitaires avec les règles d'urbanisme au titre de l'article L 581-8 du Code de l'environnement, le Parc a accompagné l'Etat, dès 2015, sur un certain nombre d'actions d'information et d'accompagnement auprès des communes.

Le Parc a pris en charge les inventaires des dispositifs publicitaires illégaux et s'est attaché à étudier et à proposer aux communes et aux acteurs locaux un accompagnement sur mesure pour remédier à la prolifération des panneaux publicitaires, s'accorder avec le cadre juridique et ses évolutions depuis juillet 2015 et trouver des solutions alternatives légales et harmonisées.

L'action du Parc porte sur :

- l'information, la sensibilisation et l'accompagnement des communes dans l'application de la réglementation sur le territoire du PNR, en lien avec les services de l'Etat,
- la réalisation d'un inventaire cartographié des dispositifs illégaux pour les communes qui le souhaitent, en lien avec les services de l'Etat,
- l'accompagnement spécifique des pôles urbains dans la rédaction de leur Règlement local de publicité,
- l'accompagnement des collectivités dans leur démarche de jalonnement par de la signalisation d'information locale (SIL) ; depuis 2015, 10 communes ont ainsi sollicité le Parc pour modifier leur SIL. Afin d'harmoniser les différents dispositifs, le PNR proposera une charte de SIL pour l'ensemble des communes du Parc naturel régional à partir de 2018,
- la rédaction d'un guide des « bonnes pratiques : publicité et signalisation », qui sera édité en avril 2018,



- l'expérimentation d'une Charte de qualité des enseignes avec les communes de Magné et de Coulon (en cours en 2017-2018). Dans ce cadre, le Parc accompagne les entreprises pétitionnaires qui s'installent pour la création de leur enseigne. En 2017, 5 pétitionnaires ont été accompagnés sur Magné et 1 est en cours d'accompagnement sur Coulon pour la création de leur enseigne.

L'ensemble des données récoltées sur le terrain par les services du PNR sont intégrées à l'Observatoire territorial et au SIG/SIT (système d'information géographique et système d'information territoriale) du Parc et sont mises à disposition des opérateurs publics qui le souhaitent.



Concernant les enseignes, une autorisation des services de l'État est désormais requise dans le Parc et des expérimentations sont conduites avec des communes-test pour proposer aux pétitionnaires une charte de qualité des enseignes. Élaborées en lien avec l'Association des Petites Cités de Caractère et les UDAP, ces chartes, jusqu'alors mises en œuvre dans le site classé, les sites inscrits ou aux abords des Monuments Historiques, sont élargies à toutes les communes, y compris en dehors des secteurs protégés.

Dès le printemps 2017, 24 panneaux RIS "Bienvenue dans le Marais poitevin" ont été installés sur 21 communes du Parc Naturel régional situées à l'ouest du Marais poitevin (Moreilles, Le Gué-de-Velluire, Vouillé-les-Marais, La Taillée, Chaillé-les-Marais, L'Île-d'Elle, Puyravault, Champagné-les-Marais, Triaize, Lairoux, St Denis-du-Payré, Luçon, Les Magnils-Reigniers, Chasnais, Nalliers, St Michel-en-l'Herm, Grues, La Faute-sur-Mer, L'Aiguillon-sur-Mer, La Tranche-sur-Mer, Ste Radegonde-des-Noyers) .



Exemple de RIS proposé par le Parc, Vouillé-les-marais

Les nouveaux panneaux, identifiés "Parc Naturel régional" ont permis d'apporter une harmonisation des supports sur le territoire et ont permis la mise à jour des services de la commune, des itinéraires de déplacements doux et des sites d'intérêt majeur. Les plans des centres bourgs ainsi actualisés remplacent les anciens panneaux. La nouvelle configuration des panneaux répond aux exigences imposées par la réglementation de la publicité et regroupe les principales informations utiles aux habitants et aux visiteurs.



En 2017 :

- 18 communes (16 en Charente-Maritime et 2 en Vendée) ont été accompagnées pour l'effacement de la publicité et l'utilisation des outils proposés par le Parc : Signalétique d'information locale (SIL) et Relais information service (RIS),
- 24 panneaux RIS du PNR ont été installés,
- 4 communes ont installé une SIL avec l'aide du PNR ce qui porte à 10 le nombre de communes concernées depuis 2015,
- 3 Règlements locaux de publicité (RLP(i)) sont en cours de création et accompagnés par le PNR (Fontenay-le-Comte, Luçon et la Communauté de Communes Aunis Atlantique).

Des habitants fiers de leur cadre de vie et de leur architecture !

Dans le cadre de son Plan en faveur de l'architecture, le Parc du Marais poitevin a engagé, en 2017, plusieurs actions de sensibilisation à la qualité du patrimoine et de l'architecture auprès des habitants.

Si le Marais poitevin est en effet connu pour sa zone humide, sa biodiversité, ses paysages, c'est également un territoire habité, qui bénéficie d'une richesse architecturale diversifiée ; des grandes Abbayes au petit patrimoine lié à l'eau, en passant par son habitat singulier.

Pour conserver cette identité et éviter les phénomènes de banalisation, le Parc a souhaité rendre perceptible au plus grand nombre la qualité architecturale du territoire, qu'il s'agisse d'habitat traditionnel ou contemporain. Pour cela, deux actions ont été menées en 2017 :

- l'organisation d'un concours photos ouvert à tous les habitants : « Ma maison dans le Marais poitevin »,
- le lancement d'un appel à projets aidant les particuliers à faire intervenir un professionnel dans leur projet d'habitat : « Osez un architecte pour habiter le Marais poitevin ».

Le concours photos « Ma maison dans le Marais poitevin »

Le concours photos « Ma maison dans le Marais poitevin » consistait à inciter les habitants du Marais à adresser au Parc quelques photos de leur habitation et de son environnement, que la maison soit traditionnelle ou contemporaine.



L'objectif était double : recueillir des exemples de belles réalisations traditionnelles ou contemporaines participant à la qualité paysagère du territoire et faire participer les habitants, soit en concourant, soit en faisant partie du jury du concours.



Ouvert du 5 mai au 15 août 2017, ce concours a eu pour particularité un jury mixte regroupant : une majorité d'habitants volontaires ainsi que des élus et des personnes compétentes en architecture et paysage.

Réuni le 16 septembre, à la Maison du Maître de Dignes à Chaillé-les-Marais, ce jury partagé, présidé par François Bon, vice-président du Parc, en charge de l'aménagement et du cadre de vie, a été l'occasion d'un dialogue enrichissant pour tous (habitants, élus et professionnels) autour des critères qui constituent la valeur architecturale et paysagère de nos habitations.

Cette action a permis aux 15 jurés d'étudier les 15 réponses au concours et de décerner 5 prix. Les lauréats ont été conviés à l'assemblée générale du syndicat mixte du PNR, à Saint-Jean-de-Liversay, le 1^{er} décembre 2017, pour les recevoir en main propre.

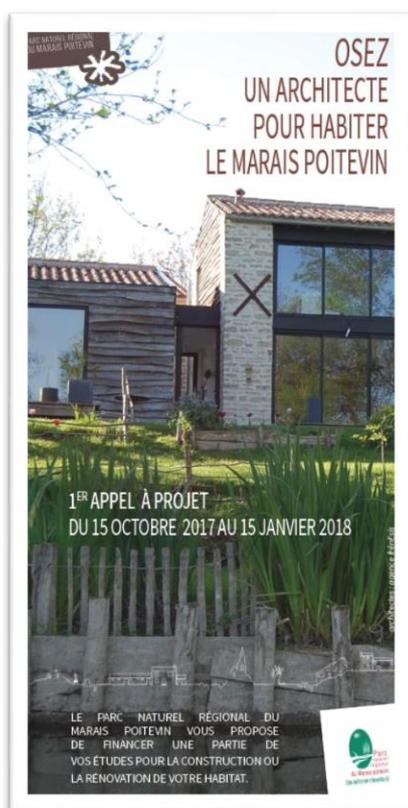
Une exposition permettait de découvrir chaque maison ayant concouru.



Les 5 projets lauréats du concours photo « Ma maison dans le Marais poitevin » (2017)

Le concours sera reconduit en 2018, ce qui permettra d'enrichir les références qualité pour conseiller élus, habitants et professionnels dans leurs projets.

L'appel à projets « Osez un architecte pour habiter le Marais poitevin »



En 2017, le Parc naturel régional a élaboré et lancé un appel à projets en faveur de la qualité architecturale. Monté en partenariat serré avec les 3 CAUE du territoire et avec l'Ordre des Architectes, et financé en partie par la Caisse des Dépôts, cet appel à projets propose de financer partiellement (jusqu'à 2000 €) une esquisse d'architecte pour 10 foyers qui n'auraient pas spontanément pensé à bénéficier de l'apport d'un architecte dans un projet d'habitation même modeste.

Après l'appel à candidatures ouvert auprès des architectes du territoire, d'août à la mi-octobre, un appel est lancé auprès des habitants (du 15 octobre 2017 au 15 janvier 2018) pour qu'ils proposent leur projet de construction neuve, ou de transformation d'un bâti ancien traditionnel ou plus récent. Cette action verra donc sa réalisation plus concrète en 2018 par la production d'une dizaine d'esquisses qui seront valorisées par la suite par le Parc naturel régional et par les CAUE.

Cette initiative inédite est l'occasion de sensibiliser chacun aux alternatives existantes à l'habitat standardisé. En témoignant que la qualité n'est pas incompatible avec des budgets modestes, les exemples et témoignages recueillis permettront d'apporter des solutions concrètes aux enjeux de banalisation et d'étalement urbain parfois observés ces dernières années.

Fiche projet du Programme d'action du PNR du Marais poitevin : 2017-2020

261 - Plan paysage

Articulation avec la charte du Parc : AXE 2 : AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PRESERVE

Orientation Stratégique : 6 *Préserver et mettre en valeur les paysages identitaires de la ruralité maraîchine*

Présentation du projet : Objectifs :

- Renouveler le paysage emblématique du marais mouillé, vieillissant et menacé en diversifiant la trame arborée composée de frênes vieillissants et menacés par la chararose,
- Mettre en œuvre le Plan paysage du Grand Site de France élaboré en 2015 et 2016,
- Restaurer et préserver la trame paysagère caractéristique du site constituée de prairies naturelles délimitées par un réseau de fossés et bordées par un alignement d'arbres têtards,
- Préserver, valoriser et restaurer les sites à haut potentiel écologique,
- Soutenir l'élevage extensif valorisant les prairies naturelles humides.

Contenu de l'action :

- Anticiper l'évolution du paysage emblématique du Marais poitevin, dont la trame arborée de frênes est fragilisée et menacée, en mettant en place le plan d'actions qui permettra de replanter les arbres têtards de demain,
- Poursuivre la restauration globale de la trame paysagère constituée, non seulement des arbres de pourtour de parcelles, mais également du réseau hydraulique et des prairies naturelles.

1 - Animation de l'action :

- Accompagnement des nouveaux projets de plantations des communes et des particuliers, préparation et suivi des chantiers, suivi des plantations conduites les années précédentes, recensement des projets 2018 et 2019, élaboration des dossiers en site classé et Natura 2000, rédaction des conventions avec les propriétaires... sensibilisation des socio-professionnels, animation et suivi du comité de pilotage et des comités techniques, des ateliers sur le terrain, mise en place de filière locale d'approvisionnement des plants avec les acteurs et entreprises (contrat de culture..), la structuration et le partage d'outils de référence à l'échelle régionale et nationale... conception du logiciel de gestion des dossiers de plantation, mise en place d'un observatoire...
- Participation aux réflexions et études sur la gestion des marais mouillés,
- Prospection d'actions opérationnelles de restauration de prairies,
- Montage, organisation de l'opération, accompagnement et suivi technique des chantiers,
- Accompagnement des éleveurs (assistance pour le transport du bétail dans la conduite du chaland bétailère),
- Animation des comités de pilotage, encadrement de stagiaires ou de services civiques,
- Cartographie, assistance administrative et suivi comptable,
- Communication et sensibilisation du public, recherche de partenariats et de financements, suivi dans le cadre d'un observatoire.

2 - Plantations :

- Plantations d'arbres en renouvellement progressif de la trame arborée : prise en charge des plantations, de leur protection et de leur mise en œuvre.
- Acquisition d'un logiciel de traitement des dossiers de plantation

3 - Travaux de réhabilitation du milieu et de soutien à l'élevage

- Réhabilitation de parcelles cultivées, en déprise, de peupleraies ou d'anciennes parcelles campées en prairies naturelles,
- Restauration d'habitats d'intérêt communautaire,
- Restauration et diversification de la trame paysagère (alignements d'arbres, curage de fossés...),
- Installation d'aménagements pastoraux (passerelle, clôtures, équipement de contention).

Localisation / spatialisation : Grand Site de France (marais mouillé) en priorité et élargissement progressif à l'ensemble du PNR sur les trois ans.

Gouvernance, partenariats : Le Parc anime l'ensemble du dispositif en lien avec les services de l'Etat (site classé), des départements, des Régions, les experts, avec les habitants, propriétaires privés et publics, les agriculteurs et tous les acteurs locaux concernés.

Calendrier prévisionnel : 2017-2020

Résultats attendus, indicateurs : Nombre d'arbres plantés, de surface de prairies maintenue ou restaurée, de voies d'eau entretenues (tertiaire), d'habitants et de propriétaires mobilisés

Fiche projet du Programme d'action du PNR du Marais poitevin : 2017-2020

262 - Amélioration du cadre de vie

Maître d'ouvrage : syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin

Articulation avec la charte du Parc : AXE 2 : AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PRESERVE

Orientation Stratégique : 6 *Préserver et mettre en valeur les paysages identitaires de la ruralité maraîchine*

Présentation du projet : Objectifs :

Les paysages du Parc, entièrement façonnés par les hommes au fil des siècles, diversifiés et interdépendants dans leur rapport à l'eau, sont très spécifiques et ont contribué à la labellisation en PNR et en Grand Site de France. Leur variété et leur qualité sont à préserver. Le maintien de ce patrimoine contribue au développement, à l'attractivité touristique et résidentielle du Marais poitevin et de ses villes-portes. Dans le cadre de sa Charte, le Parc naturel régional du Marais poitevin souhaite faire des paysages un atout pour le territoire et a pour objectifs de :

- Soutenir un urbanisme économe en espace et de qualité,
- Maîtriser l'affichage publicitaire et proposer des alternatives adaptées de signalétique locale,
- Favoriser la bonne intégration des projets d'aménagement en termes de préservation des paysages bâtis et naturels et de la biodiversité,
- Maintenir la qualité du cadre de vie des habitants tout en favorisant les projets d'aménagements adaptés au territoire et ses enjeux,
- Proposer des références pour l'habitat de demain,
- Intégrer les enjeux de préservation du patrimoine bâti et urbain dans les documents d'urbanisme et éviter la banalisation paysagère et architecturale du Parc.

Contenu de l'action :

En matière d'architecture, il s'agira de mettre en œuvre « le Plan architecture » initié en 2016 autour des actions suivantes :

- Concours photo « Ma Maison dans le Parc du Marais poitevin » : la première édition conduite en 2017 a permis de recueillir de nouvelles références de maisons traditionnelles et récentes qui viennent enrichir les exemples et conseils pour rénover et construire dans le Marais poitevin,
- Appel à projets auprès des habitants permettant de sensibiliser le grand public à la qualité architecturale et conciliant les enjeux de préservation du paysage et les enjeux de transition énergétique et climatique (rénovation thermique, inondabilité). Le Parc prend en charge une partie des esquisses d'architectes pour les lauréats de l'appel à projet,
- Charte architecturale et paysagère
- Animation de la concertation, poursuite de l'établissement des enjeux, rédaction des supports documentaires de la charte, qui viendra à l'appui des documents d'urbanisme en cours,
- Soutenir la revitalisation des cœurs de bourg pour éviter l'étalement urbain et dynamiser les villages en accompagnant les élus et acteurs de l'aménagement dans leurs démarches d'aménagement innovantes alternatives aux extensions urbaines consommatrices d'espaces en entrée de bourg et / ou banalisantes.

En matière d'urbanisme, l'animation concernera toute procédure d'urbanisme engagée, en :

- Sensibilisant les syndicats porteurs de SCOT, EPCI et communes aux enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux inscrits dans la Charte,
- Accompagnant les acteurs dans leurs démarches d'élaboration, de révision ou de modification de leurs documents, en qualité de Personne Publique Associée,
- Orientation les syndicats porteurs de SCOT, EPCI et communes sur les éléments de la Charte à traduire dans les documents d'urbanisme et de planification,
- Informant, à partir des compétences pluridisciplinaires du Parc, sur les enjeux spécifiques de chaque territoire.

En matière de publicité, cette animation portera plus particulièrement sur la question de la publicité, des pré-enseignes et des enseignes en informant les communes et acteurs concernés par la loi relative à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes et en les accompagnant dans la recherche de solutions adaptées.

Localisation / spatialisation : Ensemble du PNR

Gouvernance, partenariats : EPCI porteuses de SCOT et/ou PLUi, Communes, services de l'Etat, des Régions, des Départements, socio-professionnels de l'architecture et des paysages, habitants...

Calendrier prévisionnel : 2017 - 2020

Résultats attendus, indicateurs :

- Nombre de références de maisons traditionnelles et récentes recueillies et valorisées grâce au concours et nombre d'esquisses produites,
- Rédaction de documents/conseils pour la charte architecturale et paysagère et articulation avec les documents d'urbanisme et de planification en cours d'élaboration,
 - Élaboration ou contribution aux diagnostics, pré-programmes, esquisses préalables aux aménagements,
 - Accompagnement des communes dans leurs relations avec les maîtres d'œuvre, le suivi des études et l'élaboration des documents d'urbanisme
 - Nombre de panneaux publicitaires retirés
 - Nombre d'avis émis pour les documents d'urbanisme et projets

AXE 3 - Agir en faveur d'un Marais partagé

Si l'histoire du Marais a contribué à forger un sentiment d'appartenance à ce territoire pour la population qui y vit, les nouveaux modes de vie plus individualistes, le découpage administratif en deux régions et trois départements contribuent à distendre et affaiblir ces liens. De ce fait, le Parc joue un rôle important.

Le Parc contribue à forger une culture du Marais poitevin engagée vers le développement durable et œuvre pour le renforcement de l'appartenance au territoire.

OS7 - Forger une culture du Marais poitevin engagée vers le développement durable

Le Parc est l'un des principaux pourvoyeurs de connaissances sur le Marais poitevin, à la fois parce qu'il anime des réseaux d'acteurs de la connaissance ou de la médiation des savoirs et à la fois parce qu'il porte ou accompagne un grand nombre d'actions qui favorisent le partage des savoirs sur les richesses du territoire.

La formation et la sensibilisation des acteurs locaux, des scolaires et des habitants

La formation

Le Parc anime de multiples occasions de transmission des savoirs, notamment des formations pour les professionnels du territoire et l'accueil d'étudiants (lycées et études supérieures).

En 2017, le Parc naturel régional du Marais poitevin a accueilli, formé, informé et sensibilisé aux richesses de son territoire et aux enjeux du développement durable, de nombreux socio-professionnels locaux et de nombreux étudiants :

- 81 futurs bateliers (2 stages de formation pour pouvoir exercer dans les embarcadères du Marais poitevin),
- 13 agents des sites de visite et des offices de tourisme (1 session de formation),
- 50 personnes (professionnels, élus, habitants) formées à l'identification de la Chalarose (maladie du frêne),
- 182 étudiants (lycées agricoles, BTS, université...) accueillis dans le cadre scolaire,



L'éducation

Le Parc naturel régional du Marais poitevin assure auprès des professionnels de l'Education nationale et des professionnels de l'Education à l'Environnement et au Développement durable un soutien constant qui, selon les années et les contextes, peut prendre différentes formes : outils pédagogiques, formations de formateurs, appel à projets...

Tous conscients que la préservation de la nature et de ses multiples richesses passe aussi par l'éducation des jeunes au sens large, les socio-professionnels du territoire collaborent régulièrement sur différents projets avec pour « théâtre » le Marais poitevin et pour « feuille de route » les enjeux identifiés dans la Charte de Parc naturel régional.

Dans ce sens, en 2016, le Parc a lancé, un appel à projets éducatifs, en partenariat avec les services de l'Éducation nationale et les membres du RENET. Cet appel à projets vise des projets fédérateurs et innovants en matière d'Education à l'environnement et au Développement durable.



En 2017, le Parc a lancé le second appel à projets ; celui-ci a concerné 13 écoles du territoire et 1 collège (L'Île-d'Elle) et ont impliqué 28 enseignant.es. 427 élèves, de la grande section à la sixième, ont pu participer et profiter des interventions de 15 membres du RENET :

- en Charente-Maritime : Ferrières-d'Aunis (1 projet), Le Gué-d'Alléré (1 projet), Villedoux (1 projet),
- en Deux-Sèvres : Bessines (1 projet), Niort (3 projets), Le Vanneau (1 projet),
- en Vendée : Benet (1 projet), Le Mazeau (1 projet), Lairoux (1 projet), L'Île-d'Elle (1 projet), Nieul-sur-l'Autise (1 projet), Vix (1 projet).

Les projets proposés par les établissements scolaires sont sélectionnés pour leur qualité globale et pour la diversité des approches pédagogiques mises en oeuvre : scientifique, artistique et culturelle, historique ou encore basée sur des randonnées et des rencontres.

L'exposition des travaux des écoles a été présidée par Catherine Tromas, vice-présidente du PNR.





GS-CP et CP

48 élèves participants

Thématiques : paysage – biodiversité – patrimoine culturel – nouvelles technologies – conte

Approches pédagogiques : mimétique - artistique - culturelle - imaginaire - créative - technologique

LES HIBOUX CONTEURS

Objectif : Développer l'attachement au territoire et à la protection de son environnement par la découverte de ses richesses et par la réalisation d'un sentier pédagogique.

Un sentier pédagogique accompagné d'une application sur Android « Les Hiboux conteurs du Marais » a été imaginé par les enseignantes de l'école des Portes du Marais de Villedoux, Mme Bethmont et Mme Vivion, et mis en œuvre avec l'aide de Innov'Culture, association étudiante de l'IUT de La Rochelle.

Déroulement :

- **5 séances :** découverte et écriture de contes – *intervention de Au fil des Contes*
- **2 séances :** observation, prélèvement et étude par le jeu des petites créatures des bois et des jardins – *sortie au Nombriil du monde, Pougne-Hérison (79)*
- **4 séances :** découverte du métier de potier et de l'atelier, réalisation d'animaux en argile et installation *in situ* – *accompagnement par des agents communaux et par des membres de l'association « Les jardins du canal »*
- **7 séances :** découverte des paysages du Marais poitevin et ateliers autour des animaux du marais (habitat, traces, analyses...) et autour de la biodiversité végétale (recherches de graines, présentation d'arbres). Plantation aux jardins collectifs du village et création d'hôtels à insectes – *intervention du Pôle nature du Marais poitevin et accompagnement par des membres de l'association « Les jardins du canal »*
- **3 séances :** enregistrement des contes et création de jeux interactifs. Découverte du travail des enfants par la présentation de l'application développée – *développement de l'application par l'association Innov'Culture de l'IUT de La Rochelle.*

LES PRODUCTIONS

- un sentier pédagogique
- une application « Les Hiboux conteurs du Marais »
- l'écriture et l'enregistrement de contes
- la réalisation d'œuvres d'art

L'information et la sensibilisation

- **des élus et des socio-professionnels du territoire**

- 143 socio-professionnels de la nature et de l'environnement ont participé à la journée annuelle de l'OPN,



- une dizaine d'associations de protection de la nature et de l'environnement participant à la Conférence des APNE qui se tient 4 à 5 fois par an,

- 48 exploitants agricoles accompagnés et sensibilisés à la préservation des prairies dans le cadre des diagnostics environnementaux des MAE,

- 29 membres du RENET soit environ 25 personnes en moyenne par rencontre (2 fois par an),

- 23 élus des communes du site classé et une douzaine de secrétaires de mairies qui ont été sensibilisés à la problématique de la Chalarose et formés à l'utilisation du « kit » d'information mis place : flyers et plaquette, ressources internet, contacts, appel à projet, personnes relais dans leur commune...

- environ 70 élus, membres du Comité syndical du PNR, ont sensibilisés à l'inventaire du patrimoine historique et culturel dans les communes traversées par la Sèvre niortaise : présentation faite en assemblée générale par Yannis Suire, historien, Conservateur du patrimoine et membre du Conseil scientifique du Parc.



- **des habitants**

Le Parc assure également l'information et la sensibilisation des habitants de son territoire :



- lors de manifestations grand public (par exemple, la Fête du Frêne têtard ou les ouvertures festives des marais communaux),
- lors de sessions de formation (Chalarose),
- lors d'actions participatives (par exemple, le concours « ma maison »)
- ou lors d'événements spécifiques (soirée Baie de l'Aiguillon).

Ces opérations permettent aux habitants de découvrir, d'apprendre et d'échanger sur le Marais, ses ressources patrimoniales, ses particularités mais aussi sur leur responsabilité, en tant que citoyen, et leur rôle dans la préservation de cet espace exceptionnel auquel ils tiennent.

La valorisation des patrimoines du Marais

Dans les sites de visites et les Maisons du Parc

La Maison de la meunerie

Le Parc naturel régional du Marais poitevin est associé de longue date à la maison de la meunerie (prêts d'objets, accompagnement de la muséographie, conception d'outils pédagogiques...). De septembre 2016 à juin 2017, la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autizes, gestionnaire du site, a décidé d'effectuer des travaux pour la mise en place d'une nouvelle muséographie dans cet équipement comprenant notamment un moulin à eau en état de marche.

La notoriété de cette Maison du Parc s'appuie, d'une part, sur l'intérêt patrimonial du moulin et, d'autre part, sur un site naturel très agréable, paisible et verdoyant. Tous les 2 ans, depuis 40 ans, ce site est le théâtre d'une manifestation populaire qui accueille jusqu'à 6 500 visiteurs sur 2 jours : la fête de la meunerie.

En 2017, le bureau du Parc naturel régional a décidé de soutenir la fête de la meunerie en finançant la conception et la réalisation d'un film permettant de comprendre le fonctionnement du moulin.



Conçu à partir d'images de synthèse, le film situe le moulin dans son contexte local, permet de comprendre le fonctionnement de la roue et retrace toutes les étapes de la transformation du blé en farine.

Présenté pour la première fois durant la fête de la meunerie, le film a permis d'offrir un autre point de vue du moulin et de découvrir le site dans de meilleures conditions lors des périodes d'affluence.

La Maison du maître de digues

La maison du maître de digues est une Maison du Parc naturel régional du Marais poitevin située au cœur des grands marais. En 2015, la Communauté de communes des Îles du Marais poitevin a décidé d'enrichir le parcours de visite en transformant un espace d'exposition temporaire en exposition permanente. L'année suivante, le Parc a financé l'étude préalable et c'est en 2017 que les travaux ont pu être menés à bien avec le soutien technique du Parc naturel régional.



Une nouvelle scénographie présentant la digue de manière ludique et interactive est donc aujourd'hui en place et ravit les visiteurs. Elle permet de mieux comprendre le rôle des digues dans le Marais poitevin et sert de point de départ à leur découverte sur les sentiers de randonnée.

La Maison du Marais poitevin

Le Parc du Marais poitevin, en tant que maître d'ouvrage délégué de la commune de Coulon pour la réalisation d'une étude sur la faisabilité du réaménagement de la Maison, a poursuivi le travail de réflexion participative engagé en 2016.

Le projet de réaménagement de la Maison du Marais poitevin s'inscrit dans le cadre d'une réflexion plus large sur l'aménagement d'un Pôle culturel et touristique comprenant la Maison du Marais poitevin, l'Office de Tourisme Niort-Marais poitevin, une boutique, une salle de spectacle et une salle de séminaire.

Le bureau d'étude qui a œuvré en 2017 fera une proposition de scénarios chiffrés en début d'année 2018 avec un plan d'aménagement et un phasage des travaux. Une phase optionnelle pourra permettre une étude plus approfondie du scénario retenu par les partenaires concernés et la réflexion sur la nécessité de revoir et réaménager ce site-phare du Marais poitevin pourra se poursuivre.

Les livrets d'accueil dans les sites de visites du Marais poitevin

Pour augmenter la satisfaction des familles en séjour dans le Marais poitevin, le Parc a proposé de financer la conception de livrets d'accueil destinés au jeune public dans les sites de visite.

Basée sur le volontariat, cette démarche a été menée en partenariat avec le personnel des sites de visite pour répondre au mieux aux attentes du public. Une agence spécialisée a été recrutée pour assurer la mise en page des documents et la création d'illustrations.

Basées sur des approches ludiques et originales les 4 livrets créés en 2017 ont remporté un vif succès auprès des enfants âgés de 8 à 10 ans.

Les sites de visite du Marais poitevin qui ont participé à cette opération sont : la réserve naturelle nationale Michel Brosselin à Saint-Denis-du-Payré, la Maison du Maître de Dignes à Chaillé-les-Marais, la Maison du Marais poitevin à Coulon et le Pôle Nature du Marais poitevin à Taugon.



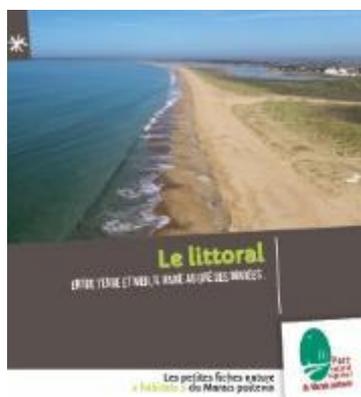
Les outils génériques de transmission des savoirs

Le Parc conçoit et met en œuvre de multiples outils de médiation pédagogique, grand public ou spécialisée. En 2017, plusieurs projets ont été réalisés :

- une exposition « Paysans de nature, regards croisés sur la ferme » réalisée par le Parc naturel régional, la LPO Vendée et l'association « la maraîchine » ; cette exposition photographique capte la passion et l'engagement des éleveurs et agriculteurs soucieux du lien et de l'impact de leur activité sur l'environnement, la nature et les paysages.



- l'actualisation de 16 « Petites fiches nature du Marais poitevin » et la création de 3 nouvelles fiches sur le bocage humide, le littoral et la biodiversité des villages.



Le Centre de ressources du Marais poitevin

Le Centre de ressources du Marais poitevin est la plus importante base de données historique et culturelle sur le territoire, accessible en ligne via la médiathèque web.

Animé par le Parc, le Centre est au service de tous ceux qui conduisent des recherches sur le Marais poitevin.

En 2017, un travail de refonte graphique et fonctionnelle des outils de gestion et de consultation des données de la médiathèque images et de la bibliothèque en ligne du centre de ressources a été engagé. Les nouveaux outils seront opérationnels en 2018.



Le Marais poitevin hors du territoire

Le Marais poitevin était également présent hors les murs, en 2017 :

- l'exposition "Le rêve de l'anguille", réalisée par le Parc, a été présentée durant l'été à la Maison de la Réserve naturelle du Courant d'Huchet dans les Landes, 18 000 visiteurs ont pu la découvrir ;
- le Parc naturel régional du Marais poitevin était également de nouveau à l'honneur au Festival International du Film Ornithologique (FIFO) à Ménigoute dans les Deux-Sèvres. D'immenses photographies du territoire, exposées sur un espace de 50 m², accueillait les dizaines de milliers de visiteurs qui fréquentent le festival.



L'accompagnement des porteurs de projets de valorisation des patrimoines du Marais poitevin

Le PNR accompagne, à la demande des porteurs de projets, les initiatives de mise en valeur des patrimoines culturels, naturels, paysagers... du Marais poitevin. Ainsi, quel que soit le type de projet de valorisation, habitants, élus, associations... peuvent être accompagnés en termes de méthodologie ou pour approfondir les contenus de leurs projets.

Les services du PNR ont ainsi, en 2017, rencontré et accompagné différents projets :

- accompagnement d'élus et d'habitants à la conception d'un sentier du patrimoine à Magné ;
- assistance à la conception de livrets d'accompagnements des personnes souffrant de handicaps légers (visuel, cognitif et auditif) pour les embarcadères de Bazoin et de Saint-Hilaire-la-Palud (en cours).

Renforcer la découverte du Parc naturel régional et du Marais poitevin

Le Parc du Marais poitevin dans les médias



Le Parc agit pour faire connaître, via différents médias, la nature de ses actions afin de renforcer le sentiment d'appartenance au Parc et de diffuser les exemples de bonnes pratiques.

En 2017, le Parc a édité 30 communiqués de presse, dont 2 ont donné lieu à une conférence de presse.

Presse régionale

TV

- > France 3 : plusieurs reportages tout au long de l'année :
 - > 6 reportages sur l'actualité du Parc
 - > 1 sujet long dans le cadre des 50 ans des PNR
 - > 10 reportages indirects (écopasteur, bateliers...) ou Météo à la carte
- > TV Vendée : 9 reportages sur l'actualité du Parc

Radios

- > 10 interviews sur l'actualité du Parc



Presse nationale

TV

- > TF1 : 2 sujets diffusés dans le Journal télévisé (JT)
- > France 2 : 1 sujet diffusé dans le Journal télévisé (JT) dans le cadre des 50 ans des PNR
- > M6 / Ushuaïa TV : divers sujets diffusés dans le Journal télévisé (JT) dans le cadre des 50 ans des PNR
- > M6 : tournage de l'émission Cauchemar en cuisine.

Radios

- > Europe 1
- > France Inter

Magazine

- > Détours en France : numéro spécial dans le cadre des 50 ans des PNR

Presse internationale

(non exhaustif mais à noter)

- > 1 sujet sur une TV Tchèque : chaîne CT2 (Bederkr) sur la destination touristique « Marais poitevin »





Réseaux sociaux

Le Parc naturel régional du Marais poitevin est devenu un vrai sujet viral en 2017. Sa présence sur les réseaux sociaux rend son activité visible par tous et renforce sa capacité à fédérer, informer, rayonner...

Réseaux sociaux du Parc naturel régional du Marais poitevin :

➤ Facebook :

- en 1 an, + 45 % de followers (de 1 770 à 2 575 followers),
- 176 posts / an
- jusqu'à 22 000 personnes atteintes pour certains posts (par ex. le lancement des nouveaux teasers)
- les posts les plus populaires ont concerné :
 - le reportage de 6 minutes sur France 3 sur le Parc naturel régional (10 880 vues),
 - le clap de fin de tournage avec TF1 (7 830 vues),
 - le lancement du blog sur le site internet (tourisme) du Parc (15 300 vues).



➤ Twitter : 1 409 abonnés

Réseaux sociaux de la destination "Le Marais poitevin, Mon PNA" :

➤ Facebook :

- + de 17% de followers : de 9 017 à 10 607 fans
- 465 posts / an soit 1,60 posts par jour
- Jusqu'à 20 000 personnes atteintes sur certains posts.
- les posts les plus populaires :
 - photo d'Arçais : 20 618 personnes atteintes
 - vidéo aérienne du Marais poitevin (13 416)
 - photo du feu sur l'eau (8 294)
 - recette de l'anguille en persillade (8162).



➤ Twitter

- + de 37 % : de 1 010 à 1 387 fans
- + 121 % d'impressions (54 100) par rapport à 2016 !!!
- 103 posts / an soit 0.35 / jour
- Jusqu'à 2 000 impressions pour les posts les plus populaires :
 - la vélo Francette, élue Véloroute européenne de l'année 2017 (2 080 impressions),
 - photo du feu sur l'eau (1 081),
 - teaser (926),
 - sur la promenade en barque (renvoi vers un article du blog) (879).



Les 50 ans des Parcs naturels régionaux de France (1967 – 2017)

Pour célébrer leurs 50 ans, les Parcs naturels régionaux de France ont investi Bercy village et la Place des Vins de France, à Paris, du 12 au 15 octobre 2017. Autour d'une exposition et d'un village créé pour l'occasion, les 51 Parcs ont accueilli durant 4 jours le public parisien pour lui faire découvrir leur territoire et leurs richesses.

Autour d'un grand marché de producteurs et d'artisans, de nombreuses animations, dégustations et activités gratuites étaient prévues à destination des familles, touristes et professionnels de passage. Environ 20 000 personnes se sont déplacées.

Le Parc naturel régional du Marais poitevin était présent parmi les 49 Parcs mobilisés sur le village. L'occasion de faire connaître le territoire et la démarche, en cours, de marquage de produits et services spécifiques au Marais.



Les moments festifs pour découvrir le Marais et ses richesses

Le Parc apporte une aide logistique (prêt de matériel, d'expositions, flyers...) aux manifestations structurantes de son territoire. Les demandes sont étudiées au sein d'une commission composée d'élus référents.

En 2017, le Parc a accompagné :



- les ouvertures des marais communaux et la fête de la mise à l'herbe,
- la Fête du frêne têtard à Amuré,
- la Fête de la meunerie à Nieul-sur-l'Autise,
- la Fête de la Chèvre à Luçon,
- la Fête du Patrimoine vivant à La Rochelle (événement du CREGENE),
- le Festival Jardins et nature à Fontenay-le-Comte,
- la Fête du canard de Vouillé-les-Marais,
- le Maraïsthon à Coulon...

Un projet de docu-fiction sur l'histoire du Marais poitevin

En 2016, le réalisateur Philippe Garguil (Pygargue Productions) a soumis au Parc un projet de film documentaire-fiction sur le génie hydraulique du Marais poitevin, intitulé : "Marais poitevin, 1000 ans d'histoire au pays des chemins d'eau" – une épopée fantastique de 52 minutes. Ce projet ambitieux a retenu l'intérêt du Parc. Il traite, en effet, d'un sujet capital et essentiel pour appréhender le Marais poitevin, à savoir les travaux titanesques réalisés de la main de l'homme pour conquérir des centaines de milliers d'hectares de terre sur la mer et constituer le Marais poitevin d'aujourd'hui.

La première étape de réalisation du film consistait à produire un teaser de 3'30 minutes (incluant le tournage de deux scènes historiques reconstituées) ; ce teaser, finalisé en août 2017, servira de support de promotion du film-documentaire auprès des diffuseurs et financeurs potentiels.

Proposant un angle singulier, mêlant fiction et scènes de vie autour du personnage principal, une jeune femme, ce film pourrait être un bon vecteur de mise en valeur des ressources patrimoniales notamment hydrauliques du Marais poitevin.



Renforcer la connaissance du Marais poitevin

Le Parc du Marais poitevin s'appuie sur les opérateurs de la connaissance et de l'analyse scientifique et technique pour mieux appréhender l'avenir de son territoire et expérimenter dès aujourd'hui des alternatives aux risques, des idées à développer, des champs de connaissance à approfondir...

En développant des partenariats ciblés avec des scientifiques et des spécialistes de nombreuses disciplines, le Parc du Marais poitevin favorise l'enrichissement des connaissances afin d'aider les élus et les acteurs locaux dans leurs décisions.

Le Parc du Marais poitevin participe à la production de connaissances sur son territoire et sur ses multiples ressources ; il encourage, conduit ou accompagne les études techniques et scientifiques et il capitalise les données dans l'Observatoire territorial du Marais poitevin.

Le Système d'information territoriale et géographique du Marais poitevin

L'Observatoire territorial du Marais poitevin mis en place par le PNR s'appuie en grande partie sur le Système d'information territoriale (SIT) et le Système d'information géographique (SIG) déjà en place au sein des services du syndicat mixte depuis 2000. Ces systèmes et les bases de données qu'ils administrent permettent au PNR de capitaliser une grande part des données recueillies sur le territoire lors de la conduite des actions, lors d'études techniques ou scientifiques ou lors de recherches spécifiques, comme par exemple dans les archives anciennes.

Animé par un géomaticien et enrichi au quotidien par l'équipe technique du PNR mais également par ses partenaires (acteurs locaux, services des collectivités...), l'observatoire et les bases de données thématiques et géographiques sont aujourd'hui des outils d'observation territoriale pertinents devenus indispensables au suivi des actions, à leur évaluation... ; ils sont également des outils d'aide à la décision.

En 2017 :

- 290 lots de données ont été produits,
- 221 cartes ont été réalisées,
- 368 lots de données ont été diffusés à 34 structures (partenaires, prestataires, étudiants...),
- 20 personnes (stagiaires et chargés de mission du PNR) ont été formées à l'utilisation du GPS collecteur de données ou à l'utilisation du SIG pour la production de cartes.

Véritable outil au service de l'action et du territoire, le SIT/SIG est également un opérateur de suivi, d'observation, de capitalisation et d'évaluation de la mise en œuvre de la charte de PNR et de l'évolution du Marais poitevin.

En 2017 :

- 13 actions du PNR ont bénéficié de l'apport du SIT/SIG (intégration, production ou qualification de données, réalisation de cartes, calculs surfaciques, etc),
- Environ 20 indicateurs du dispositif d'évaluation de la charte du PNR et du dispositif d'observation de l'évolution du territoire ont pu être calculés et actualisés grâce au SIT/SIG.

Quelques exemples d'actions et de réalisations en 2017 :

- la cartographie de l'emprise de la crue centennale de 1982 à partir de photographies aériennes,
- l'intégration des données biologiques de l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin (OPN),
- l'exploitation du MNT (Modèle Numérique de Terrain) de la Baie de l'Aiguillon pour la localisation des crassats (amas de coquilles) et la modélisation géomorphologique de la Baie (partenariat avec le CNRS, université de La Rochelle),
- l'assistance technique à la cartographie de l'évolution des peupleraies du Marais poitevin réalisée par l'IGN,
- l'actualisation de la cartographie de l'emprise de la Jussie terrestre dans les marais communaux à partir des données GPS,
- la cartographie de la végétation et des habitats naturels dans la Réserve naturelle régionale du Poiré-sur-Velluire,
- l'assistance à la digitalisation du cadastre napoléonien dans 4 communes vendéennes pour évaluer l'évolution de l'occupation des sols (accompagnement des travaux de recherche de Laurent Godet, géographe, université de Nantes).

En 2018, la création d'une application métier et d'outils de saisie nomades pour l'identification des plantations d'arbres réalisées dans le cadre du Plan paysage sera mise en œuvre, en lien avec l'université de La Rochelle.



Images d'archives, crue centennale des 20 et 21 décembre 1982, Niort, pont Main et rue Baugier.

Les partenariats scientifiques

Le conseil scientifique et prospectif du Parc naturel régional du Marais poitevin

Le Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin a constitué en 2016 son premier conseil scientifique et prospectif. À l'instar des autres Parcs naturels régionaux, le PNR du Marais poitevin a choisi d'associer à sa gouvernance une instance consultative autonome composée de spécialistes à même de conduire des réflexions scientifiques pluridisciplinaires, de s'interroger sur l'avenir du Marais et de construire des propositions concrètes afin d'accompagner au mieux la décision publique sur le territoire.

Nommé *intuitu personae* par le Président du Parc, en accord avec le Bureau, les membres du Conseil scientifique et prospectif sont spécialisés dans une ou plusieurs disciplines en lien avec le Marais poitevin et ses multiples ressources, naturelles et sociales : écologie, géographie, hydrologie, histoire, sociologie... La composition du Conseil (14 experts) a été arrêtée le 28 octobre 2016 et les 3 premiers séminaires se sont déroulés en 2017 :

- les mercredi 25 et jeudi 26 janvier 2017 (1,5 jour)
- les lundi 12 et mardi 13 juin 2017 (1,5 jour)
- les lundi 23 et mardi 24 octobre 2017 (1,5 jour)



Généralement composé d'une journée de travail en salle précédée d'une sortie sur le terrain, organisée la veille, chaque séminaire a permis aux membres du Conseil scientifique et prospectif de prendre la mesure des problématiques spécifiques au territoire, du contexte, des actions conduites par le PNR ou ses partenaires, des réalisations concrètes... et a également permis d'aller à la rencontre des acteurs locaux et des spécialistes des questions abordées.

Ainsi, en 2017, les premiers échanges se sont concentrés sur 3 des grandes problématiques actuelles du Marais :

- les enjeux du réchauffement climatique et ses conséquences sur le littoral du Marais poitevin comme sur l'ensemble de l'ancien golfe marin aux prises avec la montée des océans ;
- les enjeux économiques et écologiques qui sont étroitement liés sur le territoire et qui conditionnent les efforts de préservation des prairies, le soutien à l'élevage, l'accompagnement des exploitants... dans le respect des équilibres sociaux et environnementaux ;
- la gestion du risque et l'anticipation de l'avenir paysager, économique et écologique du Marais, face à la menace de la Chalarose (maladie incurable du frêne) ou face à la montée des océans.

En janvier, lors du premier séminaire, les échanges se sont concentrés sur le Parc, le Marais et sur la connaissance mutuelle des membres.

En juin, le Conseil a élu son président : Patrick Steyaert, agronome et sociologue et son vice-président, Eric Feunteun, écologue marin. La séance en salle était consacrée à la problématique de l'eau. A la demande du Conseil scientifique, le directeur de l'EPMP, Johann Leibreich, est venu présenter l'établissement et présenter la problématique de la gestion de l'eau dans le Marais poitevin.



La veille, une balade à vélo a permis de faire découvrir aux membres du Conseil les marais de Sansais - Le Vanneau - Coulon et de présenter, in situ, des problématiques et dossiers traités par le PNR sur cette zone : le Grand site de France - site classé du Marais mouillé poitevin, la problématique touristique et une présentation des modes de déplacement doux, la problématique de la Chalarose, l'action de restauration des prairies naturelles, l'accompagnement des éleveurs par bateaux, les plantations d'arbres et l'entretien des prairies, la gestion de l'eau et une présentation d'une passe à poissons, etc...

En octobre, le Conseil scientifique s'est attaché à approfondir les réflexions collectives sur les dossiers et sur les problématiques présentées durant l'année. Les premiers questionnements et les premières problématisations ont été élaborés et une réflexion a été engagée sur la formalisation des apports du Conseil scientifique et prospectif auprès du Bureau de PNR et auprès des services du syndicat mixte.

La veille, un déplacement avait été organisé pour découvrir la Prée mizottière et aller à la rencontre de différents acteurs : le syndicat de marais Vendée-Sèvre-Autizes et les gestionnaires de la réserve naturelle et du programme Life Baie de l'Aiguillon. Le circuit s'est poursuivi sur La Dive (commune de Sainte-Radegonde-des-Noyers) et sur la Pointe de l'Aiguillon.



Le Conseil scientifique et prospectif du Parc naturel régional du Marais poitevin est co-piloté par Catherine Tromas, vice-présidente du Parc.



Les partenariats PNR / CNRS, PNR / universités...

Une thèse de géologie sur les submersions marines

En 2017, le Parc a poursuivi son partenariat avec l'unité Littoral Environnement et Sociétés (LIENSs - CNRS) de l'Université de La Rochelle portant sur une recherche scientifique relative aux "enregistrements sédimentaires des submersions marines et des tempêtes en milieu côtier" (2015 à 2017).

3 programmes de recherche sur la Baie de l'Aiguillon

Dans le cadre du programme Life Baie de l'Aiguillon, plusieurs études scientifiques ont été conduites en 2017 :

- un suivi de la qualité de l'eau en Baie de l'Aiguillon, en partenariat avec l'IFREMER, les gestionnaires de la Réserve naturelle nationale (RNN) et l'établissement public du Marais poitevin (EPMP). Cette étude constitue un véritable programme de recherche sur la dynamique spatio-temporelle des flux de nutriments et de carbone en Baie de l'Aiguillon ;
- une étude de la dynamique sédimentaire observée en Baie de l'Aiguillon, confiée à l'Université de La Rochelle en 2017 ;
- une étude sur les liens entre les zones de gagnages et les zones de remises des anatidés hivernant, en partenariat avec les partenaires du programme Life.

2 programmes expérimentaux grandeur nature

- un programme expérimental de lutte contre la Jussie terrestre en partenariat avec Agrocampus Ouest, la FREDON, la FDGEDON, l'association « les rouches », l'IIBSN et les communes ;
- un programme de suivi de la propagation de la Chalarose en partenariat avec l'INRA de Nancy.

Des inventaires, des catalogues, des cartographies... en compléments d'études

Différentes études ou missions ont été confiées par le Parc et /ou ses partenaires à des organismes spécialisés (IGN, Observatoire botanique...). Ces travaux ou le traitement des données a posteriori ont été accompagnés ou complétés par les services du PNR :

- la cartographie de l'évolution des peupleraies du Marais poitevin réalisée par l'IGN,
- la cartographie de l'emprise de la Jussie terrestre dans les marais communaux à partir des données GPS recueillies dans le cadre d'une mission confiée à un jeune universitaire,
- la cartographie de la végétation et des habitats naturels dans la Réserve naturelle régionale du Poiré-sur-Velluire,
- la digitalisation du cadastre napoléonien dans 4 communes vendéennes pour évaluer l'évolution de l'occupation des sols (accompagnement des travaux de recherche de Laurent Godet, géographe, université de Nantes),
- l'exploitation du MNT (Modèle Numérique de Terrain) de la Baie de l'Aiguillon pour la localisation des crassats (amas de coquilles) et la modélisation géomorphologique de la Baie en partenariat avec le CNRS et l'université de La Rochelle,

La candidature du Marais poitevin au patrimoine mondial de l'UNESCO, à l'étude



L'opportunité d'une candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO pour le Marais poitevin est inscrite dans la charte de PNR comme une opportunité de valorisation du territoire et de ses ressources patrimoniales, notamment hydrauliques, mais également comme une opportunité de reconnaissance des qualités de préservation et de gestion durable du site, ce qui est un atout pour le tourisme et pour la notoriété internationale du territoire et de toute sa région.

En 2014 et 2015, les échanges avec les services compétents de l'Etat (Ministère de l'environnement et du développement durable, MEDDE) ont permis de circonscrire la méthode préalable à la candidature officielle ainsi que de définir la stratégie pour que le Marais poitevin candidate dans la catégorie « paysage culturel ».

La procédure formelle officielle est très longue et très cadrée (de 7 à 10 ans) ; elle segmente le parcours en étapes-clé qu'il faut franchir dans un ordre donné et qui peuvent être éliminatoires.

En amont de cette procédure formelle (enclenchée à la suite d'une déclaration d'intention), il est nécessaire de réaliser une étude d'opportunité et une étude de faisabilité afin de vérifier si le Bien (ici le Marais poitevin) est susceptible de répondre aux multiples critères de sélection et s'il présente les qualités requises pour être labellisé pour toujours « Patrimoine mondial ».



A la demande du Bureau du Parc, les services du Parc ont engagé les recherches nécessaires à l'identification des principaux atouts du Marais poitevin.

A l'issue de la présentation en Bureau, le 6 octobre 2017, les élus ont validé la poursuite du travail préparatoire en ciblant notamment l'identification des ressources scientifiques actuellement disponibles ou manquantes sur le territoire et sur son patrimoine hydraulique.

Œuvrer pour plus de solidarité et de citoyenneté

Le Parc du Marais poitevin soutient et accompagne les opérateurs publics ou privés qui encadrent ou favorisent l'insertion sociale, le retour au travail, la qualification professionnelle... mais également la mobilisation citoyenne et la prise de responsabilité collective face aux enjeux environnementaux, économiques et sociétaux auxquels le Marais poitevin est confronté.

L'insertion professionnelle dans la nature...

En confiant aux associations et aux organismes privés d'aide à l'insertion professionnelle des travaux d'entretien ou de restauration de la nature et des paysages, le Parc naturel régional soutient à la fois la dynamique d'intervention nécessaire à la préservation du Marais mais également l'action sociale et solidaire qui permet aux habitants du Marais les plus en difficulté de reprendre pied, profitant d'un contexte environnemental, paysager et humain très valorisant.



L'AIPEMP, SEVE, Aligator... sont autant de structures qui, tout en assistant, forment et accompagnent les personnes en difficultés d'insertion sociale et professionnelle. En leur proposant une expérience de travail, de la formation et un accompagnement individualisé et adapté à leur situation, les structures d'insertion les aident à retrouver une autonomie dans leurs démarches et à se rapprocher progressivement de l'emploi.

En cela, elles participent activement au projet de Parc naturel régional ; projet basé sur le développement durable du territoire : ses ressources naturelles et paysagères, ses activités économiques et bien sûr ses habitants et acteurs locaux.

L'accueil des jeunes

Le Parc naturel régional remplit son rôle de service public solidaire et formateur en accueillant chaque année, au sein de ses services, de nombreux jeunes en formation ou en service civique. Du stage d'observation de quelques jours en classe de 3^{ème} jusqu'au stage de fin d'étude universitaire ou parfois durant leur thèse ou dans le cadre d'une formation par alternance, les services du PNR (techniques et administratifs) permettent à de nombreux jeunes d'accéder à une première approche professionnelle en situation. Chaque année, le Parc accueille entre 10 et 20 stagiaires.

En 2017, 11 jeunes ont été accueillis. Leurs rapports de stage sont conservés dans les services et au Centre de ressources sur le Marais poitevin.

Les actions citoyennes et solidaires pour les générations futures

Planter ensemble pour aujourd'hui et pour demain

La mobilisation pour le paysage : un partenariat inédit entre le Parc et les Caisses d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres, de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres !

Ensemble, les 3 CAF du Marais et le PNR ont signé l'opération citoyenne et solidaire de plantation : « Les arbres sont des enfants qui grandissent ».

Les Caisses d'allocations familiales sont engagées dans une dynamique de développement durable et le programme de replantations engagé par le Parc participe de l'accompagnement des familles dans l'amélioration du cadre de vie, tout en contribuant de manière symbolique à la captation du carbone.



A travers un partenariat formalisé par une convention multipartite, les Caf des 3 départements apportent ainsi un soutien financier à ce programme et cherchent, avec le Parc, à impliquer des enfants d'accueils de loisirs aux chantiers de plantations, qui constituent pour eux une occasion d'être sensibilisés aux essences d'arbres, à leurs rôles dans le paysage, à leur rôle pour la biodiversité ...



Ils plantent les chênes-têtards de demain
 Chaillé-les-Marais – Pendant une semaine, une dizaine de jeunes à main(s) petite et pioche. Objectif : restaurer la biodiversité dans le marais.

Dans la continuité, une première initiative a vu le jour à l'ouest du Marais. Le PNR a aidé un éleveur de Chaillé-les-Marais à concrétiser son projet de plantation d'arbres (charmes, chênes et érables) sur son exploitation (préparation et plan). Il a ensuite sollicité la LPO pour l'organisation d'un « chantier de jeunes » (10 jeunes) pour préparer le terrain. En 2018, la CAF de Vendée financera le chantier participatif de plantation avec des enfants des Accueils de loisirs locaux.

L'initiative
 Chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre, la Ligue pour la protection des oiseaux de Vendée organise un chantier de plantation pour compléter les travaux à la fin de la saison. L'opération a pour objectif de sensibiliser les jeunes à leur impact sur la biodiversité. C'est pourquoi, une dizaine de jeunes de Chaillé-les-Marais ont participé à ce chantier de plantation. Ils ont travaillé à la préparation du terrain et à la plantation de jeunes arbres. L'opération a été financée par la CAF de Vendée.

La saison des semis
 Dans le cadre de son programme de plantation de jeunes arbres, le Parc naturel régional du Marais poitevin a financé un chantier de plantation participatif de jeunes arbres. L'opération a été financée par la CAF de Vendée.

La Sainte-Catherine, d'habitude on coupe le vent et on plante les arbres
 Le 25 novembre, jour de la Sainte-Catherine, c'est le moment de couper le vent et de planter les arbres. C'est pourquoi, une dizaine de jeunes de Chaillé-les-Marais ont participé à ce chantier de plantation. Ils ont travaillé à la préparation du terrain et à la plantation de jeunes arbres. L'opération a été financée par la CAF de Vendée.

mais toujours plus en retard
 Le moment de couper le vent et de planter les arbres est toujours plus en retard. C'est pourquoi, une dizaine de jeunes de Chaillé-les-Marais ont participé à ce chantier de plantation. Ils ont travaillé à la préparation du terrain et à la plantation de jeunes arbres. L'opération a été financée par la CAF de Vendée.

Autres sites, autres partenaires, autres chantiers citoyens dans le Marais poitevin...

Sur les marais communaux de Curzon et de Lairoux, en complément du programme de lutte contre la Jussie terrestre, l'association Les Rouches et les habitants volontaires participent à un arrachage collectif, à la main !

Les coups de pouce techniques, les conseils, le partage de savoir-faire

La réussite d'un projet ou d'un programme plus vaste tient souvent à quelques conseils, un prêt de matériel, une mise en relation, une aide au montage d'un dossier... et à un climat de confiance entre pairs, entre experts mais aussi, souvent, entre habitants et élus et entre acteurs locaux et services techniques.

Au quotidien, l'action du Parc repose donc sur la mobilisation des élus du territoire, notamment les membres du Bureau du Parc et des élus référents sur les dossiers, mais également sur le savoir-faire des équipes techniques dont le rôle de conseil et d'assistance est reconnu.

Chaque année, de nombreuses actions portées par des acteurs du territoire bénéficient de soutiens informels mais précieux qui participent à la bonne mise en œuvre de la charte de Parc naturel régional et ont un impact positif sur le territoire.

En 2017, on peut, par exemple, citer le soutien (aide au montage de dossiers) apporté par les services du Parc aux propriétaires fonciers du Marais mouillé pour faciliter la plantation de peupliers en pourtour de parcelles et assurer la consolidation du paysage emblématique du Marais : 2.000 arbres ont pu ainsi être plantés.

On peut citer également l'identification et la mise en relation, dans les communes, de personnes ressources sur les techniques d'entretien des arbres têtards ou l'entretien des espaces publics sans pesticides. Ces référents locaux, accompagnés par le Parc, sont ensuite de précieux ambassadeurs de terrain. A leur tour, selon les besoins, ils relaient l'information, forment, conseillent, accompagnent... et participent ainsi aux projets de développement durable conduit dans le Marais poitevin, et, plus globalement au projet territorial du Parc naturel régional.



371 - Formation et sensibilisation à l'Environnement et au Développement durable

Articulation avec la charte du Parc :

AXE 3 : AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PARTAGE

Orientation Stratégique : 7 forger une culture du Marais poitevin engagée dans le développement durable

Présentation du projet : Objectifs :

- Mieux connaître pour mieux respecter et mieux protéger,

Contenu de l'action :

Le Parc assure la formation des bateliers, des personnels des offices de tourisme et des lieux de visites afin d'apporter à ces professionnels du tourisme les connaissances minimales du territoire permettant de l'expliquer aux visiteurs et d'en faire la promotion.

Ces formations seront également déclinées pour les bénéficiaires de la marque, pour qui la connaissance du territoire est un engagement formalisé dans la convention de marque.

En partenariat avec l'Éducation Nationale et le réseau des associations d'éducation à l'environnement, le Parc proposera aux écoles du territoire la possibilité de monter des projets éducatifs.

Les actions conduites par le Parc peuvent nécessiter des actions d'information, de sensibilisation permettant une meilleure appropriation par les acteurs ou les habitants.

Localisation / spatialisation : Ensemble du territoire

Gouvernance, partenariats : Acteurs locaux, habitants, socio-professionnels...

Calendrier prévisionnel : 2017-2020

Résultats attendus, indicateurs :

372 - Médiation et partage des ressources identitaires

Articulation avec la charte du Parc :

AXE 3 : AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PARTAGE

Orientation Stratégique : 7 *forger une culture du Marais poitevin engagée dans le développement durable*

Présentation du projet : Objectifs :

- Mieux connaître pour mieux respecter et mieux protéger

Contenu de l'action :

Sur la base du nouveau plan de communication, davantage tourné vers les élus et les habitants du marais, le Parc mettra en œuvre les outils permettant de mieux faire connaître les actions qu'il conduit tout au long de l'année.

Le Pôle des espaces naturels à Saint-Denis-du-Payré constitue l'antenne vendéenne du Parc.

Il a vocation à regrouper en un lieu les gestionnaires des espaces naturels protégés du territoire. C'est également un centre de ressources sur la connaissance du marais ; il propose une médiathèque ouverte physiquement au public et accessible en ligne. L'enrichissement de ce centre de ressources sera poursuivi et son ouverture au public maintenue.

Suite à l'élaboration d'un guide de soutien aux manifestations locales, le PNR recentrera son implication dans les manifestations organisées localement, sur celles ayant un lien plus fort avec les thématiques abordées par le PNR.

D'autre part, la valorisation artistique du territoire sera recherchée dans le but de servir à la fois de sensibilisation aux actions de protection de l'environnement et pour renforcer l'attractivité du territoire aujourd'hui surtout axée sur son patrimoine naturel.

Localisation / spatialisation : Ensemble du territoire

Gouvernance, partenariats :

Acteurs locaux, habitants, socio-professionnels...

Calendrier prévisionnel : 2017-2020

Résultats attendus, indicateurs :

373 - UNESCO

Articulation avec la charte du Parc :

AXE 2 : AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PRESERVE et **AXE 3 : AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PARTAGE**

Orientation Stratégique :

2 : *développer un tourisme durable rayonnant dans l'espace et dans le temps*

6 : *Préserver et mettre en valeur les paysages identitaires de la ruralité maraîchine*

7 : *forger une culture du Marais poitevin engagée dans le développement durable*

Présentation du projet : Objectifs :

Dans la perspective de conduire un processus dont l'objet final serait l'inscription du Marais poitevin sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, au titre des paysages culturels, il est prévu une étude du potentiel de VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE du territoire.

Contenu de l'action :

Au vu de sa spécificité d'espace façonné par les hommes, le Marais poitevin est légitime à s'interroger sur sa possibilité à candidater à l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, en tant que paysage culturel. Le génie humain déployé au façonnage de grande envergure de la zone humide pourrait constituer une approche pertinente de la Valeur Universelle Exceptionnelle du territoire. A ce stade, il s'agit d'approfondir et de tester ce potentiel en poursuivant l'étude de faisabilité.

Localisation / spatialisation : Ensemble du Territoire

Gouvernance, partenariats : Les élus du territoire, le Comité National des Biens Français du Patrimoine Mondial

Calendrier prévisionnel : 2017-2020

Résultats attendus, indicateurs :

OS 8 - Organiser la gouvernance territoriale

Animer et piloter le Parc naturel régional

Afin d'animer la gouvernance du Parc naturel régional du Marais poitevin, les élus du syndicat mixte de gestion du label ont consolidé, courant 2016, les instances de concertation entre acteurs du territoire et élus ainsi que l'organisation décisionnelle et l'instruction des dossiers.

Le Parc naturel régional du Marais poitevin anime et coordonne la concertation entre acteurs et entre élus du territoire.

La concertation et les délibérations thématiques au sein du syndicat mixte

Depuis 2014, le PNR du Marais poitevin a organisé sa mission de coordination avec la mise en place et l'animation d'instances de concertation et/ou de délibération thématique :

- la commission « avis réglementaires » et la commission « finances », pour l'instruction des dossiers ou l'aide à la décision ;
- des commissions thématiques composées d'élus et de partenaires : « aménagement et cadre de vie », « marque Valeur Parc naturel régional » et « manifestations » ;
- la Conférence des Chambres d'agriculture réunissant les Chambres des 3 départements ;
- la Conférence des Associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE) réunissant une dizaine d'associations ;
- le Conseil Scientifique et Prospectif du PNR réunissant 14 experts.

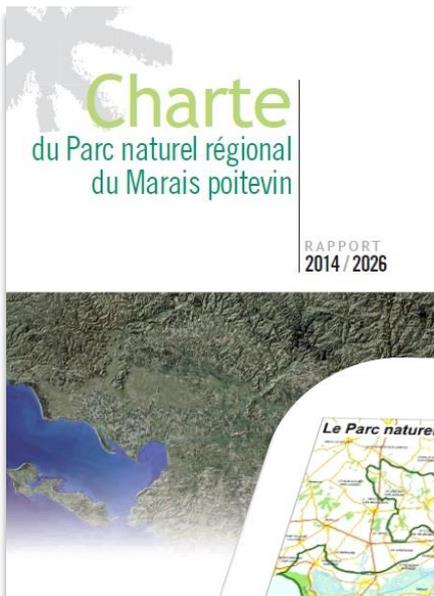
Chacune de ces instances est animée par un ou plusieurs élus référents, membres du Bureau du PNR.

L'information des élus du PNR

En 2017, l'extranet accessible aux élus du PNR depuis le site internet du Parc a été réorganisé pour faciliter l'accès aux documents préparatoires et aux documents administratifs et financiers nécessaires aux débats.

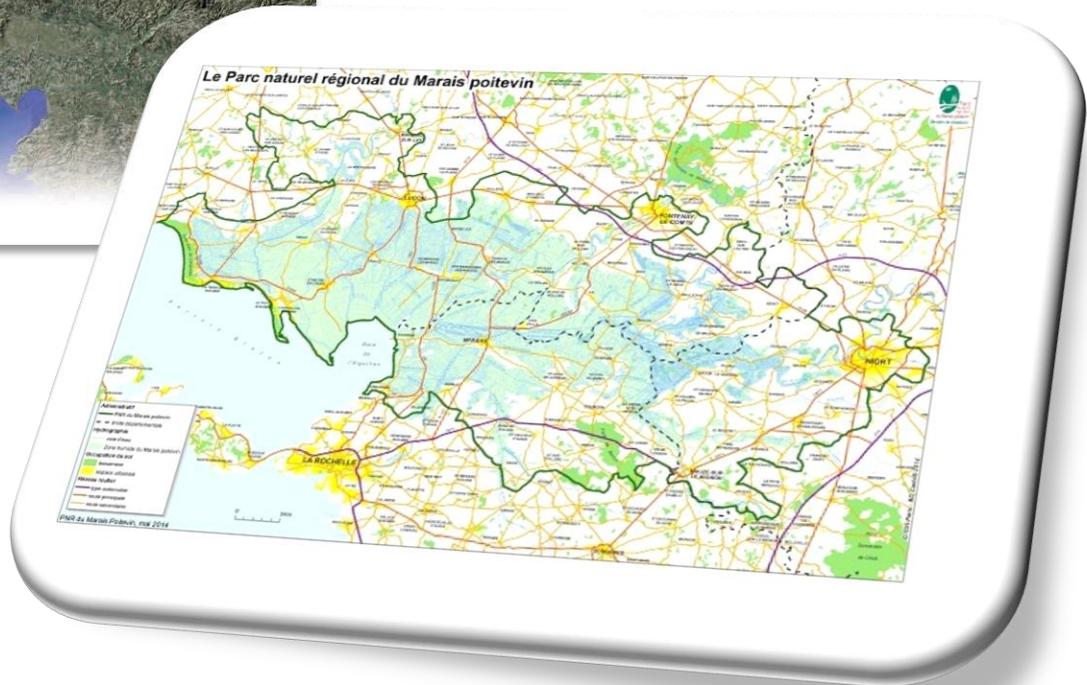
En février, le bilan illustré de l'année 2016, a été présenté à l'assemblée des élus du PNR sous forme d'animation vidéo. Le document est téléchargeable sur le site internet du PNR.





Charte du Parc naturel régional du Marais poitevin

RAPPORT
2014 / 2026



Parc naturel régional du Marais poitevin

2, rue de l'église - 79510 Coulon
Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr

<https://pnr.parc-marais-poitevin.fr>



La vie du Syndicat mixte

Les élus du Parc naturel régional du Marais poitevin

En 2017, le comité syndical du Parc naturel régional du Marais poitevin composé de 124 membres et présidé par Pierre-Guy Perrier, Président, s'est réuni à 3 reprises :

- à Fontenay-le-Comte, le 10 février,
- à Coulon, le 24 mars,
- à Saint-Jean-de-Liversay, le 1er décembre.

Le Bureau du syndicat mixte s'est, quant à lui, réuni à 5 reprises.



Les membres du Bureau, référents sur les dossiers ou les thématiques, président ou participent également aux nombreux comités de pilotage animés par le PNR ou par ses partenaires (Natura 2000, Plan paysage, Grand Site de France...) ; ils travaillent très étroitement avec les services du syndicat mixte.

Enfin, en tant que rapporteur du budget, Jean-Claude Richard, anime des réunions mensuelles avec le service administratif et financier du syndicat mixte.

Les services

Les services du syndicat mixte de gestion du PNR (voir organigramme en annexe) ont accueilli une nouvelle directrice début 2017, en la personne de Caroline Rouennier.

Au 31 décembre 2017, 32 agents étaient en poste. Ils sont répartis sur le site du siège du syndicat à Coulon (Deux-Sèvres), et sur 2 autres antennes, l'une à Saint-Denis-du-Payré (Vendée) et l'autre à Saint-Sauveur-d'Aunis (Charente-Maritime).

Enfin, l'antenne du PNR située sur la commune Saint-Sauveur-d'Aunis a déménagé pour rejoindre le bâtiment occupé par la communauté de communes et ainsi regrouper les services publics.

Les partenariats formalisés

Le PNR du Marais poitevin a développé la formalisation de ses relations partenariales avec plusieurs opérateurs, notamment au travers de conventionnements (cadre ou opérationnel) ou de chartes :

- des conventions de partenariat-cadre et/ou des conventions opérationnelles annuelles ou pluriannuelles ; par exemple avec l'EPMP ; avec les 20 communes qui gèrent des marais communaux et la LPO (convention de gestion signée pour 10 ans) ; avec les professionnels du tourisme pour le « collectif de promotion concertée » ; avec les 3 CAUE (Vendée, Charente-Maritime, Deux-Sèvres) ;
- des conventions de gestion avec les propriétaires de sites naturels : par exemple, le Conservatoire du Littoral ou le CREN ;
- des conventions de partenariat ponctuelles qui cadrent une action comme avec les 3 CAF départementales par exemple, pour l'opération « les arbres sont des enfants qui grandissent » ;
- des conventions de réseaux co-signées par les membres ; le RENET, l'OPN, les professionnels du tourisme (Maisons du Parc, embarcadères...) ;
- des conventions de formation avec les entreprises et organismes socio-professionnels (éducation ou tourisme par exemple) qui sollicitent le PNR ;
- des conventions entre collectivités (notamment les communautés de communes ou d'autres EPCI) concernant des projets ou des services rendus : communauté de communes Aunis Atlantique ou commune de Charron par exemple,...
- des conventions ponctuelles inscrites dans le cadre de soutiens techniques, de prêts de matériel, etc. comme avec les Maisons du Parc par exemple.

Une convention inédite entre le Parc et les 3 CAUE

Afin de mobiliser les compétences existantes sur le territoire pour mener à bien les actions de valorisation du patrimoine architectural du Marais poitevin, le Parc a souhaité associer les CAUE des trois départements. Ensemble, ils ont construit les actions 2017 (le concours « Ma Maison » et l'appel à projets « Osez un architecte ») et ce partenariat inédit s'est concrétisé par la signature d'une convention quadripartite, le 24 mars 2017 dans le cadre de l'Abbaye de Maillezais.

L'entretien du Plan vélo : une convention multipartite

La pratique du vélo est l'une des activités touristiques phares du Marais poitevin en complément de la promenade en barque. Depuis 15 ans, dans le cadre du Plan Vélo des Deux-Sèvres, le Conseil Départemental, l'Agence de Développement Touristique et le syndicat mixte de gestion du Parc œuvrent conjointement pour mettre en place, entretenir et promouvoir les pistes cyclables.

Les partenariats sont scellés par une convention multipartite. L'intervention du Parc consiste à mobiliser les financements nécessaires à un entretien qualitatif et homogène sur les 9 communes (Amuré, Arçais, Coulon, Bessines, Magné, Saint-Georges-de-Rex, Saint-Hilaire-la-Palud, Le Vanneau-Irleau, Sansais-La Garette) en respectant le principe de mutualisation des dépenses, validé par tous les partenaires dès l'origine du projet. Depuis plusieurs années, il mandate l'association d'insertion l'AIPEMP.

L'accompagnement des projets collectifs et territoriaux

Le Contrat de ruralité de la Communauté de communes Aunis Atlantique

Le Parc naturel régional du Marais poitevin a accompagné, à sa demande, la Communauté de communes Aunis Atlantique dans la rédaction de son projet de contrat de ruralité. Ce document d'objectifs définit les grandes actions à mener durant les trois prochaines années afin de mettre en œuvre le projet de territoire. Le document propose une déclinaison des objectifs en actions jugées d'intérêt intercommunal. Pour chacune d'entre elles, le document propose également d'orienter les sources de financement.

Le projet de Contrat de ruralité présenté par la Communauté de communes Aunis Atlantique à l'Etat, qui instruit les dossiers, s'articule autour des 6 volets pour lesquels 19 actions ont été identifiées :

- accès aux services et aux soins ;
- revitalisation des bourgs centres ;
- attractivité du territoire ;
- mobilités ;
- transition écologique et énergétique ;
- cohésion sociale.

L'accompagnement de cette initiative, par les services du Parc naturel régional, a permis à la Communauté de communes de signer son Contrat de ruralité, le 14 février 2017.

La lutte collective contre les rongeurs déprédateurs

La lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants (RAE ; ragondins et rats musqués) est une préoccupation nationale relayée au niveau régional, départemental et local par de nombreux acteurs dont les FREDON et FDGEDON : fédérations (régionales et départementales) des groupements de défense contre les organismes nuisibles.

A la suite du colloque national organisé par la FDGEDON de Vendée et la FREDON Pays-de-Loire, à Fontenay-le-Comte, le 16 novembre 2016 : « Les rongeurs aquatiques envahissants, enjeux territoriaux et sanitaires », auquel de nombreux acteurs locaux ont participé, le PNR a poursuivi le suivi des stratégies de lutte conduites sur le territoire.



En 2017, le Parc a accompagné la réalisation de vidéos-témoignages tournées dans le Marais poitevin sur une initiative de la FREDON des Pays de la Loire dans le cadre du réseau RAE. Les vidéos sont consultables sur le site internet : <http://rae-commission.fr/>

Le rayonnement du Parc naturel régional

Les réseaux

Le PNR du Marais poitevin participe régulièrement aux réseaux socio-professionnels internationaux, nationaux ou régionaux et s'inscrit dans les dynamiques de préservation et mise en valeur du patrimoine et de développement durable qu'ils impulsent.

Les réseaux liés aux Parcs naturels régionaux

Avec la Fédération des PNR de France, le Parc a participé aux différentes réflexions nationales engagées notamment au sein des commissions thématiques (agriculture, biodiversité, littoral, communication, aménagement, finances, marque Valeur Parc Naturel Régional...). Le Parc est également représenté à la journée de rencontre annuelle du CORP (conseil scientifique de la Fédération des PNR) qui réunit, début février, les présidents des conseils scientifiques des PNR de France.

Le Parc du Marais poitevin a également eu l'honneur de recevoir, avant l'été, Mickaël Weber, le président de la Fédération des PNR de France pour une large visite du territoire et une découverte de sa diversité.

Enfin, avec les 2 réseaux informels des Parcs naturels de la Région Nouvelle Aquitaine (4 PNR + 1 PNR en projet) et de la Région Pays de la Loire (4 PNR), le PNR du Marais poitevin participe aux réflexions engagées, comme par exemple, le travail sur la mise en œuvre de la marque Parc pour production de viande bovine issue d'un élevage à l'herbe avec le réseau des Pays de la Loire.

Les réseaux des sites remarquables

En tant que gestionnaire du label Grand Site de France, le PNR du Marais poitevin bénéficie d'un vaste réseau national de sites exceptionnels et exemplaires en matière de gestion durable et de développement raisonné.

Au sein du Réseau des Grands Sites de France (association regroupant tous les sites labellisés), le PNR, en tant que membre actif co-fondateur du réseau, poursuit activement son implication dans les réflexions nationales ; il y est représenté par un élu qui siège au conseil d'administration et en assure la vice-présidence. Les services du Parc y sont également très présents (expertise sur d'autres démarches de labellisation GSF, représentation du RSGF au sein de la CSSPP, témoignage régulier aux AG ou aux rencontres annuelles réunissant au moins 200 personnes par an, élus et techniciens des collectivités gestionnaires, services de l'Etat en charge des sites et des paysages...

Le Parc naturel régional du Marais poitevin est également membre de l'association Rivages de France.

Les réseaux internationaux

En tant que membre de l'association RAMSAR France et en tant que candidat à la labellisation, le Parc du Marais poitevin participe aux rencontres organisées par le réseau, notamment à la journée mondiale des zones humides.

Le PNR participe également au réseau européen des programmes LIFE Nature. Chaque année, les membres de ce réseau se rencontrent, afin de permettre un échange d'informations et de "bonnes pratiques", et de créer un réseau de ressources utiles.

Le PNR du Marais poitevin est aussi identifié comme un opérateur participant pleinement à l'action de sauvegarde des poissons grands migrateurs et notamment des anguilles. Aussi, il est associé à des programmes scientifiques européens et nationaux et la chargée de mission en charge des dossiers rend compte des résultats obtenus et intervient régulièrement dans des colloques nationaux sur le sujet.



Accueil d'une délégation du Parc national Biebrza (Pologne) porteur d'un programme Lifes, en juillet 2017

Les réseaux spécialisés

Le PNR du Marais poitevin est représenté ou actif dans de nombreux réseaux nationaux notamment naturalistes. Plusieurs chargés de mission du Parc sont identifiés comme référents ou comme spécialistes dans le cadre de réseaux nationaux, régionaux ou départementaux : CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel), réseaux des Plan nationaux d'action (PNA) par espèces, réseaux associatifs par espèces (chiroptères par exemples), etc... D'autres réseaux spécialisés permettent également au PNR d'être représenté sur des thématiques très professionnalisées : les réseaux d'éducation (espaces régionaux de concertation EEDD, Graine, IFREE...), un cluster régional sur l'écohabitat...

Les échanges entre pairs

Fort de la notoriété de son territoire et de l'effet démultiplicateur des nombreux réseaux auxquels il est associé, le Parc naturel régional du Marais poitevin bénéficie d'une réelle attractivité auprès de structures similaires, en France ou à l'étranger.

Souvent initiées à titre expérimental, des actions du PNR ont inspiré d'autres territoires ou d'autres porteurs de projets, notamment en ce qui concerne les savoir-faire techniques et les expériences conduites dans le Marais poitevin par le syndicat de gestion depuis sa création.

Chaque année, les élus du Parc et les services reçoivent leurs homologues, témoignent, transmettent et expliquent les réalisations. Des voyages d'études sont également organisés (visite de l'écomusée de Rennes en septembre 2017, ci-contre).



Ces échanges entre pairs enrichissent des réseaux informels d'acteurs sur des thématiques partagées ; ils donnent lieu à des réalisations basées sur l'expérience acquise dans le Marais poitevin.

Evaluer l'action du Parc naturel régional

Le suivi quantitatif

Depuis d'identification des principaux indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la charte de Parc naturel régional du Marais poitevin, les services du syndicat mixte actualisent chaque année une cinquantaine d'indicateurs. Certains rendent compte de l'activité du PNR (indicateurs de réalisations), d'autres illustrent les résultats visibles sur le terrain (indicateurs de résultats) ; tous visent à quantifier l'impact de l'action en faveur du territoire, à en analyser les bénéfices/risques et, par là même, à fournir les éléments nécessaires à la prise de décision publique.

En 2017, un travail de consolidation du dispositif d'évaluation et d'observation du PNR et du Marais a été conduit afin d'affiner, pour chaque indicateur, son référentiel : description, sources, procédures d'actualisation... et afin d'ajuster certains indicateurs sensibles aux contextes : par exemple, un changement de référentiel national, l'évolution de la réglementation, l'évolution des politiques publiques... car ces changements obligent parfois à recalculer une valeur ou à compléter une définition d'indicateur afin de garantir la comparaison des valeurs annuelles entre elles.

Fin 2017 et début 2018, le Registre parcellaire graphique (RPG) qui sert de base de données officielle pour connaître, par exemple, l'occupation agricole du sol en France, a été actualisé pour les années 2015 et 2016 sur de nouvelles bases ; le mode de présentation des données est aujourd'hui différent de l'année 2014 qui avait servi de base aux premières estimations de la valeur initiale des indicateurs de suivi surfacique des prairies dans le Marais ; un nouveau calcul a donc dû être fait pour que les 3 années évaluées soient comparables entre elles.

Enfin, au cours de l'année, une sélection d'indicateurs a été retenue pour illustrer l'activité du PNR sur la période 2014 – 2015 – 2016. Associés à chaque mesure de la charte et à chaque projet du Programme d'actions, ces indicateurs permettront de rendre compte de l'activité du PNR ou de celle de certains de ses partenaires (le CREGENE par exemple pour le suivi des populations des espèces domestiques sauvegardées via son réseau). Ces indicateurs serviront de base à la rédaction du premier bilan triennal du Parc naturel régional.

Le suivi qualitatif

Outils devenus communs et obligatoires dans les procédures d'administration et de gestion des actions publiques, les rapports d'activités et les compte-rendus d'action sont réalisés annuellement pour exposer et défendre l'efficacité des réalisations, des investissements, des résultats obtenus, de la communication, etc.

Chaque année, le Parc naturel régional réalise, pour la fin du premier trimestre de l'année en cours, le rapport d'activité global concernant l'année précédente. Ce rapport est transmis aux financeurs du PNR : l'Etat et les Conseils régionaux et départementaux notamment.

Depuis 2017, une présentation infographique dynamique est également réalisée par le PNR ; elle synthétise l'essentiel de l'activité et permet d'adresser aux élus et au grand public (vidéo mise en ligne sur le site internet du PNR) un message rapide et simple qui retient l'attention.

Enfin, dès la clôture d'une action (annuelle ou pluriannuelle), un rapport est rédigé et adressé aux financeurs concernés. Plus technique et précis que le rapport d'activités, sur les modalités de mise en œuvre des réalisations et sur les procédures ou protocoles, ou encore sur les résultats obtenus, le rapport d'actions présente illustrations, cartes, indicateurs de suivi de réalisation et d'impact territorial... Il est complété d'un rapport financier produit par les services administratifs du PNR.

Transmis aux services instructeurs des financeurs, le rapport d'actions sert également l'évaluation de l'efficacité des actions et peut servir d'outil d'aide à la décision. Chaque année, environ une centaine de rapports d'actions sont rédigés par les chargés de mission du Parc naturel régional.

Les premiers bilans

A la demande du CNPN et de l'Etat, formulée au cours de la procédure de classement en PNR en mars 2014, le PNR du MP a réalisé le bilan des 3 premières années d'exercice de mise en œuvre de la charte sur 17 points de vigilance identifiés par la Commission nationale de protection de la nature.

Le groupe de travail mis en place par le Parc a collaboré avec les services de la DREAL Nouvelle Aquitaine (DREAL référente) en 2016 et 2017 pour rédiger un document synthétique dressant, point par point, le bilan de chaque sujet en faisant ressortir, la mise en œuvre concrète des actions et les premiers résultats obtenus sur la période.

Le rapport a été adressé au Préfet coordonnateur de Nouvelle- Aquitaine (ex Poitou-Charentes) avant l'été.

Parallèlement au bilan dressé sur les thématiques pointées par le CNPN, le PNR a engagé en 2017 la compilation des données de suivi et d'évaluation de l'ensemble de son activité sur la période 2014 - 2015 – 2016.

Un rapport synthétique présentant les valeurs des indicateurs d'évaluation suivis durant ces 3 années ainsi que les principales actions conduites dans le PNR est en cours d'achèvement ; il sera finalisé en 2018.

ANNEXES

- **Le Parc naturel régional du Marais poitevin**
 - Un territoire : le Marais poitevin
 - Un Syndicat mixte de gestion
- **Le Comité syndical du Parc naturel régional du Marais poitevin en 2017**
- **Le Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin en 2017**
- **Les services du Parc naturel régional du Marais poitevin en 2017**
- **L'action du PNR dans la presse (2017)**

Le Parc naturel régional du Marais poitevin

Un territoire : le Marais poitevin

Communes classées en Parc Naturel Régional du Marais poitevin



Un Syndicat mixte de gestion

L'organisme de gestion du Parc naturel régional du Marais poitevin est un Syndicat mixte. Il est constitué par les deux régions Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine, les trois départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vendée, les communes adhérentes, les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) et les Chambres d'agriculture. Il est responsable de la mise en œuvre du projet de territoire, consigné dans la Charte.

[Téléchargez la Charte du Parc naturel régional du Marais poitevin – 2014 / 2026](#)

Les missions des [Parcs naturels régionaux de France](#) sont régies par les Articles L 333-1 et R 333-1 du Code de l'Environnement.

Sa composition :

- les deux Régions : [Nouvelle Aquitaine](#) et [Pays de la Loire](#)
- les trois Départements : [Charente-Maritime](#), [Deux-Sèvres](#) et [Vendée](#)
- les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), chacun pour leurs compétences, à leur demande, parmi ceux situés en partie ou en totalité dans le périmètre défini par décret ministériel de classement :
- les Chambres d'agriculture de la [Charente-Maritime](#), des [Deux-Sèvres](#) et de la [Vendée](#)
- les 91 communes adhérentes.

Le Comité syndical du Parc naturel régional du Marais poitevin en 2017

2 Régions (chacune représentée par 6 délégués titulaires)

- Pays de la Loire,
- Nouvelle-Aquitaine.

3 Départements

- Charente-Maritime, représenté par 2 délégués titulaires,
- Deux-Sèvres, représenté par 4 délégués titulaires,
- Vendée, représenté par 4 délégués titulaires.

8 EPCI (1 délégué titulaire par EPCI)

- en Charente-Maritime,
 - Communauté d'agglomération de la Rochelle
 - Communauté de communes Aunis Atlantique
 - Communauté de communes Aunis sud
- en Vendée.
 - Communauté de communes Sud Vendée Littoral
 - Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée
 - Communauté de communes Vendée Grand Littoral
 - Communauté de communes Vendée, Sèvre, Autise
- en Deux-Sèvres,
 - Communauté d'agglomération du Niortais

91 communes adhérentes (chacune représentée par 1 délégué titulaire)

- en Charente-Maritime,
Anais, Andilly, Angliers, Benon, Charron, Courçon-d'Aunis, Cram Chaban, Esnandes, Ferrières-d'Aunis, La Grève-sur-Mignon, Le Gué-d'Alleré, La Laigne, Longèves, Marans, Nuaillé-d'Aunis, La Ronde, Saint-Cyr-du-Doret, Saint-Jean-de-Liversay, Saint-Sauveur-d'Aunis, Taugon, Villedoux ;
- en Deux-Sèvres,
Amuré, Arçais, Bessines, Le Bourdet, Coulon, Épannes, Frontenay-Rohan-Rohan, Magné, Mauzé-sur-le-Mignon, Niort, Prin-Deyrançon, Saint-Georges-de-Rex, Saint-Hilaire-la-Palud, Saint-Symphorien, Sansais, Usseau, Vallans, Le Vanneau-Irleau ;
- en Vendée.
L'Aiguillon-sur-Mer, Angles, Auchay-sur-Vendée, Benet, Bouillé-Courdault, La Bretonnière-la-Claye, Chaillé-les-Marais, Champagné-les-Marais, Le Champ-Saint-Père, Chasnais, La Couture, Curzon, Damvix, Doix-lès-Fontaines, Fontenay-le-Comte, Grues, Le Gué-de-Velluire, L'Île-d'Elle, Lairoux, Le Langon, Liez, Longeville-sur-Mer, Luçon, Les Magnils-Reigniers, Maillé, Maillezais, Mareuil-sur-Lay-Dissais, Le Mazeau, Montreuil, Moreilles, Mouzeuil-Saint-Martin, Nalliers, Nieul-sur-l'Autise, Oulmes, Péault, Le Poiré-sur-Velluire, Puyravault, Rosnay, Saint-Benoist-sur-Mer, Saint-Denis-du-Payré, Saint-Michel-en-l'Herm, Saint-Pierre-le-Vieux, Sainte-Radégonde-des-Noyers, Saint-Sigismond, Saint-Vincent-sur-Graon, La Taillée, La Tranche-sur-Mer, Triaize, Velluire, Vix, Vouillé-les-Marais, La Faute-sur-Mer.

3 Chambres d'agriculture (chacune représentée par 1 délégué titulaire)

- Charente-Maritime,
- Deux-Sèvres,
- Vendée.

Le Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin en 2017



Président : Pierre-Guy Perrier, Délégué de la Région Pays de la Loire

1^{er} Vice-Président : Stéphane Villain, Délégué du Département de la Charente-Maritime

Vice-Présidente Agriculture et Environnement : Séverine Vachon, Déléguée du Département des Deux-Sèvres

Vice-Président Aménagement et Cadre de vie : François Bon, Délégué du Département de la Vendée

Vice-Présidente EDD et Relation APNE : Catherine Tromas, Déléguée des Communes des Deux-Sèvres

Rapporteur du Budget : Jean-Claude Richard, délégué des EPCI de la Vendée

Secrétaire : Pascal Duforestel, délégué de la Région Nouvelle Aquitaine

Délégué au Grand Site : Yann Héлары, Délégué des EPCI de la Charente-Maritime

et

Benoit Biteau, Délégué de la Région Nouvelle Aquitaine

Nicolas Gamache, Délégué de la Région Nouvelle Aquitaine

Lydie Bernard, Déléguée de la Région Pays de la Loire

Myriam Garreau, Déléguée de la Région Pays de la Loire

Catherine Desprez, Déléguée du Département de la Charente-Maritime

Bernard Belaud, Délégué du Département des Deux-Sèvres

Arnaud Charpentier, Délégué du Département de la Vendée

Jeremy Boisseau, Délégué des Communes de la Charente-Maritime

Jean-Pierre Servant, Délégué des Commune de la Charente-Maritime

Marc Thébault, Délégué des Commune des Deux-Sèvres

Bernard Bordet, Délégué des Commune de la Vendée

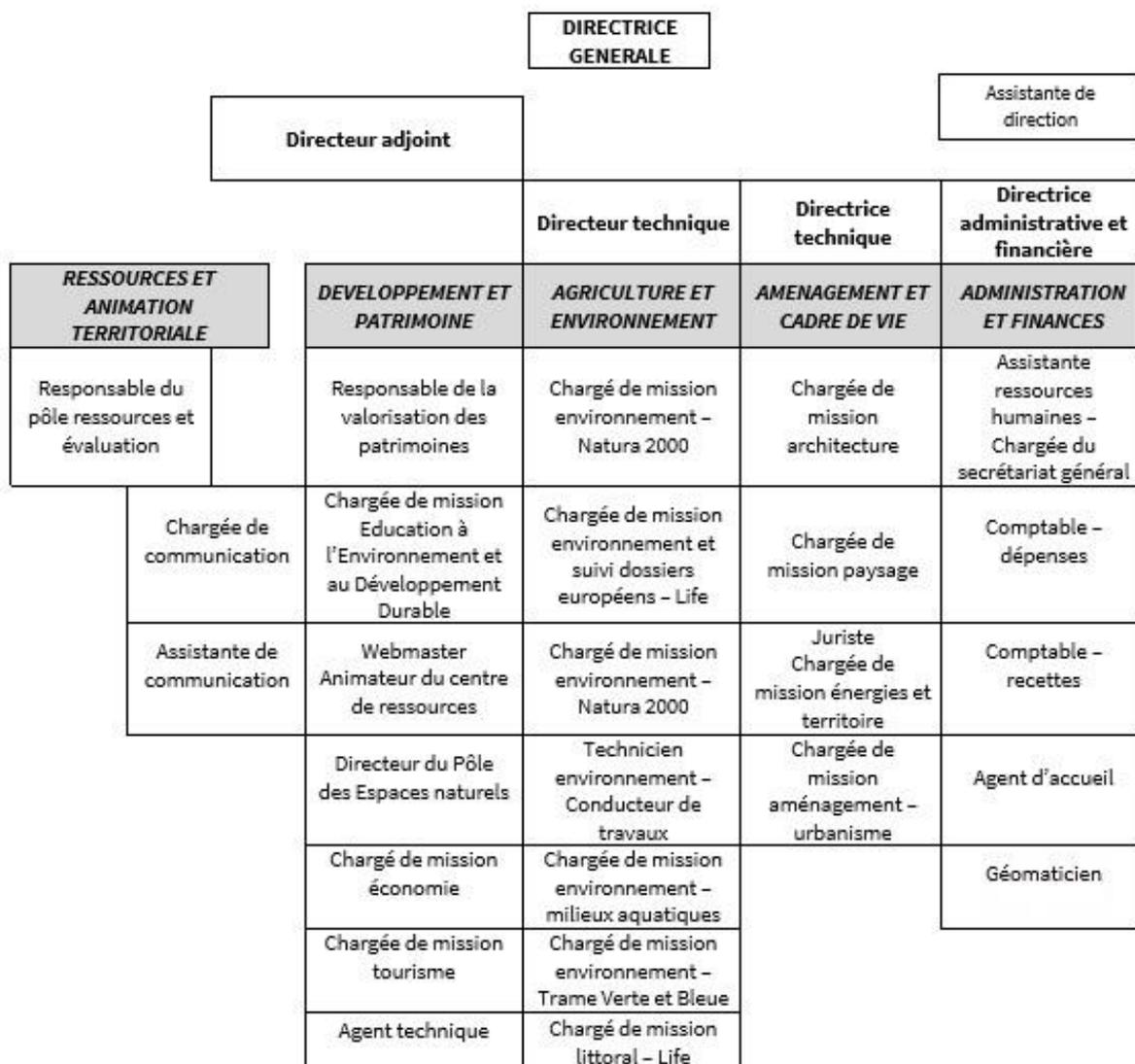
Joël Bluteau, Délégué des Communes de la Vendée

Michel Simon, Délégué des EPCI des Deux-Sèvres

Christian Aimé, Délégué des Chambres d'agriculture

Les services du Parc naturel régional du Marais poitevin en 2017

Organigramme



Coordonnées

Siège du Parc naturel régional du Marais poitevin

2, rue de l'église
79510 Coulon

05 49 35 15 20

Antenne de Vendée

Pôle des espaces naturels du Marais poitevin

2, rue du 8 mai
85580 Saint-Denis-du-Payré

02 51 28 41 10

Antenne de Charente-Maritime

Locaux intercommunaux
3, rue du 26 septembre 1944
17540 Saint-Sauveur-d'Aunis

05 46 66 10 71 / 70

correspondance@parc-marais-poitevin.fr

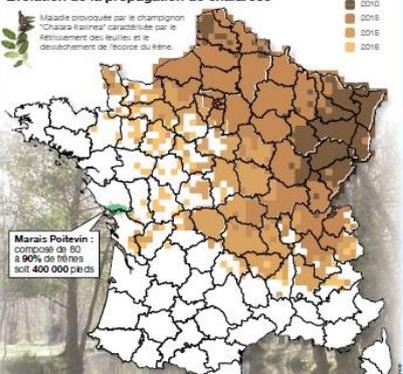
L'arbre emblématique du Marais Poitevin attaqué

La charalose touche les frênes de la zone humide depuis octobre 2016. Pas le premier cas en Pays de la Loire et le parc naturel n'est pas fataliste : d'autres arbres seront replantés.

Parquet ? Comment ?



Évolution de la propagation de charalose



Maladie provoquée par le champignon «Charara raimeae» caractérisée par le jaunissement des feuilles et le dessèchement de l'écorce au tronc.

De quel sont atteints les frênes du Marais Poitevin ?
La charalose a été observée en octobre au Marais Poitevin (Deux-Sèvres). La maladie est apparue en 2010 en Normandie, en 2015 en Seine-et-Marne... Ce champignon est arrivé en France en 2008. Nous pensons être atteints dans le marais...
Comment agit cette maladie ?
Sa cible principale ? Les frênes... Elle provoque un dépérissement. Ce fait...
La charalose est-elle causée par le réchauffement climatique ?
En quoi consiste l'appel à projet ?

La bonne nouvelle

Le parc du Marais poitevin récomposé



Les élèves du Marais présentent leur territoire



De la passion mais aussi beaucoup de travail pour ces 4 élèves qui sont fiers de présenter leurs réalisations.

Mercredi 29 juin, à la salle des fêtes de la Ronde, c'est en présence des représentants des institutions, de parents et des enseignants, que les élèves de Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de Vendée, ont présenté leurs travaux sur le Marais poitevin.
Retour sur un projet fédérateur. Grâce au soutien financier du PNR (Parc naturel régional du Marais poitevin) et réalisé en partenariat avec les services de l'éducation nationale des trois départements et avec les inventeurs des membres du Réseau d'éducation à la nature, à l'environnement et au territoire Marais Poitevin, 380 élèves du cursus préparatoire à la sixième et leurs enseignants ont participé, toute l'année, à un travail de recherches et de découvertes du Marais poitevin.
Les lycéens l'an prochain
L'éducation au territoire vise à transmettre des valeurs qui favorisent un développement harmonieux et équilibré des personnes mais aussi du territoire comme de la planète. C'est donc un projet similaire qui sera proposé par le parc naturel régional du Marais poitevin, aux collégiens et lycéens pour 2018.
Catherine Letailleur

Agriculteurs et Parc s'engagent pour les prairies communales

Le Marais poitevin, ses partenaires et 20 communes signent une convention pour les 10 ans à venir.

Basé contre la destruction de ces prairies communales... La convention sera signée en 2018... Les communes concernées sont :...
90 000 euros

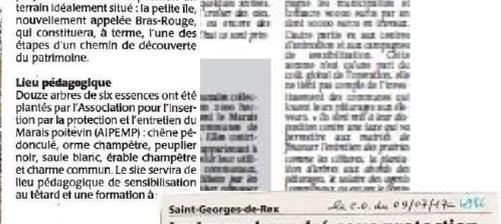
Ils ont planté les têtards de demain

A la suite de la détection des premiers cas de charalose (maladie du frêne) sur les têtards du Marais poitevin, le Parc naturel régional a lancé un appel à projet pour la plantation de nouveaux arbres, destinés à remplacer les frênes vieillissants ou malades.



Le busard cendré sous protection

Dix ans, le Parc naturel régional soutient des associations qui protègent ces faibles de protecteurs de rennes du busard cendré dans le marais.



Pourquoi le Marais poitevin prépare déjà le XXII^e siècle ?

LES PRAIRIES COMMUNALES... Le Marais Poitevin est un territoire...
Charente-Maitime

La "mystérieuse" anguille n'a plus de secrets pour eux

Une vingtaine de personnes ont pris part, samedi après-midi, à une "sortie nature" dédiée au monde de vie des anguilles sur le bassin de la Sèvre niortaise.



Savoir reconnaître la charalose

Le champignon responsable de la maladie, ataque en priorité les jeunes plants et les arbres taillés, apparaît d'abord, flagellés par leur âge et par le manque d'entretien.



Marais poitevin : feu vert pour le label Grand site

Hier à Paris, la commission supérieure des sites a donné un avis favorable au renouvellement du label Grand site, attribué depuis 2010.



Je pense qu'un jour, il n'y aura plus d'anguilles

« Je pense qu'un jour, il n'y aura plus d'anguilles »...
Des poissons pétés
La charalose a été observée...
Le busard cendré
Le Parc naturel régional soutient...

Des bénévoles busardiens

Leur engagement est essentiel...
Le busard cendré



Advertisement for 'Baie de l'Aiguillon UN ESPACE A PROTÉGER' and 'Le bonheur est dans le marais communal'. Includes logos for TV Vendée and L'Hebdo.

PARC NATUREL RÉGIONAL
DU MARAIS POITEVIN



Parc naturel régional du Marais poitevin

2, rue de l'église - 79510 Coulon
Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitvin.fr

<https://pnr.parc-marais-poitvin.fr>

